

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS

Par
Daniel Girard

Essai présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue
de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Madame Fabienne Mathieu

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Octobre 2016

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

- Antoine de Saint-Exupéry

« Vivons simplement pour que d'autres puissent simplement vivre. »

- Mohandas Karamchand Gandhi

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré. »

- Albert Einstein

« Ce n'est ni la grandeur du territoire, ni le nombre de ses habitants qui vivifie nécessairement un milieu. Si le cœur voit grand, nous sommes grands! Si le cœur se sent fort, nous sommes forts! »

- Anne-Marie Tanguay, citoyenne du village de Baie-Johan-Beetz

« Papa, est-ce qu'on est obligé de grandir? »

- Juliette, 4 ans (et demi)

SOMMAIRE

Mots clés : aménagement durable, ruralité, développement durable, aménagement du territoire, occupation du territoire, dévitalisation, vitalité, collectivité, municipalité, Québec.

Au Québec, comme ailleurs au Canada et sur la planète, le monde s'urbanise et c'est maintenant plus de la moitié de la population qui habite en ville. Malgré tout, c'est plus du quart de la population québécoise qui vit encore aujourd'hui dans un milieu rural. Cet essai a comme objectif général de dégager les critères nécessaires à la réussite pour un aménagement durable des milieux ruraux québécois. Les critères ainsi dégagés sont présentés en fonction des différentes échelles d'intervention en aménagement du territoire qui ont été développées en tenant compte du contexte rural dans lequel s'inscrit cet essai.

De nos jours, les milieux ruraux québécois sont en pleine mutation. Au-delà des importants changements démographiques et économiques, c'est tout l'aménagement, l'occupation et le rapport au territoire qui se métamorphose. Dévitalisation, pressions sur les écosystèmes et sur la zone agricole, banalisation des paysages, dégradation du patrimoine, perte du sentiment d'appartenance et diminution du bien-être collectif sont quelques-uns des éléments annonciateurs d'un aménagement territorial qui n'est pas soutenable. Malgré les menaces qui planent, la viabilité de l'occupation du territoire ne semble pas être une priorité pour les décideurs et bon nombre de citoyens, qu'ils soient ruraux ou urbains. Or, bien que les impacts liés à l'aménagement et l'occupation du territoire sur la qualité de vie des citoyens et sur les milieux naturels soient différents à la campagne qu'en ville, les municipalités et les régions rurales ont elles aussi la possibilité de se développer de façon durable.

Après la réalisation d'un portrait du milieu rural québécois, une mise en contexte définissant quelques concepts clés est faite, où sont notamment expliquées les échelles d'intervention en matière d'aménagement du territoire. Par la suite, un état des lieux est réalisé et les problématiques de l'aménagement actuel des milieux ruraux québécois sont dégagées. Puis, en fonction des échelles d'intervention retenues, un recensement des bonnes pratiques en matière d'aménagement durable des milieux ruraux québécois est réalisé. Ainsi, pour les collectivités rurales, il est tout d'abord préconisé de mettre en œuvre les bonnes pratiques exposées. D'autres recommandations s'attardent à certains éléments jugés nécessaires à la mise en œuvre de ces bonnes pratiques. Parmi celles-ci, on note la reconnaissance de l'importance des milieux ruraux, la puissance de la mobilisation, la force du caractère rural patrimonial, puis la conjugaison souhaitable de l'innovation et de l'adaptation. Sans aucun doute, cette nouvelle approche visant une occupation et un aménagement durable du territoire rural peut représenter un changement de paradigme pour la collectivité. C'est pourquoi l'aménagement des milieux ruraux québécois doit se faire de façon solidaire, avec intelligence et cohérence.

REMERCIEMENTS

À ma directrice, Madame Fabienne Mathieu, pour son soutien, sa patience et pour son enthousiasme pour le sujet traité.

À tous mes collègues de la Maîtrise, pour beaucoup des amis. Avec vous, j'ai confiance au legs que nous laisserons aux générations futures.

À ma famille et à mes amis, pour votre soutien indéfectible et vos taquineries bien méritées.

À Suzie, qui a toujours cru en moi. Tu m'as sans cesse encouragé malgré les nombreuses difficultés rencontrées et au travers de toutes nos épreuves.

À Alice et Juliette. Mes amoureuses des arbres. Je vous aimerai toujours, quoi qu'il arrive.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. PORTRAIT DU MILIEU RURAL QUÉBÉCOIS	3
1.1 Contexte historique	3
1.2 Définition du milieu rural québécois.....	4
1.3 Typologie des villages ruraux	5
1.3.1 Le tissu urbain	7
1.3.2 Les lots	8
1.3.3 Les bâtiments	8
1.4 Typologie des régions rurales.....	9
1.4.1 Les activités agricoles et forestières, et l'extraction des ressources naturelles.....	10
1.4.2 La villégiature.....	13
1.5 L'importance du paysage et du patrimoine bâti.....	13
1.5.1 Les paysages.....	14
1.5.2 Le patrimoine bâti.....	15
1.6 Des milieux dévitalisés.....	16
1.7 En résumé.....	18
2. MISE EN CONTEXTE.....	19
2.1 Le concept du développement durable en milieu rural	19
2.2 Le concept d'aménagement durable en milieu rural	20
2.3 Les échelles d'intervention en aménagement du territoire dans un contexte de ruralité.....	23
3. PROBLÉMATIQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS.....	26
3.1 Le bâtiment et le terrain	26
3.1.1 La localisation, l'emplacement et le terrain.....	26
3.1.2 La gestion de l'énergie	28
3.1.3 La gestion de l'eau	29
3.1.4 Les matériaux utilisés.....	30
3.1.5 La qualité de vie intérieure.....	31
3.2 La rue.....	31
3.2.1 La diversité des fonctions	32
3.2.2 La qualité des aménagements et les déplacements actifs.....	34
3.2.3 La qualité architecturale du cadre bâti.....	34
3.2.4 La réduction de la place laissée à l'automobile.....	36
3.3 Le noyau villageois	37
3.3.1 La lutte contre l'étalement rural	37

3.3.2	Densité, mixité et proximité.....	38
3.3.3	Favoriser les modes de transport alternatif.....	40
3.3.4	Contrer la dévitalisation	41
3.4	La région	42
3.4.1	La protection et la mise en valeur des paysages	43
3.4.2	La protection du territoire agricole et des milieux naturels	44
3.4.3	La gestion de la villégiature	45
3.4.4	L'articulation du développement régional	46
3.5	En résumé.....	47
3.6	Limites.....	49
4.	L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS	51
4.1	Le bâtiment et le terrain	51
4.1.1	La localisation, l'emplacement et le terrain.....	51
4.1.2	La gestion de l'énergie	53
4.1.3	La gestion de l'eau	55
4.1.4	Les matériaux utilisés.....	56
4.1.5	La qualité de vie intérieure.....	57
4.2	La rue.....	58
4.2.1	La diversité des fonctions	58
4.2.2	La qualité des aménagements et les déplacements actifs.....	60
4.2.3	La qualité architecturale du cadre bâti.....	61
4.2.4	La réduction de la place laissée à l'automobile.....	62
4.3	Le noyau villageois	64
4.3.1	La lutte contre l'étalement rural	64
4.3.2	Densité, mixité et proximité.....	65
4.3.3	Favoriser les modes de transport alternatif.....	66
4.3.4	Contrer la dévitalisation	67
4.4	La région	69
4.4.1	La protection et la mise en valeur des paysages	69
4.4.2	La protection du territoire agricole et des milieux naturels	70
4.4.3	La gestion de la villégiature	72
4.4.4	L'articulation du développement régional	74
4.5	En résumé.....	76
4.6	Limites.....	76
5.	RECOMMANDATIONS.....	77

5.1 Reconnaître l'importance des milieux ruraux.....	77
5.2 Se mobiliser, se mobiliser et se mobiliser	79
5.3 Miser sur le caractère rural patrimonial	80
5.4 Innover et s'adapter, pour conjuguer le passé au futur	82
5.5 En résumé.....	84
CONCLUSION	85
RÉFÉRENCES	88
BIBLIOGRAPHIE.....	103
ANNEXE 1 - ATLAS DES RMR ET DES AR DU QUÉBEC	104
ANNEXE 2 - TYPOLOGIE DES MILIEUX RURAUX.....	105
ANNEXE 3 - PROCESSUS CIRCULAIRE DE DÉVITALISATION	106
ANNEXE 4 - LES PRINCIPES DE DD DANS LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	107
ANNEXE 5 - SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES ZONES URBANISÉES À L'ÉCHELLE D'UNE MRC	109
ANNEXE 6 - COUVERTURE FORESTIÈRE MUNICIPALE.....	110
ANNEXE 7 - CARTOGRAPHIE DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	111

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1	Village typique du milieu rural	4
Figure 1.2	Typologie typique d'un village québécois.....	6
Figure 1.3	Découpage du territoire de la seigneurie Île-d'Orléans comparé à une vue aérienne des exploitations agricoles modernes	11
Figure 1.4	Le mont Saint-Hilaire : un paysage et un écosystème exceptionnel, aujourd'hui menacé par le développement urbain	14
Figure 2.1	La hiérarchisation des outils de planification en matière d'aménagement du territoire au Québec.....	23
Figure 3.1	Vue aérienne du village de La Guadeloupe : noyau villageois dense et développement résidentiel de basse densité en périphérie	27
Figure 3.2	Facteurs contribuant à la hausse de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel au Canada entre 1990 et 2009	29
Figure 3.3	La rue principale du village de Normandin : un parcours rempli d'obstacles pour les déplacements actifs.....	33
Figure 3.4	L'espace consacré à l'automobile sur le boulevard Curé-Labelle, à Labelle.....	36
Figure 3.5	Perméabilité de la trame urbaine dans le village de Normandin, peu propice aux transports actifs	40
Figure 4.1	L'alignement, un élément important dans l'intégration d'un nouveau bâtiment dans la trame urbaine.....	52
Figure 4.2	Évolution d'un bâtiment rénové au centre-ville de Plessisville	57
Figure 4.3	Le respect du gabarit des bâtiments adjacents, un élément essentiel pour l'intégration d'un nouveau bâtiment dans la trame urbaine	62
Figure 4.4	Avant et après : réaménagement de l'entrée du village à Saint-Faustin-Lac-Carré	63
Figure 4.5	Le lotissement de la villégiature : l'approche traditionnelle vs. une approche écologique	73
Tableau 1.1	Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant le tissu urbain	7
Tableau 1.2	Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant les lots	8
Tableau 1.3	Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant les bâtiments	9
Tableau 2.1	Les concepts d'urbanisme durable et les échelles d'intervention.....	24
Tableau 3.1	Résumé des problématiques liées à l'aménagement des milieux ruraux québécois relevées en fonction de l'échelle d'intervention et des principes d'aménagement durable.....	48

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AARQ	Association des aménagistes régionaux du Québec
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
AR	Agglomération de recensement
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CERTU	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques
CEUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DD	Développement durable
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
LEED	<i>Leadership in Energy and Environmental Design</i>
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAMR	Ministère des Affaires municipales et Régions
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, Faune et Parc
MRC	Municipalité régionale de comté
ONU	Organisation des Nations Unies
OQLF	Office québécois de la langue française
PNR	<i>Politique nationale de la ruralité</i>
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RMR	Région métropolitaine de recensement
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADD	Schéma d'aménagement et de développement durable
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

INTRODUCTION

Bien que plus de la moitié de la population mondiale soit dorénavant urbaine, la population rurale est en hausse partout sur la planète et le Québec n'échappe pas à cette tendance. Encore aujourd'hui, on qualifie de rural près de quatre-vingt-dix pour cent du territoire habité de la province et plus du quart de sa population (Jean, DesRosiers et Dionne, 2014). Entre 2001 et 2011, la population rurale québécoise s'est accrue de plus de cent mille habitants, délaissant ainsi l'image d'un milieu généralement en déclin (Statistique Canada, 2013). Toutefois, ce portrait démographique n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire rural québécois. En effet, alors que quarante-et-un pour cent des municipalités rurales du Québec voyaient leur population augmenter, treize pour cent d'entre elles n'enregistraient ni gain ni perte, alors que quarante-six pour cent voyaient leur population décliner, notamment dans les régions loin des grands centres urbains (Solidarité rurale du Québec, 2015).

Les milieux ruraux québécois sont en pleine mutation. Au-delà des importants changements démographiques, c'est tout l'aménagement et le rapport au territoire qui se métamorphose. Pertes et pressions sur le territoire agricole, noyaux villageois dévitalisés, pertes de services et de commerces de proximité, pollution, rapports conflictuels entre la ville et la campagne, fragmentation des écosystèmes, mobilité basée quasi exclusivement sur l'automobile et banalisation du paysage ne sont que quelques éléments énonciateurs d'un aménagement territorial en manque de durabilité (Vivre en ville, 2012; Fédération canadienne des municipalités, 2009). Malgré les menaces qui pèsent sur la pérennité des milieux ruraux du Québec, la durabilité de l'aménagement de ce territoire ne semble pas être une priorité. En effet, dans sa *Politique nationale de la ruralité* (PNR), le gouvernement québécois mise sur des principes directeurs à saveur économique, sociale et de gouvernance, délaissant au passage les thématiques environnementales et celles liées à l'aménagement et l'occupation de ce vaste territoire (MAMROT, 2013).

Cet essai a comme objectif général de dégager les critères nécessaires à la réussite pour l'aménagement durable des milieux ruraux québécois en fonction des différentes échelles d'intervention en aménagement du territoire. Par la suite, des recommandations sont formulées afin de guider les décideurs et les collectivités rurales du Québec dans la voie de l'occupation et de l'aménagement durable du territoire rural. Pour appuyer l'atteinte de l'objectif général, plusieurs objectifs spécifiques doivent être atteints, comme de dresser un portrait pour mieux comprendre où en est l'aménagement des milieux ruraux québécois aujourd'hui, de cerner les problématiques actuelles, puis d'effectuer une revue des bonnes pratiques et d'exemples réussis en la matière.

La recherche d'informations est essentielle à la pertinence de cet essai. Il faut pouvoir compter sur des sources variées pouvant alimenter la réflexion et permettre d'atteindre l'objectif général ainsi que les

objectifs spécifiques. Une multitude d'ouvrages, que ce soit des études, des mémoires, des articles ou encore des publications gouvernementales portant les enjeux d'aménagement et de développement durable (DD), ont été consultés tout au long de la rédaction de l'essai. À chaque occasion, le caractère local des sources a été évalué pour en assurer leur pertinence dans un contexte québécois. Dans la mesure du possible, les sources d'information utilisées étaient les plus récentes possible afin d'avoir en main les données les plus à jour et les plus représentatives de la situation actuelle. Pour ce faire, ce sont des données provenant d'organismes gouvernementaux, de municipalités régionales de comté (MRC), de municipalités rurales et de chercheurs reconnus pour leur expertise en aménagement durable ou sur les milieux ruraux québécois qui ont été principalement utilisées. Les notions d'aménagement et d'occupation du territoire étant vastes et faisant appel à plusieurs disciplines, pensons simplement aux trois piliers du DD, à la gouvernance, à l'urbanisme, à la culture, à la géographie, etc., une multitude de sujets ont été traités afin de dresser un portrait le plus fidèle et de procéder à une analyse la plus juste possible. Des données provenant d'autres sources fiables et crédibles, notamment afin d'étudier différents exemples d'aménagement et d'en faire l'analyse, ont également été exploitées. Pour toutes les sources de données employées dans le cadre de cet essai, la crédibilité des auteurs et de l'éditeur a été évaluée tout au long de la recherche d'informations.

Cet essai comporte cinq chapitres. Le premier chapitre permet de dresser un portrait des milieux ruraux québécois. Un bref rappel historique est d'abord fait et une définition générique du milieu rural québécois est par la suite proposée afin de bien cerner le sujet traité. Un survol de la typologie propre aux villages et aux régions rurales est ensuite présenté, puis il est question de l'importance du patrimoine bâti et des paysages dans une perspective de DD de ce territoire. Enfin, toujours en lien avec la durabilité, il est question de la dévitalisation de certaines régions rurales du Québec. Au deuxième chapitre, certains concepts clés sont définis et une proposition d'échelles d'intervention est faite et justifiée afin de diriger l'analyse des problématiques quant à l'aménagement actuel des milieux ruraux québécois. Au troisième chapitre, les différentes problématiques liées à la façon dont l'aménagement des milieux ruraux se concrétise sont abordées et étudiées à l'aide de la littérature existante, le tout en fonction des différentes échelles d'intervention définies au chapitre précédent. Au quatrième chapitre, une revue des guides de bonnes pratiques et d'exemples reconnus d'aménagements durables au Québec est réalisée, toujours en fonction des différentes échelles d'intervention. Enfin, au cinquième chapitre, des recommandations sont élaborées à l'intention des MRC et municipalités rurales qui souhaiteraient orienter leur développement dans la voie de la durabilité au bénéfice de leurs citoyens et des générations qui suivront.

1. PORTRAIT DU MILIEU RURAL QUÉBÉCOIS

Avant de se lancer dans l'analyse de la durabilité de l'aménagement des milieux ruraux québécois, il est important de dresser un portrait général de ce territoire. Pour ce faire, un bref survol historique est accompli afin de mieux comprendre l'état actuel des lieux. Par la suite, afin de délimiter la portée de l'essai, puis de diriger l'analyse et les recommandations qui seront faites, une définition du milieu rural québécois est proposée au lecteur. Un survol de la typologie des villages et des régions qui composent le milieu rural étudié est fait, de même qu'il est discuté de l'importance des paysages et du patrimoine dans ce contexte. Enfin, il est question de la dévitalisation des régions rurales.

1.1 Contexte historique

Avec l'arrivée des premiers Européens qui viennent s'établir sur le territoire occupé par le Québec actuel, la population est tout d'abord essentiellement urbaine du temps de la colonie française, pour complètement basculer et devenir majoritairement rurale après la conquête anglaise au milieu du dix-huitième siècle. Les premiers habitants permanents y pratiquent alors une agriculture paysanne, voire de subsistance. Afin de faciliter la gestion de ce territoire à peupler, les administrateurs de l'époque y lotissent le territoire en rangs en raison de l'hydrographie particulière des lieux, caractérisée par la présence du fleuve Saint-Laurent et par la multitude de rivières qui s'y jettent. Puis, avec l'occupation du territoire qui s'étend de plus en plus loin des centres urbains et qui s'intensifie, on voit apparaître des villages dans la campagne où l'on observe une densification des habitations autour des fonctions commerciales et institutionnelles comme on peut le constater à la figure 1.1. Ce type d'aménagement du territoire constituera, au moins jusqu'à la moitié du vingtième siècle, le modèle dominant dans les milieux ruraux, les paroisses étant toutes semblables les unes les autres. Seule la fonction primaire de ces paroisses variera de façon perceptible selon la région, les plus anciennes, riveraines au fleuve, étant vouées à l'agriculture, tandis que les plus récentes, celles des cantons, étant axées sur l'agroforesterie. (Jean, Dionne et DesRosiers, 2009)

À compter de la deuxième moitié du vingtième siècle, on constate des changements accélérés et profonds dans le monde rural. Tout d'abord, les activités économiques dominantes que sont l'agriculture et la foresterie subissent une restructuration importante, entraînant des changements dans l'aménagement de ce milieu. En effet, le nombre de fermes et la population agricole diminuent rapidement en raison des phénomènes de concentration économique et spatiale des exploitations. Le même phénomène se produit dans le domaine de la foresterie. Combinée à une population rurale plus mobile grâce à la démocratisation de l'accès à l'automobile, une grande vague d'émigration des jeunes vers les centres urbains a alors cours, en particulier à partir des régions dites éloignées. Toujours à cette époque, la population urbaine redécouvre les joies de la proximité avec la nature et ainsi se développe de façon de plus en plus soutenue la villégiature dans les milieux ruraux. (Jean et al., 2009)



Figure 1.1 Village typique du milieu rural (tiré de : Jean, DesRosiers et Dionne, 2014, p. 17)

Depuis les débuts de la colonisation française jusqu'aux années soixante-dix, soit pendant plus de deux siècles, l'aménagement du territoire rural québécois s'est fait sans réelle planification d'ensemble, répondant essentiellement aux besoins individuels et aux nécessités du moment. Ce n'est qu'avec le dépeuplement des campagnes québécoises qu'émerge une véritable vision collective des territoires ruraux, grâce à une population rurale mobilisée qui désire désormais prendre part aux décisions qui la concernent. Ainsi, on assiste d'abord à la création des MRC dans les années quatre-vingt. Apparaissent dans la décennie suivante les centres locaux de développement (CLD) qui permettent, de concert avec les MRC, une cohérence accrue et une meilleure concertation des populations rurales et des élus locaux quant à la planification et l'aménagement du territoire rural dans son ensemble. (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT], 2013)

1.2 Définition du milieu rural québécois

Demandez à quelqu'un s'il habite en ville ou à la campagne et il sera capable de vous répondre facilement. Pourtant, il n'existe pas de définition de la ruralité qui fasse consensus chez les experts. Les critères étant le plus souvent utilisés font référence à des notions de faible densité géographique (ex : dispersion, rapport à l'espace, mobilité, etc.), d'activités économiques prioritaires (agriculture et foresterie) et sociologiques (ex : petites communautés, villages, hameaux, etc.). En raison de leur poids politique, ce sont les populations urbaines qui ont davantage influencé la définition de la ruralité que les populations issues des milieux ruraux. Enfin, la ruralité constitue une construction sociale qui varie

selon les cultures et les sociétés. En effet, un territoire pourrait être défini comme étant rural dans un pays et urbain dans l'autre, tout comme il pourrait se voir attribuer les deux qualificatifs à l'intérieur même d'un pays, d'une région ou d'un territoire. (Jean et al., 2014)

Évidemment, des définitions plus objectives existent. Au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies (ONU) (2016) ne propose pas de définition globale de la ruralité, consciente que chaque nation définit ce concept selon ses caractéristiques, ses besoins et ses valeurs. Ainsi, au Canada, une région est considérée comme rurale lorsqu'elle compte moins de mille habitants et que sa densité de population est inférieure à quatre cents habitants au kilomètre carré (Statistique Canada, 2011).

Au Québec, le gouvernement a adopté en 2013, dans la PNR, une définition de la ruralité plus large et basée sur l'échelle de la municipalité. En effet, est considérée comme rurale une municipalité qui est située à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Comme on peut le constater à l'annexe 1, une très grande fraction du territoire québécois est située hors des RMR et des AR. Puis, pour compléter cette définition, est aussi considérée comme rurale une municipalité qui se retrouve à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR et qui présente une faible densité d'occupation du territoire, soit moins de quatre cents personnes par kilomètre carré pour une majorité de la population municipale. Ainsi, en 2011, on comptait au Québec une population rurale de près de deux millions d'habitants, soit environ vingt-cinq pour cent de la population totale de la province, répartie dans un peu plus de mille municipalités. (MAMROT, 2013)

À des fins historiques et démographiques, il sera question dans cet essai de l'aménagement durable des villages et des milieux de faible densité d'occupation du territoire situés à l'extérieur des RMR et des AR, donc dans les régions éloignées qui se sont traditionnellement développées autour des activités agricoles, forestières et de l'extraction des ressources naturelles. On peut remarquer à l'annexe 2 qu'une majorité du territoire québécois est essentiellement rurale. Ces milieux possèdent une typologie qui leur est propre et sont confrontés à des défis tout aussi uniques.

1.3 Typologie des villages ruraux

Règle générale, comme il a été montré à la section 1.1, on retrouve dans une région ou une municipalité rurale un centre villageois, plus dense que le reste du territoire qui l'entoure, où se concentrent les fonctions résidentielles, commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles. Ce même noyau est habituellement inséré à l'intérieur d'une région où dominant les activités agricoles ou forestières, et dans laquelle on retrouve également la fonction résidentielle de plus faible densité constituée de résidences principales et secondaires (villégiature). Enfin, dans cette même région, les milieux naturels terrestres et lacustres occupent une grande place.

Un cas typique de municipalité rurale, le village de Saint-Hugues, est représenté à la figure 1.2. Entouré par une vaste zone agricole et situé à proximité d'un cours d'eau, ce village s'est historiquement développé le long de la route qui le traverse, tel que représenté par la flèche rouge pointillée. On trouve sur cet axe une part importante des commerces locaux. En mauve, on retrouve concentrés dans un même lieu la majorité des équipements à vocation communautaire. La plupart du temps, ces terrains entourant l'église appartenaient à la paroisse et ont été cédés à la municipalité pour le développement d'activités communautaires. En jaune, le secteur abrite le cœur villageois, où se concentrent les bâtiments les plus anciens. Enfin, dans les zones orangées, se retrouvent les secteurs résidentiels les plus récents, développés selon le modèle traditionnel de la banlieue. Dans l'ensemble, on remarque que le cadastre original, perpendiculaire au rang devenu la rue principale, crée un damier somme toute régulier encore visible aujourd'hui. (Dufaux, 2010)



Figure 1.2 Typologie typique d'un village québécois (adapté de : Dufaux, 2010, p. 7)

Bien que l'on ait souvent une image idyllique de la campagne québécoise, la réalité est que de nombreuses municipalités rurales éloignées, donc situées en dehors des RMR et AR, sont dévitalisées ou

sont en voie de l'être. Ce faisant, leur durabilité ne semble pas assurée ou est en danger à l'heure actuelle (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010). Devant un tel constat, il est pertinent de se demander si la planification et l'aménagement (ou leur absence) de ces territoires ont joué un rôle dans leur dévitalisation. À travers quelques exemples de villages typiques du milieu rural québécois, il est possible de dégager un portrait de la typologie de ceux-ci. Pour ce faire, il est pertinent de poser un regard sur plusieurs échelles qui sont le tissu urbain, les îlots et les lots, ainsi que les bâtiments. Les cas des municipalités rurales de Saint-Hugues, de Saint-Simon et de Massueville ont été étudiés pour en dégager les tendances dans la typologie des noyaux villageois.

1.3.1 Le tissu urbain

En aménagement du territoire, on entend par tissu urbain l'organisation de l'espace urbanisé (et non pas urbain), donc les constructions de toutes natures, la réalité spatiale et l'espace fonctionnel dans lequel les humains évoluent (Office québécois de la langue française [OQLF], 1994). Le tissu urbain peut donc comprendre, sans s'y limiter, des éléments comme la forme urbaine, le réseau routier, l'emplacement des bâtiments et des équipements municipaux, etc. Voici quelques éléments caractérisant le tissu urbain des milieux ruraux au tableau 1.1.

Tableau 1.1 Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant le tissu urbain

Éléments	Caractéristiques
Forme urbaine	Relativement homogène
	Plus dense au centre et moins dense en périphérie
	Structure linéaire
	Secteurs plus récents se rapprochant du modèle de la banlieue
	Espaces communs extérieurs (parcs, places) peu nombreux, mal situés ou concentrés dans le cœur du village
Concentration des bâtiments	Le long des routes rurales qui desservent le village
	Présence d'un cœur institutionnel et paroissial
	Bâtiments consacrés aux activités commerciales ou aux activités de service généralement situés le long de la route principale
Rue	Rues anciennes étroites et rues récentes avec une emprise plus large
	Parfois présence de trottoirs, souvent étroits
	Sécurité des piétons grandement liés à la vitesse des voitures
	Aucun aménagement ou espace réservé pour les cyclistes
Terrain	Terrains plus anciens de formes irrégulières, de largeur variable
	Terrains centraux sous-utilisés avec le déclin de la pratique religieuse
	Terrains plus récents plus grands et de forme régulière

(tiré et adapté de : Paroisse de Saint-Simon, 2006; Nature-Action Québec, 2014; Dufaux, 2010)

1.3.2 Les lots

Différent du terrain auquel on réfère généralement pour désigner une surface identifiable, souvent de vue, le lot a une définition légale précise. Grosso modo, un lot désigne un fond de terre qui est identifié à l'aide d'un numéro et qui est délimité sur un plan de cadastre (Gouvernement du Québec, 2015). Afin de pouvoir y construire des bâtiments, un territoire ou un terrain doit être loti. Conséquemment, c'est à l'aide du lotissement et du règlement qui s'y rattache qu'une municipalité peut structurer et organiser son territoire en y intégrant ses préoccupations quant aux milieux naturels, aux milieux bâtis, à la sécurité publique, etc. (MAMROT, 2010). Voici quelques éléments caractérisant les lots des milieux ruraux au tableau 1.2.

Tableau 1.2 Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant les lots

Éléments	Caractéristiques
Dimension	Quatre grandes classes de lotissement
	Lot aux dimensions urbaines (< 500 m ²)
	Lot aux dimensions villageoises (500-1000 m ²), la plus courante
	Lot aux dimensions rurbaines (1000-2000 m ²)
	Lot de plus de 2000 m ² de fonction rurale ou institutionnelle
Regroupement	Généralement de huit à dix lots par îlots
	Îlots de dimensions variables, plus petits dans le cœur villageois
	Îlots moins fréquents dans les secteurs plus récents, dû au développement copié sur le modèle de la banlieue (rue en « cul-de-sac »)
Utilisation	Ensemble perméable, les bâtiments occupant peu d'espace sur de grands terrains
	Présence de terrains non utilisés ou sujets à une subdivision
	Potentiel élevé de création de nouveaux lots à l'intérieur de la zone urbanisée

(tiré et adapté de : Paroisse de Saint-Simon, 2006; Nature-Action Québec, 2014; Dufaux, 2010)

1.3.3 Les bâtiments

Parmi les éléments les plus visibles de l'occupation du territoire, avec les infrastructures routières, on retrouve sans aucun doute les bâtiments. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (2016) définit un bâtiment comme étant « toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses [...] ». Voici quelques éléments caractérisant les bâtiments que l'on retrouve dans les milieux ruraux au tableau 1.3. Parmi ceux-ci, on retrouve entre autres les différentes fonctions que ces constructions peuvent prendre, leur implantation et leur localisation dans l'espace, de même que les matériaux employés pour leur construction.

Tableau 1.3 Quelques éléments et leurs caractéristiques constituant les bâtiments

Éléments	Caractéristiques
Fonction résidentielle	Nette majorité de maisons unifamiliales
	Quelques maisons résidentielles incorporent une fonction commerciale
	Qualité d'intégration architecturale variable
	De nombreux bâtiments ont subi un agrandissement, souvent l'ajout d'une annexe sans lien avec les proportions du bâtiment d'origine
Fonction commerciale	Bâtiments commerciaux ou à usage mixte ont souvent fait l'objet de transformations importantes
	Qualité d'intégration architecturale souvent très faible
	Nouveaux commerces installés en périphérie, avec de grands espaces de stationnement à l'avant
Fonction industrielle	Bâtiments localisés en périphérie de la zone urbanisée, particulièrement le long de la route principale
	Qualité d'intégration architecturale souvent très faible
Fonction communautaire et institutionnelle	Bâtiments plus anciens aux matériaux durables et nobles, souvent regroupés dans un seul secteur
	Bâtiments plus récents aux matériaux moins durables, souvent construits en périphérie
Implantation	Bâtiments anciens implantés à proximité de l'emprise publique, permettant une interaction entre les résidents ou encore entre les commerçants et les passants
	Bâtiments récents implantés davantage en retrait de la rue, où il n'y a plus d'interface d'échange
Matériaux	Standardisation des matériaux utilisés, moins durables
	Matériaux extérieurs ont évolué dans le temps pour toutes les composantes des bâtiments (parements, toits, portes et fenêtres, etc.)
Localisation	Peu de logique dans la localisation des bâtiments spécialisés (services publics, commerces, mairie, etc.)
	Peu de spécification de l'espace par fonction
Évolution	Modifications fréquentes sur les bâtiments les plus anciens (matériaux, agrandissements, etc.)
	Perte graduelle du caractère patrimonial des bâtiments villageois
	Copie du style de la banlieue pour donner l'image d'une dynamique moderne

(tiré et adapté de : Paroisse de Saint-Simon, 2006; Nature-Action Québec, 2014; Dufaux, 2010)

1.4 Typologie des régions rurales

Toute municipalité, en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC dans laquelle elle se trouve, doit définir un périmètre d'urbanisation dans lequel elle prévoit et limite son expansion future, notamment au niveau de la construction des habitations (MAMROT, 2010a).

Ce périmètre correspond généralement à la notion de noyau villageois abordée à la section 1.3. Ainsi, on référera à la région rurale comme étant le territoire situé à l'extérieur des milieux urbanisés, donc des villages. Dans la région rurale, on trouve essentiellement les activités agricoles et forestières, ainsi que des activités liées à l'extraction des ressources naturelles. S'y retrouve aussi des activités et des infrastructures liées à la villégiature.

1.4.1 Les activités agricoles et forestières, et l'extraction des ressources naturelles

Depuis l'époque de la division du territoire de la province en seigneuries, puis en cantons, le découpage du milieu rural québécois est resté sensiblement le même. Comme on peut le constater à la figure 1.3, ceci est particulièrement visible là où l'on retrouve les exploitations agricoles, comme c'est le cas sur l'île d'Orléans. En effet, la surface occupée par les fermes, ce qu'on appelle souvent la zone verte, occupe encore la majorité de l'espace dans les régions rurales du Québec, notamment dans le sud de la province et le long de la vallée du fleuve Saint-Laurent (Commission de protection du territoire agricole [CPTAQ], 2007). Il est à noter que l'on retrouve également en Abitibi, en Outaouais et autour du lac Saint-Jean une part notable du territoire désigné comme étant voué à l'agriculture.

Toutefois, malgré son importance dans le paysage rural, la zone agricole reste fragile. Selon Ouimet (2009), elle ne compte que pour environ quatre pour cent du territoire québécois et la moitié de celle-ci est considérée comme étant peu propice à la pratique de l'agriculture. De plus, des milliers d'hectares de terres agricoles situées au sud, parmi les plus productives, ont été exclus de la zone protégée depuis le début des années 90 alors qu'à peu près la même superficie de « nouvelles terres » a été incluse, principalement au nord, là où elles sont moins productives (CPTAQ, 2015).

Sur ce territoire, on y retrouve bien évidemment de vastes étendues, de grands champs voués à l'agriculture comme on peut l'observer lorsqu'on prend la route et qu'on quitte les centres urbains et leurs banlieues. Si l'on quitte l'autoroute et qu'on ose s'aventurer sur les routes rurales, mieux connues dans certaines régions sous le pseudonyme de « routes numérotées », on peut aisément prendre le pouls de la typologie des régions rurales. Entre les villages, on note invariablement la présence de nombreuses constructions à fonction agricole comme des granges, des étables, des silos et d'autres bâtiments similaires. On remarque aussi que ces routes relient ces différents villages entre eux et que des routes secondaires viennent combler d'autres besoins, par exemple en donnant accès aux fermes, aux autres types d'exploitation, aux ressources naturelles, etc. Le paysage y est également façonné par la présence de forêts, de cours d'eau et parfois même de montagnes. Enfin, dans la région rurale typique, on constate à la sortie des cœurs villageois qu'il y a une zone de transition : les bâtiments deviennent de moins en moins nombreux et semblent plus isolés, alors que la superficie des terrains augmente de façon significative. (MRC de l'île-d'Orléans, 1998; Dufaux, 2010)



Figure 1.3 Découpage du territoire de la seigneurie Île-d'Orléans comparé à une vue aérienne des exploitations agricoles modernes (tiré de : Musée de la civilisation, 2008; Google, 2016)

Bien que la zone agricole, cette portion de territoire voué à l'agriculture où les autres activités sont proscrites ou restreintes, semble être bien préservée et paraît avoir gardé son usage d'origine, le portrait réel est tout autre. Alors que les municipalités, les MRC et les gouvernements devraient avoir à cœur la préservation de cette zone vitale, c'est plus de 2500 hectares, rien qu'entre 2001 et 2006, qui ont été employés par des services d'utilité publique ou qui ont servi au déploiement d'infrastructures de transport, d'énergie ou de communication. De plus, c'est seulement cinquante-trois pour cent de la zone verte qui était occupée, en 2006, par des entreprises agricoles actives. Il est à noter que cette proportion varie d'une région à l'autre, tournant autour de soixante-quinze pour cent dans les régions contiguës à la métropole montréalaise et représentant à peine trente pour cent dans certaines régions périphériques. Malgré ce constat alarmant, l'aménagement et la préservation de cette zone ne semblent pas être une priorité pour les élus municipaux, bien que l'agriculture représente souvent l'activité principale sur leur territoire. En 2006, c'était plus de la moitié des MRC qui n'avaient pas mis à jour et révisé leur SAD depuis plus de quinze ans, alors que l'exercice devrait être réalisé tous les sept ans. (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois [CAAAQ], 2008)

Un autre type d'activité qui occupe une place importante dans les milieux ruraux québécois est la foresterie. Avec l'agriculture, l'exploitation des ressources forestières a longtemps été, et est encore dans certaines régions, l'activité économique principale. La forêt couvre près de la moitié de la superficie du Québec, soit près de 761 000 kilomètres carrés, et est essentiellement publique, c'est-à-dire qu'elle relève du domaine de l'État. Toutefois, c'est environ huit pour cent du territoire forestier qui est de propriété privée, ce qui représente environ 70 000 kilomètres carrés. Un pourcentage semblable de la superficie de la province est constitué de parcs et d'aires protégées, ce qui représente environ 4000 sites naturels réglementés. (Ministère des Forêts, Faune et Parc [MFFP], 2016; Conseil canadien des ministres des forêts, 2012)

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en 2013, des changements récents ont eu lieu dans la planification de ce milieu. La gestion de ce territoire se fait dorénavant de façon intégrée et régionalisée, par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et non plus par l'industrie. Le gouvernement espère ainsi impliquer les communautés et les utilisateurs de la forêt à la gestion de cette ressource, tout comme il souhaite que son aménagement se fasse de façon écosystémique. Fait intéressant, on y a introduit la notion de forêt de proximité, c'est-à-dire la « prise en charge d'un territoire forestier public et de certaines de ses ressources par les communautés qui vivent à proximité. » (MFFP, 2013)

Bien que le prélèvement de la ressource ligneuse représente une activité importante dans les forêts québécoises, on y pratique également d'autres fonctions. Sans s'y limiter, on y pratique des activités récréatives et touristiques les plus diverses (randonnée, camping, chasse et pêche, etc.), la conservation de milieux sensibles, l'enseignement, la recherche ainsi que d'autres activités économiques, telle que l'acériculture. Souvent, plusieurs de ces activités se pratiquent sur un même territoire forestier. Il ne faut pas oublier qu'on y habite (la villégiature) et que beaucoup d'infrastructures, comme les chemins forestiers, se retrouvent dans les forêts. Bref, la forêt québécoise n'est pas que nature. (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013; Gratton et al., 2011)

Enfin, on retrouve dans les milieux ruraux une multitude de ressources qui sont exploitées ou qui pourraient l'être. On retrouve tout d'abord plus de deux cents carrières, sablières et gravières, réparties un peu partout sur l'ensemble du territoire québécois, dont on utilise en grande partie les matériaux extraits pour la construction des infrastructures liées au transport (Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, 2015). Dans les régions rurales les plus éloignées des grands centres urbains, comme en Abitibi ou en Gaspésie, on retrouve également quelques exploitations minières et parfois des exploitations de gaz ou de pétrole (MERN, 2016; MERN, 2016a). D'ailleurs, bien qu'il y ait actuellement un moratoire sur cette entreprise, il n'est pas impossible, à l'avenir, que l'exploitation du pétrole contenu dans le schiste soit permise dans les terres agricoles du

sud de la province, notamment dans la vallée du fleuve Saint-Laurent (ICI Radio-Canada, 2015). Même si ces activités économiques ont connu dans l'ensemble une croissance soutenue au courant des dernières décennies, elles ne constituent plus la quasi-totalité de l'activité économique des milieux ruraux comme c'était le cas autrefois. En effet, malgré la hausse soutenue de la production, ces secteurs d'activités occupent toujours de moins en moins de travailleurs et ont un impact significatif sur la qualité de l'environnement et des paysages ruraux (Jean et al., 2009; Vézina, Blais et Michaud, 2003).

1.4.2 La villégiature

Bien que la MRC définisse, dans son SAD, un périmètre d'urbanisation dans lequel doit se faire le développement immobilier, il existe tout de même des habitations à l'extérieur de celui-ci. Alors qu'historiquement on parlait de résidences saisonnières, de chalet ou encore de « shack », ces habitations sont de plus en plus remplacées par des résidences permanentes, plus grosses et plus cossues. Ce qui était à l'origine de petits chalets de vacances sont principalement situés à proximité des cours d'eau, souvent directement implantés dans la bande riveraine. Enfin, ces habitations sont généralement regroupées autour d'un lac, au versant d'une montagne ou parfois même en pleine forêt. On peut également en retrouver dans la zone agricole, par exemple dans des fermettes occupées de façon occasionnelle. (MRC de l'Île-d'Orléans, 1998; Morin, 2014; Ministère des Affaires municipales et Régions [MAMR], 2007)

Alors qu'on imagine souvent la résidence secondaire, celle étiquetée villégiature, comme étant habitée de façon sporadique, en opposition à la résidence dite permanente, les pouvoirs réglementaires des municipalités ne leur permettent pas de régir la durée de l'occupation d'une habitation, mais plutôt les usages qui en sont faits. Ainsi, les zones consacrées à la villégiature sont généralement traitées par les instances municipales comme étant des zones résidentielles de faible densité comme on le fait dans les banlieues traditionnelles. Sauf exception, contrairement aux résidences et aux autres bâtiments que l'on retrouve dans la zone urbanisée, dans le cœur villageois, les résidences saisonnières et les autres constructions situées dans la région rurale sont autonomes quant à leur approvisionnement en eau potable et en ce qui concerne la gestion de leurs eaux usées. (Morin, 2014; MAMR, 2007)

1.5 L'importance du paysage et du patrimoine bâti

Bien qu'ils fassent partie intégrante du cachet qu'on accorde tous à la campagne québécoise, des petits villages aux vallées verdoyantes, les paysages et le patrimoine bâti ont-ils une importance quant à durabilité des milieux ruraux? Si oui, est-ce que cette importance est formellement reconnue et mise en valeur? Avant de répondre à ces questions, il est nécessaire de définir ces termes un peu flous et de poser un diagnostic quant à leur reconnaissance et à leur mise en valeur.

1.5.1 Les paysages

Selon l'OQLF (2015), le paysage est une « portion de territoire, soumise au regard, qui se compose à la fois d'éléments naturels et d'éléments aménagés ». Par sa nature, il est en constante mutation, que ce soit par l'intervention humaine ou encore par les forces naturelles. Il se définit par différentes composantes, comme sa structure, le regard qu'on lui porte, les éléments d'intérêts ou de discordance qui le composent ainsi que son évolution au fil du temps (Domon et Ruiz, 2015).

Bien qu'ils soient appréciés, les paysages ruraux sont souvent méconnus et font rarement l'objet d'une reconnaissance formelle de la part des autorités compétentes (Domon et Ruiz, 2015). Vulnérables, ils sont susceptibles de connaître des évolutions rapides au courant des années à venir, principalement à cause de l'intervention humaine (voir figure 1.4). Qui plus est, dans un contexte rural, le regard sur le paysage a évolué au courant des dernières années. En effet, l'intensification des activités agricoles à laquelle on assiste dans plusieurs régions de la province est aujourd'hui synonyme, entre autres, de pollution des eaux, d'érosion et de perte de biodiversité aux yeux de la personne qui y pose son regard (Domon et Ruiz, 2015). Toutefois, les paysages ruraux sont généralement évocateurs d'un environnement sain et d'écosystèmes de qualité. D'ailleurs, de nombreuses préoccupations et pressions exercées par les mouvements environnementalistes québécois ont historiquement été manifestées à travers des enjeux reliés à la qualité des paysages (Paquette, 2007). C'est ainsi que ces organisations ont réussi à donner une « valeur » aux écosystèmes qu'ils tentaient de protéger.



Figure 1.4 Le mont Saint-Hilaire : un paysage et un écosystème exceptionnel, aujourd'hui menacé par le développement urbain (tiré de : Paquette, 2007)

S'ils ne sont que peu ou pas protégés et valorisés, est-ce à dire que les paysages ne sont pas importants pour la durabilité des milieux ruraux? Il semble que non. En effet, au-delà des apparences, les paysages en milieu rural représentent une condition essentielle à la qualité du cadre de vie et structurent le développement social, culturel et économique des collectivités. Ils peuvent être considérés comme un bien collectif qu'il faut protéger et mettre en valeur. Encore mieux, la prise en compte de l'importance des paysages et, en parallèle, des dimensions qualitatives des milieux de vie peuvent être mesurées économiquement et résultent en des retombées concrètes pour ces collectivités. Ainsi, loin d'être banal, chaque geste en aménagement du territoire qui a un impact sur le paysage et, par ricochet, sur le milieu de vie des populations rurales doit être considéré, au-delà de la dépense qu'il représente, comme un investissement et comme une valeur ajoutée potentielle. (Paquette, 2007)

1.5.2 Le patrimoine bâti

Lorsqu'on visite les différentes régions rurales de la Belle Province, on tombe généralement sous le charme des grands espaces verts et de la nature qui s'offrent à nous. Depuis l'arrivée des premiers Européens il y a de cela un peu plus de quatre cents ans, le paysage rural québécois a subi une transformation profonde. En effet, l'occupation et le développement ont façonné le territoire, notamment par l'exploitation et l'extraction des ressources naturelles. Pensons simplement aux activités agricoles, forestières et minières qui ont eu un impact indéniable sur la qualité des paysages de la campagne québécoise. Or, un autre élément, souvent oublié, fait partie intégrante du paysage rural : le patrimoine bâti (Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008).

D'abord essentiellement composé des habitations des premiers occupants qui se sont installés sur le territoire de ce qu'on appelait alors la Nouvelle-France puis le Bas-Canada, le patrimoine bâti hérité de cette époque est fondamentalement humble, à l'image de la population rurale. La plupart des résidences qui ont survécu jusqu'à nos jours ont gardé leur vocation première. À l'inverse, les bâtiments à vocation publique construits à la même époque sont beaucoup plus flamboyants et érigés à l'aide de matériaux plus nobles et plus durables. Souvent, la richesse architecturale de ces bâtiments semble disproportionnée par rapport à celle de la communauté environnante. Les églises et les bâtiments religieux dans leur ensemble, les hôpitaux, les gares et les hôtels de ville en sont de bons exemples. Contrairement aux habitations rurales, une part non négligeable de ce patrimoine bâti a perdu, avec le temps, son usage premier. (Jean et al., 2009)

Comme il a été montré à la section 1.1, le développement des milieux ruraux s'est fait de façon relativement homogène. Or, en fonction de l'histoire et de l'occupation du territoire, on y retrouve des patrimoines bâtis différents d'une région à l'autre (Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, 2000). Cette différenciation se constate notamment au niveau du patrimoine

religieux, qui constitue souvent le seul patrimoine culturel et architectural des villages. Ainsi, d'un village à l'autre, l'expérience liée au paysage pourra être différemment vécue en fonction du patrimoine bâti qu'on y retrouve.

Bien qu'on reconnaisse généralement la beauté liée au patrimoine bâti, est-ce que celui-ci participe, comme les paysages, à la durabilité des milieux ruraux? Il semble que oui. En effet, selon la Fondation Rue principales (s. d.), il existe une relation étroite entre la vitalité socioéconomique et l'affirmation de la culture et du patrimoine. En raison de leur unicité, ces différents patrimoines bâtis permettent aux villages de se distinguer. Ce faisant, leur mise en valeur doit être perçue comme un outil de développement incontournable par les acteurs municipaux. Toutefois, un des défis à relever pour s'assurer de la pérennité de la mise en valeur de ce patrimoine consiste à réussir l'harmonisation entre les nouveaux bâtiments et les anciens (Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008).

1.6 Des milieux dévitalisés

Même si une grande majorité de la population vit maintenant dans les centres urbains, il y a tout de même un Québécois sur quatre qui vivait en milieu rural en 2010. Signe de la faible densité d'occupation des lieux, cette population rurale s'étale sur soixante-dix-huit pour cent du territoire de la province. Loin d'être homogène, la répartition de cette population se révèle être très inégale sur l'ensemble du territoire rural. Enfin, dans les régions éloignées comme à proximité des grands centres urbains, on retrouve des municipalités qui font face à des problèmes de dévitalisation. On estimait, toujours en 2010, que plus de quatre cents villages, sur les mille et quelques que compte le Québec, faisaient face à des problèmes de développement. (Union des municipalités du Québec [UMQ], 2010)

Lorsqu'on parle de dévitalisation, à quoi fait-on référence au juste? Tout d'abord, il faut comprendre que c'est un concept qui possède une dimension géographique et qui est donc relié à un territoire. Aussi, il s'agit ici d'un phénomène, d'un processus qui n'est ni fixe, ni irréversible. Le professeur-chercheur Bernard Vachon, dans son ouvrage *Le développement local : théorie et pratique* (1993) a défini la dévitalisation territoriale comme suit :

« [...] processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation, de son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées sur le plan des services, des équipements et du bien-être. »

Bien que l'on comprenne intuitivement que le phénomène de la dévitalisation ne soit pas souhaitable pour une collectivité qui se veut viable, il est intéressant de s'attarder aux impacts de celle-ci sur les

milieux ruraux pour mieux en comprendre l'importance et en saisir l'ampleur. Mais, avant tout, il faut faire le portrait de cette dévitalisation qui touche près de quatre municipalités sur dix au Québec.

Le premier symptôme visible de la dévitalisation d'une collectivité rurale, d'une région ou d'un village, c'est la perte. Tout d'abord la perte d'un, puis de plusieurs services de proximité : l'épicerie, le restaurant du coin, le bureau de poste, la station-service, l'institution financière, l'école et même l'église. Ces pertes sont généralement attribuables au déclin économique ou démographique (ou les deux) de la communauté qui les subit, ce qui rend encore plus difficiles le maintien et le renouvellement de la population, de même que de l'offre en services, ce qui accentue davantage la dévitalisation, et ainsi de suite (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010). Il s'agit là d'une image grandement simplifiée du phénomène. Ce processus circulaire de dévitalisation est davantage détaillé à l'annexe 3.

Ainsi apparaît un deuxième symptôme : l'éloignement. Déjà qu'on qualifie souvent les régions rurales d'éloignées, celles qui en arrachent plus que les autres se voient être doublement pénalisées par l'éloignement de ces services de proximité... qui ne le sont plus! En effet, les populations qui résident dans ces communautés dévitalisées ont toujours besoin de faire l'épicerie, de mettre de l'essence dans leur véhicule, d'envoyer leurs enfants à l'école, etc. Ces services, autrefois offerts dans la communauté, se concentrent lentement dans les centres urbains, ce qui accroît les distances à parcourir par les populations touchées, ce qui à son tour accentue la perte de dynamisme dans la communauté, et ainsi de suite. On remarque ici le même processus circulaire lié à la dévitalisation. Enfin, ce phénomène généralement est amplifié en fonction de l'éloignement de la communauté des centres urbains. (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010)

Puis, on constate l'apparition d'un troisième symptôme : l'absence ou l'épuisement. Comme on a pu le constater, l'éloignement des services de base dans la communauté a mené à leur quasi-absence de bon nombre de municipalités rurales. Dans un même temps, ces milieux ont assisté à l'éloignement des marchés et des centres de décision, se concentrant de plus en plus dans les métropoles, laissant les acteurs en place avec un pouvoir d'influence moindre sur leur propre communauté. Aussi, ces régions rurales ont parfois vu s'épuiser les ressources naturelles en place, celles mêmes qui souvent leur ont permis de naître. Enfin, pour ajouter un dernier clou dans le cercueil, on note généralement une absence de potentiels, comme des ressources agricoles ou forestières, ou encore la villégiature et le tourisme, pouvant être exploitées à différentes fins et qui pourrait permettre à ces milieux de se sortir du processus de dévitalisation. En effet, très difficile de s'en extirper dans un contexte de mondialisation de l'économie lorsqu'on ne possède ni ressources, ni potentiels et que l'économie locale n'est guère développée et généralement peu diversifiée. (Association des aménagistes régionaux du Québec [AARQ], 2007)

Des trois symptômes énoncés, il en résulte une occupation éparpillée et désordonnée du territoire rural. Ce triste portrait qui est fait de bon nombre de communautés rurales est la conséquence directe d'un manque de planification et de concertation qui, comme abordé à la section 1.1, a longtemps eu lieu dans les milieux ruraux québécois et qui perdure encore aujourd'hui dans bon nombre d'entre eux. C'est encore une vision à court terme, notamment celle de l'augmentation à brève échéance des revenus de taxation, qui s'oppose à une vision à long terme d'un DD des collectivités rurales. Les conséquences, soit les coûts environnementaux, sociaux et économiques, s'annoncent importantes pour les communautés concernées. (AARQ, 2007)

1.7 En résumé

Comme on a pu le constater, la campagne québécoise semble perdre son caractère rural, pourtant un héritage de plusieurs centaines d'années d'occupation du territoire. L'agriculture, la foresterie et l'extraction des ressources naturelles, depuis toujours les moteurs du développement rural, sont aujourd'hui des activités en déclin et le territoire sur lequel elles se pratiquent est sous pression et semble être menacé. Les milieux ruraux québécois, aménagés sans véritable planification du territoire, apparaissent aujourd'hui banalisés, notamment au niveau du patrimoine bâti et du paysage. Une grande partie du territoire rural est pris dans l'engrenage de la dévitalisation et peine à survivre. C'est dans ce contexte que la question suivante se pose : l'aménagement actuel des milieux ruraux québécois est-il durable? Avant d'y répondre, il sera question au prochain chapitre de cette durabilité, où une mise en contexte sera faite et où certains concepts seront définis.

2. MISE EN CONTEXTE

Maintenant qu'un portrait d'ensemble des milieux ruraux québécois a été fait, il apparaît important de définir certains concepts avant de faire l'étude des problématiques liées à l'aménagement actuel de ces territoires. En premier lieu, il est question de définir et de circonscrire le concept du DD au milieu rural, pour ensuite indiquer en quoi consiste l'aménagement du territoire dans un contexte de ruralité. Enfin, à partir du portrait qui a été fait au premier chapitre et à l'aide de la littérature existante, les différentes échelles d'intervention en aménagement du territoire sont elles aussi définies et circonscrites au contexte de cet essai.

2.1 Le concept du développement durable en milieu rural

Afin de comprendre en quoi consiste le DD en milieu rural, il est essentiel d'introduire cette notion dans sa définition la plus englobante. Ainsi, tel qu'il l'est énoncé dans la *Loi sur le développement durable*, il s'agit d'un :

« [...] développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Le DD est, ou à tout de moins, devrait être pris en compte dans tous les processus de prise de décision. Au-delà des dimensions sociale, économique et environnementale, certains y ajoutent la gouvernance. En aménagement du territoire, il existe plusieurs outils et visions du DD, qui varient en fonction des enjeux culturels, politiques, économiques et environnementaux du milieu dans lequel on se trouve. Par milieu, on entend notamment, sans s'y limiter, un pays, une région, une région urbaine ou rurale, etc. En conséquence, il n'y a pas de démarche de planification de DD qui soit universelle. Elle doit sans cesse être adaptée, dans l'espace et dans le temps. (Villalba, 2009)

C'est pourquoi le rôle des collectivités locales est primordial dans la société et dans la mise en application du DD, particulièrement dans les milieux ruraux. En effet, selon l'ONU (1992) :

« [...] ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Au Québec, les MRC et les municipalités locales disposent de nombreux outils pour atteindre les objectifs du DD, qu'ils soient énoncés dans une loi, un règlement ou encore, plus souvent, dans une politique. C'est au niveau de la planification, à travers le SAD, le plan d'urbanisme, les règlements d'urbanisme ou via d'autres outils que les MRC et les municipalités ont le pouvoir de mettre de l'avant les préceptes tirés du DD. En effet, de par la hiérarchie qui en découle, ces outils doivent assurer une certaine cohérence entre les différentes échelles d'intervention en aménagement du territoire. À priori, il s'agit d'adopter une vision globale et commune du DD de la collectivité, à l'échelle de la province, tout en s'arrimant aux besoins et aux ressources des communautés régionales et locales. Pour le moment, il est à noter que la *Loi sur le développement durable* ne s'applique pas aux institutions municipales. Toutefois, le MAMROT doit normalement faire la promotion des principes qui y sont affichés, notamment ceux présentés à l'article 6 de la Loi et qu'on peut voir à l'annexe 4. En somme, la mission du ministère est « d'appuyer l'administration et le développement des municipalités et des régions en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. » (MAMROT, 2010b)

Ainsi, lorsqu'on fait référence au concept du DD en milieu rural au Québec, plusieurs définitions ont été mises de l'avant. Retenons celle du MAMROT pour qui le DD en milieu rural, c'est d'abord de :

« [r]econnaître le caractère multifonctionnel des territoires ruraux ainsi que l'harmonisation des dimensions économique, écologique et sociale. Cette approche implique également le renforcement des capacités d'action des collectivités pour assurer la viabilité de leur cadre ainsi que de leur milieu de vie. » (Vézina et al., 2003)

L'organisme Vivre en ville, dont la mission est de contribuer au développement de collectivités viables partout au Québec, définit le concept de façon similaire, en faisant de la mise en valeur des potentiels de chaque territoire une condition sine qua non de l'occupation et de la vitalité des collectivités dans une perspective de DD. Cette mise en valeur et ce développement doivent résulter de « l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques. » (Vivre en ville, 2012)

2.2 Le concept d'aménagement durable en milieu rural

Maintenant que la notion de DD en milieu rural a été abordée, il appert nécessaire de définir celle de l'aménagement du territoire, en lien direct avec le sujet de cet essai. Par la suite, la notion de la durabilité y sera greffée. Pour l'AARQ (s. d.), aménager le territoire, c'est avant tout « une planification concertée d'interventions politiques et techniques visant un développement ordonné et harmonieux des milieux de vie de la population sur un territoire donné. » Ainsi, lorsqu'on aménage un territoire, il y a une intention, une intervention volontaire qui se veut réfléchie et rationnelle; aménager, c'est s'approprier (Lévesque, 2012).

Toutefois, comme il a été montré dans le premier chapitre de cet essai, les pratiques actuelles en aménagement du territoire rural ne semblent pas pouvoir être qualifiées de durables. En effet, malgré les bonnes intentions souvent démontrées par les différents intervenants, en premier lieu par le gouvernement québécois et, par ricochet, par les différents ministères, le régime législatif et administratif qui a été mis en place et qui gère l'aménagement du territoire au Québec depuis une quarantaine d'années n'a pas su mettre en place un véritable DD du territoire rural. Au mieux, il y a eu de petites avancées ici et là; au pire, ces petites avancées ont eu un impact insignifiant et cela coûte cher en tant que collectivité, et ce, à tous les points de vue. (Vivre en ville, 2011)

Comme on le sait, la durabilité, dans un cadre de développement, de planification et d'aménagement du territoire, doit intégrer les dimensions sociale, environnementale et économique. Comment cette définition de l'aménagement peut-elle se conjuguer avec durabilité dans un milieu rural? Tout d'abord, comme discuté à la section 2.1, cet aménagement du territoire, comme toute démarche de DD, doit être adapté dans l'espace et dans le temps.

Avant de tomber aux oubliettes, l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme* reconnaissait, entre autres, que le territoire québécois est un patrimoine commun et qu'il doit faire l'objet d'un aménagement planifié, responsable et respectueux des principes du DD, notamment ceux énoncés dans la *Loi du développement durable* et présentés à l'annexe 4. Le MAMROT y englobait alors les enjeux qu'il considère comme étant majeurs, soient le DD, la mobilité durable, la diminution de gaz à effet de serre (GES), la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, l'inclusion du logement abordable, etc. (MAMROT, 2011).

Au-delà de ces grands principes généraux, l'organisme Vivre en ville (2011) et ses partenaires poussent plus loin la réflexion en lançant la prémisse que l'outil de planification que constitue l'aménagement durable du territoire est essentiel pour atteindre des objectifs généraux comme la qualité de vie des individus et de la collectivité, de même que des objectifs plus spécifiques comme la réduction des GES et la protection des paysages. Plus encore, Vivre en ville affirme avec conviction que la pérennité de collectivités fortes et complètes passe obligatoirement par l'utilisation efficiente des infrastructures actuelles et par la préservation des ressources naturelles et agricoles. À terme, la vision de l'aménagement durable développée par l'organisme vise à maximiser les avantages de la croissance, tout en diminuant les coûts, et aspire à planifier cet aménagement, tout en freinant impérativement l'étalement urbain.

Au niveau régional, il existe plusieurs exemples de MRC rurales qui ont intégré des principes de DD et d'aménagement durable dans leur SAD. Par exemple, la MRC de La Matapédia a décidé de désigner

l'ensemble de son territoire comme étant un écoterritoire habité¹. Elle y axe son développement vers la revitalisation et le DD de son territoire, elle y intègre les facteurs géographiques, socioculturels, socioéconomiques et géopolitiques, et elle s'appuie sur les trois dimensions essentielles à la qualité de vie que sont le milieu de vie (environnement), le mode de vie (société) et le niveau de vie (économie) (MRC de La Matépédia, 2013).

Pour sa part, la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté en 2013 son *Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré*. Ce SAD nouvelle mouture, où on y ajoute un D supplémentaire, celui de la durabilité, pour en faire un schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), a su définir ses grandes orientations d'aménagement du territoire autour du DD. On y met une emphase particulière sur l'utilisation optimale du territoire et de ses ressources, notamment en aménageant de façon cohérente et responsable les milieux urbanisés, en protégeant et en mettant en valeur les milieux agricoles et forestiers, ainsi qu'en planifiant l'aménagement et le transport de façon intégrée. On y retrouve également des orientations traitant de l'importance d'un développement économique durable, de l'accroissement souhaité de la qualité de vie des habitants du territoire et enfin, de la préservation et de l'amélioration des sites patrimoniaux, des sites naturels et des paysages.

À plus petite échelle encore, plusieurs municipalités proposent leur vision de l'aménagement durable, souvent plus en phase avec les besoins et les ressources de leur communauté. En 2013, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a développé un énoncé de qui peut servir de base à une municipalité qui désire axer sa vision de demain sur le DD et qui va comme suit :

« La municipalité de demain est écoresponsable. Elle préserve et met en valeur l'environnement, contribue à l'amélioration de la qualité de vie et offre un cadre propice au développement économique. La municipalité écoresponsable est une municipalité citoyenne, accueillante et à l'écoute, ouverte sur le monde. »

Dans son *Plan d'action pour un aménagement durable*, la municipalité d'Austin a fait du DD la pierre angulaire de l'aménagement de son territoire. En ce sens, elle s'est donnée pour mission de :

« [...] gérer de façon optimale et dans une perspective de développement durable, les services destinés à assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens, à favoriser leur sentiment d'appartenance et à protéger leur environnement, leur culture et leur patrimoine. » (Municipalité d'Austin, 2014)

Comme on peut le saisir, toute démarche d'aménagement durable reprend essentiellement les mêmes éléments, lesquels sont adaptés au territoire en question. Somme toute, on peut simplement définir

¹ « L'Écoterritoire habité se traduit par la maîtrise d'un environnement préservé, la défense d'une économie dynamique et diversifiée, la construction d'une offre de services pour une vie de qualité et une gouvernance renouvelée ouverte à la participation citoyenne et aux principes du développement local durable. » Ce concept est grandement inspiré de celui des parcs naturels régionaux que l'on retrouve en France, où l'on préserve les patrimoines culturels et naturels, tout en y développant les territoires ruraux fragiles. (MRC de La Matapédia, 2013)

l'aménagement durable en milieu rural comme étant l'adoption de mécanismes ou d'outils par la collectivité afin d'assurer la pérennité de l'occupation du territoire. Ceux-ci doivent intégrer les principes inhérents au DD et assurer une saine gouvernance du territoire. Dans un contexte de ruralité, on doit y retrouver, entre autres, une planification cohérente de la croissance urbaine, de l'agriculture et de la foresterie, des ressources naturelles, des écosystèmes, du patrimoine et des paysages, sans négliger la qualité de vie des habitants. Enfin, pour qu'il soit possible, l'aménagement durable doit être pris en charge par la collectivité, en premier lieu par les citoyens.

2.3 Les échelles d'intervention en aménagement du territoire dans un contexte de ruralité

Au premier chapitre, le portrait réalisé du territoire rural québécois porte en grande partie sur l'aménagement qui en est fait. Bien qu'on ait généralement une bonne idée de ce qu'est un territoire, notion essentiellement géographique, il appert que ce concept est plus englobant. Selon Kleinschmager (2006), la notion de territoire, au-delà de la surface terrestre qu'il délimite, est tributaire de la présence d'humains qui vivent sur cette étendue et qui se l'approprient, notamment par l'instauration de règles, généralement à l'aide d'un cadre politique et juridique. Ce groupe d'humains, qu'on peut aussi désigner sous le terme de collectivité, structure ce territoire qu'il occupe via divers mécanismes de contrôle, et ce, à différentes échelles (UMR CNRS 5600 « Environnement, Ville, Société », 2012). Le cadre juridique de l'aménagement du territoire au Québec tient compte de cette hiérarchisation des mécanismes de contrôle. En effet, comme on peut le constater à la figure 2.1, le tout est organisé de telle sorte que les grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire se retrouvent dans les différents outils de planification sous-jacents, de la plus grande échelle (provinciale) à la plus petite échelle (municipale).

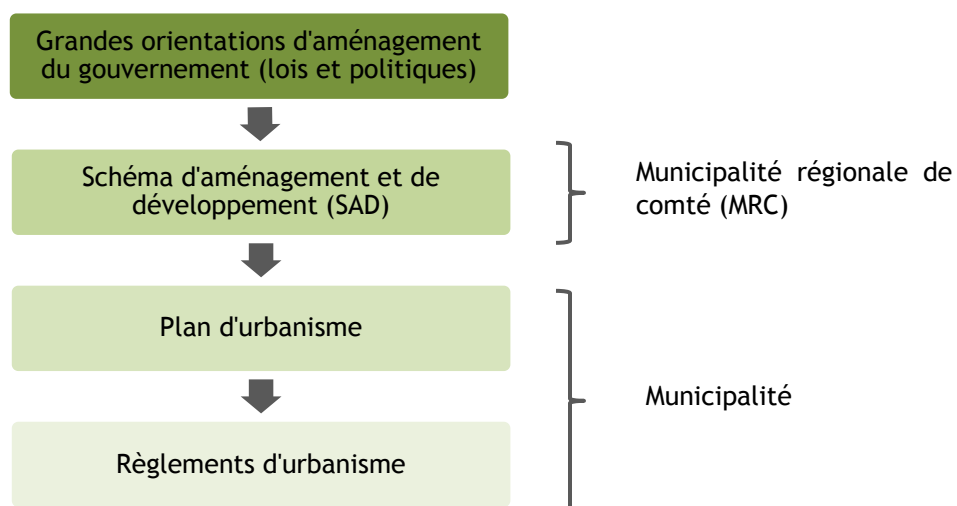


Figure 2.1 La hiérarchisation des outils de planification en matière d'aménagement du territoire au Québec (adapté de : MAMROT, 2010c)

C'est ce qu'on appelle la règle de conformité. Ainsi, les règlements d'urbanisme d'une municipalité doivent concorder avec le plan d'urbanisme qu'elle s'est donné, qui lui doit suivre les préceptes évoqués dans le SAD, qui lui-même se doit d'être en accord avec les orientations du gouvernement (MAMROT, 2010c). On comprend facilement l'utilité de cette hiérarchisation et de l'utilisation de divers outils selon l'échelle du territoire : assurer une certaine cohérence dans l'aménagement sur l'ensemble du territoire québécois tout en permettant une adaptation du cadre réglementaire selon le milieu.

Au-delà des cadres politique et juridique, cette notion d'échelle d'intervention dans l'aménagement du territoire se retrouve également dans plusieurs courants d'urbanisme qu'on peut qualifier de durables. Comme on peut le voir au tableau 2.1, bien qu'elles soient parfois désignées par des termes distincts, ces concepts reprennent à peu près tous les mêmes échelles d'intervention et y intègrent la même hiérarchisation, du plus grand au plus petit, du plus englobant au plus précis.

Tableau 2.1 Les concepts d'urbanisme durable et les échelles d'intervention

Concept d'urbanisme durable	Échelles d'intervention mises de l'avant
<i>Conservation design</i> (Design de conservation)	Quartier Rue Bâtiment et terrain (lotissement)
<i>New Urbanism</i> (Nouvel urbanisme)	Région et ville Quartier et îlot Rue Immeuble
<i>Smart Growth</i> (Croissance intelligente)	Agglomération et ville Quartier Rue Bâtiment et utilisation du terrain
LEED aménagement de quartier (LEED-AQ)	Quartier Rue Bâtiment

(tiré et adapté de : Développement durable Bathurst, 2009; Congress for the New Urbanism, 2001; Smart Growth Online, 2016; Congress for the New Urbanism, le Natural Resources Defense Council, l'U.S. Green Building Council et le Conseil du bâtiment durable du Canada, 2011)

Au-delà des concepts d'urbanisme qui ont été développés au fil des ans, des organismes spécialisés dans l'aménagement durable ont eu aussi partagé le fruit de leurs réflexions et ils proposent sensiblement la même hiérarchie dans les échelles d'intervention. Le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques (CERTU), basé en France, a publié en 2011 l'ouvrage *Aménager durablement les petites communes - Écoquartiers en milieu rural?* dans lequel est faite une étude approfondie d'expériences d'aménagement durable en milieu rural français et qui se veut un

guide pour les collectivités qui désirent se lancer dans une telle voie. Encore une fois, on y recense les notions territoriales des régions rurales, des communautés de communes (l'équivalent de nos MRC), des petites communes, des bourgs et des centres-bourgs, des espaces publics de proximité et du bâti. Enfin, dans son ouvrage *Objectif écoquartiers : principes et balises pour guider les décideurs et les promoteurs* publié en 2014, l'organisme Vivre en ville différencie clairement les différentes échelles d'intervention pour l'aménagement de tels quartiers durables. On y retrouve les échelles d'agglomération, de quartier, de la rue et du bâtiment.

Ainsi, comme les cadres juridique et politique, et les principaux courants d'urbanisme durable sont structurés de façon à mettre de l'avant des principes, des objectifs ou encore des axes qui tournent essentiellement autour de quatre catégories d'échelles d'intervention, celles-ci seront mises en évidence pour la recherche des critères de réussite de l'aménagement du territoire rural québécois. Puis, comme il s'agit d'un document de référence pour l'aménagement de collectivités durables au Québec, la structure employée par Vivre en ville dans son guide, qui est simple et qui synthétise plusieurs des approches d'urbanisme durable énoncées précédemment, sera adoptée et adaptée à un contexte de ruralité. Ces échelles d'intervention sont donc, de la plus petite à la plus grande : le bâtiment et le terrain, la rue, le noyau villageois, ainsi que la région.

3. PROBLÉMATIQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS

Afin de compléter le portrait de l'aménagement des milieux ruraux québécois et pouvoir émettre des recommandations quant à leur durabilité, il faut en faire ressortir les problématiques. Pour cela, un état des lieux est réalisé en fonction des échelles d'intervention définies à la section 2.3. Que ce soit pour le bâtiment et le terrain, la rue, le noyau villageois ou encore la région, l'aménagement des milieux ruraux québécois est confronté à des défis immenses afin d'en faire des lieux où les principes du DD sont pris en compte. Comme la littérature traitant de l'aménagement durable dans les milieux ruraux est rare, voire quasi inexistante, particulièrement dans un contexte québécois, les principes développés par certains organismes renommés pour le penchant urbain de la problématique sont repris et adaptés à un contexte de ruralité. Dans son mémoire *La pertinence des écoquartiers dans les territoires ruraux*, l'auteure Solène Touchais (2011) se demandait justement si ces principes « [peuvent] répondre à tous les critères de durabilité définis par les écoquartiers en milieu urbain », avant d'avancer que « [même] si ces territoires connaissent des problématiques spécifiques, des enjeux de développement différent, elles ont un objectif commun celui de proposer à leurs habitants un développement plus soutenable. »

3.1 Le bâtiment et le terrain

Aussi petits puissent-ils paraître dans l'immensité de la campagne, les bâtiments qui sont dispersés sur l'ensemble du territoire ont un impact significatif sur la qualité de vie des populations rurales et sur l'environnement. Dans son guide *Le bâtiment durable, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, le MAMROT (2010d) a identifié cinq facteurs dont il faut tenir compte afin de concevoir un bâtiment durable : sa localisation sur le territoire et son emplacement sur le site (le terrain), l'énergie consommée, la consommation d'eau et la production d'eaux usées, les matériaux utilisés dans sa construction et la qualité de son environnement intérieur. Pour sa part, *Vivre en ville* (2014) reprend sensiblement les mêmes facteurs fondamentaux dans son guide *Objectif écoquartiers : principes et balises pour guider les décideurs et les promoteurs*, en plus de mettre l'emphase sur le recyclage des bâtiments existants et d'y inclure l'analyse de cycle de vie. Enfin, *Vivre en ville* (2014) ajoute, comme facteurs souhaitables, mais non fondamentaux, l'inclusion de stratégies bioclimatiques, la récupération et la production d'énergie, la diversité architecturale et la qualité du cadre bâti, l'ouverture sur la rue et enfin, l'emploi d'équipements favorables à la mobilité durable.

3.1.1 La localisation, l'emplacement et le terrain

La localisation des bâtiments dans les municipalités rurales a historiquement été liée, comme abordé à la section 1.1, au développement des paroisses et des villages. Les bâtiments résidentiels y étaient alors concentrés à proximité des commerces et des institutions, notamment celles liées au clergé.

Graduellement, comme on peut le voir à la figure 1.2, les bâtiments se sont dispersés, souvent sur un axe longitudinal qu'est la route rurale, la rue principale, qui traverse le noyau villageois. Dans le village même, les bâtiments spécialisés comme les services publics, les commerces et la mairie ont souvent été localisés sans logique apparente. Sur les terres vouées à l'agriculture, ce sont le long des routes rurales que les habitations des paysans et les autres bâtiments ont d'abord été localisés et où ils le sont encore aujourd'hui. Or, depuis quelques dizaines d'années, un phénomène s'est amplifié : le développement de zones d'habitation, de type pavillonnaire calqué sur la banlieue traditionnelle, en dehors du noyau villageois ou même hors du périmètre urbain défini dans la réglementation municipale. On retrouve aussi un développement accéléré de zones de villégiature à proximité des espaces naturels, plus particulièrement près des lacs, des rivières et au pied des montagnes.

Jadis situés très près de la rue ou de la route, créant ainsi une interface directe entre les milieux privés et communs, les bâtiments plus récents ont été construits en retrait de la voie publique. Alors que dans le noyau villageois plus ancien, les bâtiments occupent une portion relativement élevée du terrain, ils prennent maintenant peu de place sur des terrains toujours plus grands, créant ainsi des ensembles perméables où la continuité et la densité du cadre bâti ne sont pas au rendez-vous. On peut prendre acte de ce phénomène à la figure 3.1. Au centre, on retrouve au centre le noyau villageois ancestral dense et en bas, un développement résidentiel récent de basse densité.



Figure 3.1 Vue aérienne du village de La Guadeloupe : noyau villageois dense et développement résidentiel de basse densité en périphérie (tiré de : Fédération des Villages-relais du Québec, s. d.)

De petits et adaptés aux besoins humbles des premiers villageois, les terrains n'ont cessé de grandir et se sont uniformisés, souvent indépendamment de la topographie. Il n'est pas rare de voir des terrains d'une superficie de 1000 à 2000 mètres carrés, alors que la norme était auparavant de 500 à 1000 mètres carrés, parfois moins, dans les cœurs villageois. On construit aussi des résidences secondaires sur de nombreux terrains jouxtant les cours d'eau, au point de souvent complètement encercler ceux-ci, et dans des endroits qu'on jugeait autrefois inhabitables à cause du relief des lieux.

Ce développement sans grande planification de l'habitation et des autres bâtiments usuels du milieu rural entraîne des impacts bien réels pour les municipalités concernées. Tout d'abord, cela peut sérieusement miner la santé financière des villages, qui doivent investir davantage pour la construction et l'entretien des infrastructures, tout en prodiguant davantage de services pour une population éparpillée. Il en coûte également plus cher pour les habitants, qui doivent supporter des dépenses superflues dues aux distances supplémentaires qu'ils doivent parcourir jour après jour. Cette dispersion de la population et des équipements favorise grandement l'utilisation de l'automobile au détriment des autres modes de transport. On remarque également une perte du sentiment d'appartenance à la communauté chez les populations qui vivent dans les quartiers de type banlieue situés en périphérie du noyau villageois. En effet, la distance qui s'est installée entre voisins et citoyens d'un même village, conjugué à un mode de vie centré autour de déplacements en voiture, réduit grandement les occasions d'échanges et de rencontres, effritant ainsi le tissu social. Enfin, ce positionnement des bâtiments sur le territoire rural a des conséquences bien réelles quant à la qualité de l'environnement : augmentation des émissions de GES dus aux déplacements automobiles, perte de terres agricoles, de forêts et d'espaces naturels, perte de biodiversité, etc. (Fondation David Suzuki, 2003)

3.1.2 La gestion de l'énergie

Une gestion efficace de l'énergie dans les bâtiments est un élément important lorsqu'on désire en limiter les impacts environnementaux. En effet, à eux seuls, les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel étaient responsables de près de dix pour cent des émissions de GES au Québec en 2012, en plus d'être de grands consommateurs de ressources naturelles et d'énergie, et de grands générateurs de matières résiduelles (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MDDELCC], 2015; MAMROT, 2010d). En raison du climat rigoureux, seulement pour le chauffage, le coût annuel pour un domicile situé au Québec est en moyenne de 1460\$, dont 405\$ et 417\$ sont respectivement dus aux fuites d'air et à la mauvaise isolation (Boyer, 2012).

Il est important de noter qu'il existe d'autres facteurs contribuant à la consommation d'énergie dans le bâtiment, comme l'augmentation de la surface habitable moyenne, les hausses du nombre de ménages

et d'appareils ménagers par maison ou encore le recours grandissant à la climatisation, qui peuvent expliquer pourquoi ce secteur est toujours un grand consommateur d'énergie (Ministère des Ressources naturelles, 2011). On peut constater cette tendance à la figure 3.2.



Figure 3.2 Facteurs contribuant à la hausse de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel au Canada entre 1990 et 2009 (tiré et adapté de : Ministère des Ressources naturelles, 2011)

Enfin, bien que globalement il y ait eu une croissance de l'émission de GES par le secteur du bâtiment au Québec depuis les années quatre-vingt-dix, il y a eu une baisse marquée dans le secteur résidentiel, notamment à cause de l'adoption toujours grandissante de l'électricité comme mode de chauffage principal (MDDELCC, 2012). Toutefois, même les nouveaux bâtiments consomment moins d'énergie que les plus vieux, car mieux isolés, la consommation d'énergie elle n'a pas suivi la même tendance à la baisse que la production de GES. En effet, le volume des nouvelles résidences augmente sans cesse, en même temps que le nombre de personnes par ménage diminue (MAMROT, 2010d). En ce qui concerne les bâtiments les plus anciens, ils ont soit conservé leurs matériaux d'origine, peu efficace d'un point de vue énergétique, soit ils ont été rénovés et même souvent agrandis à l'aide de matériaux standards, moins durables.

3.1.3 La gestion de l'eau

La gestion de l'eau dans le bâtiment prend plusieurs formes : la consommation d'eau potable combinée à la gestion des eaux de pluie et des eaux grises. Bien que la ressource aquifère soit relativement abondante au Québec, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être bien gérée si on veut en assurer la pérennité. Or, la consommation domestique au Québec était en 2010 de 329 litres par personne, par jour, alors qu'elle était d'en moyenne de 140 litres en Europe (MAMROT, 2010d). Même si la quantité d'eau utilisée dépend grandement des habitudes des habitants, la conception ou la rénovation écologique d'un bâtiment peut également contribuer à la réduction de la consommation de cette ressource vitale (MAMROT, 2010d). Alors qu'on sait qu'un bâtiment certifié LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) peut permettre des économies d'eau potable de l'ordre de quarante à cinquante pour cent, notamment en réutilisant les eaux de pluie, il s'est développé à peine 132 projets de ce type depuis dix ans en région au Québec (MAMROT, 2010d; Lafrance et Patenaude, 2015). La tendance est toutefois à la hausse en ce qui concerne la construction écologique. Les efforts qui

peuvent être faits quant à la consommation d'eau potable dans le bâtiment peuvent être réduits ou carrément annulés par la croissance de la taille des terrains observée. En effet, l'arrosage et l'entretien de la pelouse constituent une utilisation importante de l'eau potable pendant l'été, soit jusqu'à près de trente pour cent de la consommation totale (Environnement et Changement climatique Canada, 2009; Écohabitation, s. d.). C'est près du quart des municipalités qui ont rapporté, entre 1994 et 1999, avoir des difficultés à approvisionner leur population en eau potable (MAMROT, 2010d). Conséquemment, au courant des dernières années, un grand nombre de municipalités a mis de l'avant des programmes de subvention pour la récupération de l'eau de pluie, notamment à l'aide de barils que l'on branche au système de gouttières de la maison (Fonds Éco IGA, 2016). Toutefois, ce type de système reste marginal et son utilisation est, sauf exception, non obligatoire.

Quant à la gestion des eaux usées, les bâtiments du milieu rural peuvent se classer dans deux catégories : ceux branchés au système de traitement des eaux usées de la municipalité et ceux qui doivent traiter eux-mêmes ces eaux. Règle générale, les bâtiments situés dans le périmètre d'urbanisation ont accès à ce service, contrairement à ceux situés à l'extérieur du même périmètre. Bien qu'on s'attende à ce que les eaux usées municipales soient adéquatement traitées, elles ne le sont pas toujours. On a enregistré plus de 45 000 épisodes de surverse dans les municipalités québécoises en 2013, dont une centaine continue toujours de déverser leurs égouts directement dans un cours d'eau, faute de moyens (Corriveau et Porter, 2015). Les installations septiques, dont doivent être équipés les bâtiments non reliés au réseau d'égouts de la municipalité, peuvent aussi avoir un impact sur les écosystèmes. Loin d'être négligeable, c'est près d'un million de résidences qui ont un tel système au Québec (MDDELCC, 2015a). Lorsqu'elle est défective en raison de sa vétusté ou d'un manque d'entretien, une installation septique peut représenter une source de polluants dans l'environnement, en particulier dans les cours d'eau et dans la nappe phréatique (MDDELCC, 2015a). Lors de mon stage dans la municipalité de La Conception, à l'été 2015, l'inspection de la quasi-totalité des installations septiques du village avait révélé que plus du tiers n'étaient pas conformes au règlement en vigueur, donc qu'elles ne traitaient pas correctement les eaux usées domestiques.

3.1.4 Les matériaux utilisés

Il est difficile de faire un état des lieux concernant les matériaux utilisés à l'intérieur des bâtiments dans les milieux ruraux québécois. Souvent, aucun registre n'existe puisqu'aucun permis de construction ou de rénovation n'a été exigé par les municipalités pendant de nombreuses années. On s'en tenait souvent à des considérations de sécurité publique, par exemple en bannissant tel matériau jugé trop inflammable ou telle technique de construction considérée dangereuse ou obsolète. Puis, au courant des dernières décennies, une multitude de nouveaux matériaux sont apparus sur le marché, rendant encore plus ardue la réalisation d'un portrait global. Toutefois, on sait que traditionnellement,

la maison québécoise reposait sur une ossature en bois brut, parfois en pierre, avec une préférence pour le bois en ce qui concerne les ouvertures comme les fenêtres et les portes (Ville de Québec, s. d.).

Avec le temps, les matériaux utilisés sont devenus standardisés et moins durables, et ce, pour tous les éléments intérieurs et extérieurs des bâtiments. À l'extérieur, alors que pendant longtemps le bois et la pierre ont été utilisés comme parements, une multitude de nouveaux matériaux sont apparus au fil des ans, créant ainsi une véritable mosaïque dans le paysage bâti villageois. La brique, l'ardoise, la tôle, le bardeau d'asphalte, le crépi et le parement d'aluminium ne sont que quelques-uns des matériaux qui ont été employés (MRC de l'Assomption, s. d.). Enfin, comme abordé à la section 3.1.3, peu de bâtiments situés en région rurale ont été construits en fonction de critères de durabilité et d'efficacité au niveau de la consommation de l'énergie et des ressources naturelles.

3.1.5 La qualité de vie intérieure

Il existe également peu de données concernant la qualité de vie intérieure des bâtiments, en particulier ceux que l'on retrouve hors des grands centres urbains. On sait toutefois que le parc immobilier québécois prend de l'âge. Selon une étude réalisée en 2004 par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), c'est près de soixante-quinze pour cent des résidences unifamiliales, majoritaires en milieu rural québécois, qui ont été construites avant 1985, donc qui ont plus de trente-cinq ans aujourd'hui. C'est aussi près de quarante-cinq pour cent des résidences qui ont plus de cinquante ans. De son côté, le parc immobilier locatif, les multilogements, est encore plus âgé (APCHQ, 2004). Toujours en 2004, l'APCHQ estimait qu'un dixième des résidences unifamiliales au Québec nécessitait des réparations majeures et près d'une sur trois des réparations mineures. Il n'est donc pas farfelu de penser que le confort et la qualité de vie des habitants de ces habitations ne sont pas optimaux et qu'il pourrait y avoir des améliorations quant à l'isolation, la ventilation et l'insonorisation. Ainsi, peu de ces résidences âgées doivent avoir été conçues en respectant des principes de durabilité tels que l'utilisation de l'énergie passive, l'adaptabilité des espaces aux besoins évolutifs des habitants, l'accessibilité universelle, etc. Enfin, ces bâtiments, en particulier les habitations, ne sont plus adaptés à une population vieillissante qui désire vivre dans leur maison le plus longtemps possible. Ceci les oblige parfois à déménager, généralement plus près des grands centres urbains ou encore à proximité de leur famille qui habite bien souvent en dehors du village (Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir [MAMSL], 2004).

3.2 La rue

Semblable à une toile d'araignée qui lie le village à la région qui l'entoure et premier élément auquel est confronté un habitant lorsqu'il sort de chez lui, la rue est le lieu de vie fondamental de la collectivité. La rue, c'est plus que la surface asphaltée. C'est aussi les trottoirs, le mobilier urbain, les

caniveaux, la végétation, les places publiques, les parcs, et ainsi de suite. La rue, c'est un espace de vie en soi, lieu permettant les échanges commerciaux, les activités sociales et culturelles, et aussi, il ne faut pas l'oublier, un corridor de circulation (Vivre en ville, 2014). Toutefois, si la rue occupe une place si centrale dans la vie villageoise, elle n'a malheureusement pas reçu toute l'attention qu'elle méritait dans la deuxième moitié du vingtième siècle. Cohabitait jusqu'alors en relative harmonie avec les autres usagers de la rue, presque tout l'espace de la rue sera laissé à l'automobile à compter des années soixante : la rue s'est alors déshumanisée et est devenue une simple route, un banal lieu de circulation automobile (Fondation Rues principales, s. d.a).

Dans une vision durable de l'aménagement, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte que la rue redevienne à l'échelle humaine. La Fondation Rues principales (s. d.a), dans son document *Aménager des rues conviviales*, met l'accent sur la diversité des fonctions, sur la sécurité et la convivialité, sur le parcours des usagers (déplacements actifs, développement de pôles générateurs d'achalandage et de déplacements, etc.), ainsi que sur l'esthétisme et le patrimoine. Pour sa part, Vivre en ville (2014) définit comme éléments fondamentaux de donner la priorité aux déplacements actifs (marche et vélo), tout en établissant comme étant souhaitables une réduction de la largeur des rues, un apaisement de la circulation, la qualité des aménagements publics, la mixité verticale des activités, la continuité du cadre bâti ainsi que la réduction et l'optimisation des stationnements de surface.

3.2.1 La diversité des fonctions

Les municipalités rurales sont de moins en moins diversifiées. Comme il en a été question à la section 1.6, la dévitalisation de nombreux villages a entraîné un exode des commerces, de certains services comme les bureaux de poste et les écoles, ainsi que de plusieurs entreprises. Lorsqu'ils sont présents, ces services de proximité sont souvent désorganisés et éparpillés sur le territoire. Hélas, au fil des ans, ces services se sont regroupés en périphérie des centres urbains lointains. Comme le chantait André « Dédé » Fortin de la formation Les Colocs en 1993, la rue principale de son patelin nommé Normandin, situé au Lac-Saint-Jean, présentait déjà à cette époque, comme on peut le voir à la figure 3.3, des signes d'essoufflement :

« Dans ma p'tite ville
On était juste quatre mille
Pis la rue principale
A s'appelait St-Cyrille
La Coop, le gaz bar
La caisse pop, le croque-mort
Et le magasin général quand j'y r'tourne
Ça m'fait assez mal!
Y'est tombé une bombe su'a rue principale
Depuis qu'y ont construit: le centre d'achat! »

Ainsi, la rue principale se démarque des autres voies dans les milieux ruraux, étant celle qui traverse habituellement le village d'un bout à l'autre et sur laquelle on retrouve la plus grande part de l'offre en services de proximité. Pour être attrayante et générer de l'activité, elle se doit d'offrir un parcours qui suscite plusieurs arrêts, qui favorise les déplacements actifs; bref, qui génère de l'achalandage. Or, la déstructuration de l'offre de services, aussi minimale soit-elle, dans l'ensemble du village rend plus attrayante l'utilisation de la voiture par les citoyens pour leurs déplacements d'un endroit à l'autre ou encore vers l'extérieur. Dans un tel contexte, les commerces ont de la difficulté à survivre avec si peu d'achalandage, ce qui génère encore moins d'activité sur la rue principale, etc. Dans une étude réalisée en 2004, la Fondation Rues principales dénotait que sept artères commerciales sur huit dans les petites municipalités de 5000 habitants et moins étaient en déclin. Une perte du sentiment d'appartenance à la communauté, d'attractivité pour le tourisme et de revenus pour la municipalité, combinée à une hausse des émissions de GES et à l'étalement urbain, contribue à cette dévitalisation de l'artère principale du village, cœur même de la collectivité dans les milieux ruraux. (Fondation Rues principales, s. d.a; Vivre en ville, 2012)



Figure 3.3 La rue principale du village de Normandin : un parcours rempli d'obstacles pour les déplacements actifs (tiré de : ÉchoCité productions, s. d.)

Enfin, il est à noter qu'au contraire, dans les zones situées à l'extérieur du noyau villageois, la diversité des fonctions et l'insertion mal planifiée de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures peuvent engendrer des impacts négatifs sur l'agriculture et la foresterie. On parle alors de nuisances et de conflits d'usages. Ces problématiques sont abordées à la section 3.4.2.

3.2.2 La qualité des aménagements et les déplacements actifs

La rue devrait être un lieu sécuritaire et convivial pour tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou encore automobilistes. Ou qu'ils soient jeunes, moins jeunes ou âgés, très âgés même. Conséquemment, les aménagements sur la rue doivent faire en sorte que tous puissent y cohabiter et y évoluer le plus librement possible, avec une priorité pour les déplacements actifs, plus à risque pour les usagers. Pour ce faire, plusieurs éléments doivent être considérés dans la conception d'une rue qui allie sécurité et convivialité, par exemple la chaussée et le stationnement, les intersections, les aménagements piétonniers et cyclables, les matériaux, l'éclairage ainsi que la végétation et le mobilier urbain (Fondations Rues principales, s. d.d). La sécurité et la convivialité des lieux jouent un grand rôle sur l'adoption de ces modes de transport par les citoyens. Pour ce faire, les aménagements dédiés à ces usagers doivent être développés pour leur laisser une place et permettre, idéalement, d'augmenter leur achalandage et réduire celui des automobiles.

À l'heure actuelle, peu de municipalités rurales ont aménagé leurs rues en favorisant ou même en encourageant la pratique de la marche et du vélo. Comme on peut le constater à la figure 3.3, la rue principale (St-Cyrille) de la municipalité de Normandin est typique de bon nombre de traversées routières dans les villages québécois : espace presque exclusivement dédié à la voiture, trottoirs étroits sur lesquels on a même osé planter des poteaux d'électricité et qui sont traversés par de nombreuses entrées charretières, aucun passage pour les piétons ou encore d'intersection sécurisée pour traverser la rue principale, nul aménagement pour les cyclistes, décor banal et peu invitant, guère de lieux de rassemblement ou d'interaction, mobilier urbain minimal ou inexistant, etc. Il a d'ailleurs été démontré que plus l'espace dédié à l'automobile est grand, plus on constate une augmentation de la vitesse de la part des automobilistes qui se sentent plus en sécurité, au détriment de celle des piétons et des cyclistes (Comité sectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999). Ce phénomène ne touche pas exclusivement la rue principale qui traverse le noyau village. Trop souvent, les rues résidentielles plus récentes ont une largeur plus importante que les rues plus anciennes du centre du village et même que la rue principale, en plus de n'avoir souvent inclus aucun aménagement pour les piétons et les cyclistes, ceux-ci devant évoluer directement sur la chaussée, entre les voitures et le fossé (Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, 2014).

3.2.3 La qualité architecturale du cadre bâti

Ce qui démarque une rue d'une autre repose souvent sur autre chose que la chaussée en soi et les aménagements qu'on y retrouve. En effet, l'apparence d'une rue, c'est en grande partie les édifices qui l'entourent. La qualité des matériaux utilisés pour les revêtements extérieurs, ainsi que le respect du style et l'esthétisme des lieux sont des éléments qui peuvent donner à une rue son caractère unique (Fondations Rues principales, s. d.b). Promouvoir la qualité du cadre bâti, c'est aussi faire en sorte de

préserver le patrimoine bâti présent, particulièrement dans les municipalités où on ne retrouve souvent qu'une seule rue principale, à vocation mixte, qui définit en quelque sorte la beauté et la qualité intrinsèque du village.

La qualité des matériaux utilisés comme parements extérieurs des bâtiments, comme illustré à la section 3.1.4, a grandement diminué au cours des années. Bien que ceux-ci soient considérés comme étant moins durables, la standardisation des matériaux utilisés a aussi affaibli le caractère unique de la typologie rurale, notamment en ce qui concerne le cachet patrimonial des édifices d'autrefois. Aussi, un grand nombre de bâtiments dans les villages ont subi des agrandissements, souvent sans aucune considération de la volumétrie du bâtiment d'origine, du cadre bâti adjacent et des matériaux jadis utilisés. Ainsi, les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels, présentent majoritairement une qualité d'intégration architecturale plutôt faible. On peut également le constater à la figure 3.3, où les édifices que l'on retrouve sur la rue principale de Normandin n'ont rien du caractère patrimonial qu'on se fait du village d'antan.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a procédé à un exercice qualification du cadre bâti, lors de l'élaboration de son programme particulier d'urbanisme, de cent six bâtiments dans un secteur donné. Sur ce nombre, quatre-vingt-dix-neuf étaient considérés de qualité moyenne, donc ayant un risque réel de dégradation, ou de mauvaise qualité, nécessitant une intervention prioritaire pour redorer l'image du secteur étudié (Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, 2014). Quant à eux, les bâtiments patrimoniaux les plus anciens, à vocation religieuse, ont généralement gardé leurs matériaux nobles et durables d'origine. Toutefois, comme on le voit à la figure 1.2, dans bon nombre de villages, ils sont tous regroupés dans un même secteur, ce qui réduit la portée de la contribution de ce patrimoine à la qualité du cadre bâti de l'ensemble des rues du village ou, à tout de moins, de la rue principale.

Un cadre bâti de piètre valeur dans un village peut avoir des impacts sur la qualité de la vie rurale. En standardisant, voire en banalisant son apparence, le village perd de son unicité, ce qui le distingue des autres et qui le rend attrayant pour ses habitants et pour les touristes. Cette baisse d'attractivité engendre alors la désertion progressive des commerces et des autres services de proximité, rendant comme on le sait celui-ci encore moins invitant. La valeur des bâtiments en fait également les frais, entraînant une baisse de revenus de taxation pour la municipalité et une fonte dans la valeur de l'investissement pour les propriétaires. À vouloir sauver des sous pour la rénovation ou la construction des bâtiments, on diminue à long terme la vitalité socioéconomique du village, tout comme on constate une baisse du sentiment d'appartenance à la communauté et de la fierté des villageois. (Fondations Rues principales, s. d.c; Vivre en ville, 2014)

3.2.4 La réduction de la place laissée à l'automobile

Comme on a pu le constater dans les sections précédentes, la place laissée à l'automobile dans les rues est considérable. La largeur de l'emprise, combinée au peu de place laissée aux autres usagers, a permis le développement de milieux ruraux où les déplacements automobiles sont banalisés et encouragés. D'autres éléments dans l'aménagement de la rue viennent aussi renforcer ce sentiment.

Règle générale, on estime qu'entre vingt et quarante pour cent du territoire urbanisé, dans ce cas-ci dans les noyaux villageois, est consacrée à l'automobile (Vivre en ville, 2014). Sauf exception, ces surfaces sont asphaltées et donc imperméables. Alors que dans les secteurs les plus anciens les rues sont étroites, elles sont plus larges dans les secteurs récents. Or, ce n'est pas seulement la voie de circulation qui se soit élargie. On y a ajouté, de part et d'autre, des espaces de stationnement sur rue, ajoutant davantage à l'élargissement de l'emprise. De surcroît, on peut constater sur ces mêmes rues des espaces de stationnement en façade des résidences, des commerces ou des autres bâtiments. On en retrouve un exemple probant à la figure 3.4, où on se situe sur le boulevard Curé-Labelle, porte d'entrée de la municipalité rurale de Labelle, dans les Hautes-Laurentides.



Figure 3.4 L'espace consacré à l'automobile sur le boulevard Curé-Labelle, à Labelle (tiré de : Google, 2016a)

À force de multiplier les espaces de stationnement, ceux-ci occupent de plus en plus de place, ce qui augmente les distances à parcourir et justifie les déplacements automobiles. Pis encore, cela génère une suroffre puisqu'il faut un espace pour garer la voiture à chacun des endroits fréquentés : à la résidence, au travail, à proximité des commerces et des autres services, etc. L'omniprésence du bitume dans l'espace occupé par la rue entraîne également des problèmes de gestion des eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des surfaces, ce qui surcharge inutilement les équipements de traitement des eaux usées et augmente les risques de surverse. Lorsque la voie (ou le stationnement) n'est pas asphaltée et qu'elle est faite d'un mélange de gravier et de sable, ce qui est commun dans les

villages, elle contribue à la pollution des eaux de surface, produit des poussières et propose une piètre apparence visuelle. Ces grandes surfaces dédiées à la chaussée et au stationnement sont donc aussi source de nuisances. Enfin, elles diminuent la qualité de vie en déshumanisant le paysage et encouragent l'étalement urbain. (Vivre en ville, s. d.; Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, 2014)

3.3 Le noyau villageois

Le noyau villageois, qui correspond généralement au secteur inclus dans le périmètre urbain du village, constitue le pendant urbain de la vie rurale. Ça en est généralement le cœur économique, communautaire et décisionnel, en plus de regrouper une majorité de la population. Son aménagement a donc une importance cruciale dans la durabilité du milieu rural dans son ensemble. Dans son guide *Aménager durablement les petites communes - Écoquartiers en milieu rural?*, le CERTU (2011) met l'emphase sur les éléments suivants : contrer l'étalement urbain, la revitalisation des centres-bourgs (noyaux villageois), la restructuration des espaces urbanisés et retrouver le sens de la qualité urbaine. Pour sa part, *Vivre en ville* (2014) juge fondamental que le quartier, duquel on peut faire le parallèle avec le noyau villageois par son étendue et son caractère (la vie de quartier), allie compacité et densité, qu'on y retrouve une mixité dans les activités, que l'offre en commerces et en services soit diversifiée et à proximité, et que la trame urbaine soit perméable. Sont aussi considérés comme étant souhaitables des éléments concernant les espaces publics, la diversité des types d'habitation, l'accessibilité au transport en commun, la continuité et l'efficacité du réseau cyclable et la gestion efficiente des ressources et des externalités.

3.3.1 La lutte contre l'étalement rural

Alors qu'on associe généralement l'étalement urbain aux grandes villes et aux métropoles, ce phénomène peut également toucher le monde rural. Ce phénomène prend deux formes dans les milieux ruraux. Toute d'abord, comme en zone urbaine, il se définit comme un dispersement sans véritable planification et une faible densité d'occupation du sol. En raison de la taille réduite du noyau villageois et de la faible population en comparaison avec les centres urbains, cet étalement est proportionnellement limité dans l'espace et surtout en intensité. En second lieu, ce phénomène peut prendre la forme, dans certaines régions rurales, de développements commerciaux le long des axes routiers importants qui traversent le territoire (Daniels, 1999). Enfin, il est à noter que la croissance de la villégiature à l'extérieur du noyau villageois est aussi associée à un étalement de l'urbanisation.

Dans leur SAD, toutes les MRC doivent, entre autres, limiter dans l'espace le développement urbain et protéger les milieux agricoles à l'aide de l'instauration d'un périmètre urbain. D'habitude, dans l'immensité des milieux ruraux, les zones dites urbaines occupent une très faible portion du territoire comme on peut le constater à l'annexe 5, où est donné en exemple le cas de la MRC de l'Islet dans

Charlevoix. Or, l'établissement de ces périmètres n'a en rien empêché le développement en dehors de ceux-ci, notamment en ce qui concerne la construction résidentielle. En effet, on remarque sur le territoire rural un étirement du tissu urbain le long des routes en dehors des noyaux villageois, conjugué à un développement accéléré de la villégiature depuis les années quatre-vingt-dix (Simard, 2005). Dans plusieurs régions, la villégiature occupe une place toujours grandissante dans la vie rurale. Tellement que dans certaines régions à fort potentiel récréotouristique, comme dans la MRC des Laurentides, c'est aujourd'hui plus d'une unité d'habitation sur trois qui est considérée être une résidence secondaire (Morin, 2014). Ce développement se faisant principalement, comme abordé à la section 1.4.2, à proximité des espaces naturels, souvent les plus fragiles, ainsi que dans la zone agricole supposément protégée.

Comme discuté à la section 3.1.1, les nouveaux développements domiciliaires, synonymes de nouvelles taxes foncières pour une municipalité à la recherche de nouveaux revenus, se font souvent sur le modèle de la banlieue traditionnelle, mais dans des secteurs éloignés des noyaux villageois et de villégiature existants. Cet étalement du développement rural n'est pas sans conséquence, engendrant notamment des coûts économiques à long terme accrus pour les municipalités concernées et pour la collectivité en général. C'est sans oublier un risque éventuel de conflits d'usages, par exemple entre les nouveaux habitants et les activités liées à l'extraction des ressources naturelles, ainsi que la mauvaise utilisation de certaines portions du territoire dont la vocation première était jusque-là différente et qui possèdent d'autres potentiels que d'accueillir des habitations. On note aussi des effets indésirables sur la qualité et l'accessibilité des plans d'eau. Cet éparpillement de l'occupation du territoire a aussi pour conséquence de générer la mise en place de nouvelles infrastructures de toutes sortes et de multiplier les déplacements automobiles. (AARQ, 2007; MAMR, 2007; Morin, 2014)

3.3.2 Densité, mixité et proximité

Malgré l'immensité du territoire rural québécois, les zones délimitées par les périmètres urbains en occupent une très petite surface. Conséquemment, on pourrait s'attendre à ce que les noyaux villageois soient l'équivalent rural du quartier urbain et qu'on y retrouve une densité sensiblement élevée du cadre bâti, une certaine diversité dans l'offre d'habitation et une mixité intéressante dans l'offre de services et dans les activités, le tout situé à proximité de la population résidente. Or, le portrait actuel n'est pas aussi simpliste.

Habituellement, le milieu rural possède une faible densité de population et du cadre bâti, les bâtiments étant dispersés sur un grand territoire. Toutefois, dans le noyau villageois, la densité du cadre bâti est supérieure, bien qu'il subsiste souvent des espaces libres ou sous-utilisés à l'intérieur du périmètre urbain établi. Une majorité des bâtiments du village est constituée de résidences et celles-ci sont pour

la plupart des maisons unifamiliales, bien qu'on retrouve des plex dans les secteurs les plus anciens. Ainsi, on trouve à l'intérieur d'un noyau villageois des secteurs où la densité est plus élevée et d'autres où elle est plutôt faible, en deçà de la densité minimale généralement requise et établie pour rentabiliser les équipements et les services offerts. (Vézina et al., 2003; Paroisse de Saint-Simon, 2006; Nature-Action Québec, 2014; Dufaux, 2010)

La mixité, en particulier en ce qui concerne l'offre commerciale, n'est pas au rendez-vous dans les petites localités rurales. Déjà limité en nombre, le peu de commerces qui restent dans les villages est généralement dispersé dans le noyau villageois et à l'extérieur de celui-ci, rendant le tout peu attrayant et générant peu d'achalandage, même sur la rue principale. Le retrait de points de services gouvernementaux dans un grand nombre de municipalités rurales, combiné au départ de nombreuses entreprises de service comme les banques, les stations-services, les grandes chaînes de supermarché et les pharmacies pour ne nommer que ceux-là, a affaibli une offre commerciale déjà anémique. Conséquemment, bien qu'il existe parfois quelques bâtiments abritant des fonctions multiples, comme un commerce au rez-de-chaussée et un logement à l'étage, la mixité verticale est rare. Il est à noter que plusieurs municipalités rurales n'ont aucun commerce de proximité sur leur territoire, se contentant d'une offre spécialisée pour une clientèle régionale, par exemple dans le domaine de l'équipement agricole ou des véhicules motorisés hors route. (Demarcom, 2015; Dufaux, 2010; Solidarité rurale du Québec, 2002)

Lorsqu'ils sont présents dans la municipalité, les commerces et les services de toutes sortes ne sont pas nécessairement situés à proximité, même s'ils sont qualifiés ainsi de par leur nature. Ils sont éparpillés sur l'ensemble du territoire, avec quelques-uns sur la rue principale et d'autres ailleurs sur le territoire, dans et hors du périmètre urbain. Aussi, pour pouvoir combler certains besoins, la population a parfois besoin de se déplacer vers d'autres municipalités, pas toujours situées à proximité et difficilement accessibles autrement qu'en automobile, ou encore vers les grands centres urbains éloignés. L'emploi s'est aussi éloigné; les gens ne travaillent plus dans leur village. Les commerces, les industries et les services publics s'étant déplacés en ville, c'est plus de sept ruraux sur dix qui travaillent à l'extérieur de leur municipalité. Toutefois, le territoire agricole, la forêt et les autres espaces naturels, de même que les ressources qu'ils contiennent, sont situés à proximité du lieu de résidence de la population rurale. (Demarcom, 2015; Solidarité rurale du Québec, 2002)

Une trop faible densité du cadre bâti, une faible mixité et l'éloignement des activités et des services entraînent des impacts négatifs sur la vie collective. Une faible densité d'occupation du sol entraîne un gaspillage des terrains et des ressources, tout en générant une pression inutile sur les terres agricoles et sur les milieux naturels de la région, et entraînant une perte nette de revenus liés à la taxation foncière. Une faible mixité dans l'offre en type de logement, de commerces, de services et d'activités

diminue l'attractivité et le sentiment d'appartenance à la communauté. L'éloignement des commerces et des services dans le noyau villageois ou à l'extérieur de celui-ci, combiné à une délocalisation des emplois, génère des déplacements automobiles supplémentaires et décourage l'adoption de modes de transport actif. Un tel village semble alors manquer de dynamisme, de convivialité et devient moins attirant pour les touristes. (MRC de la Matapédia, 2004; Vivre en ville, s. d.a)

3.3.3 Favoriser les modes de transport alternatif

Alors qu'il a été démontré à la section 3.2.4 qu'une grande place dans la rue est accordée à l'automobile, généralement au détriment des transports actifs, il a lieu de se demander si cela a des répercussions au niveau de l'adoption des modes de transport alternatif dans l'ensemble du noyau villageois. On entend ainsi les déplacements qui constituent une solution de rechange à l'utilisation de l'automobile individuelle, que ce soit les déplacements à pied et à vélo, mais aussi le covoiturage, l'autopartage et le transport en commun (Gouvernement du Québec, 2016).

L'adoption des modes de transport actif, comme discuté à la section 3.2.2, n'est pas favorisée par l'aménagement des rues typiques des municipalités rurales. Hélas, il en est de même de par la configuration même du noyau villageois typique. En effet, le développement des villages le long de la route principale qui les traverse rend l'ensemble très peu perméable, c'est-à-dire qu'il peut être ardu pour un piéton ou pour un cycliste de se rendre de part et d'autre de cette voie, tout comme l'étendue du parcours peut décourager les déplacements actifs le long de cet axe routier. On peut le ressentir lorsqu'on s'attarde à la figure 3.3, où on aperçoit très peu de voies perpendiculaires à la rue principale (Saint-Cyrille) du village de Normandin. La figure 3.5 l'illustre mieux, avec en rouge la rue principale, en vert les voies perpendiculaires qui la traverse directement et en jaune celles qui la croise, mais ne la traverse pas. L'échelle, qu'on voit en bas à droite de la figure, est de deux cents mètres; le village s'étire donc sur un peu plus de trois kilomètres.

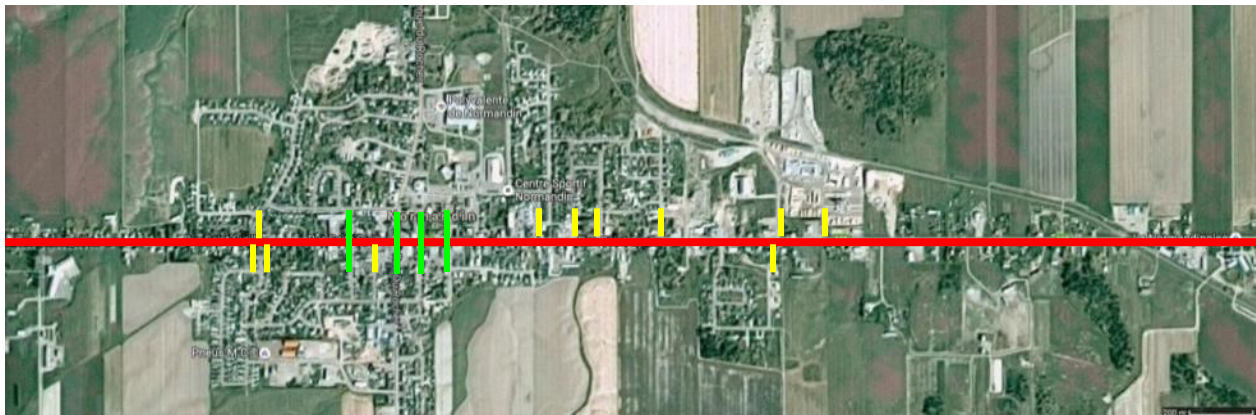


Figure 3.5 Perméabilité de la trame urbaine dans le village de Normandin, peu propice aux transports actifs (tiré et adapté : Google, 2016b)

Ainsi, comme il apparaît être pénible de se déplacer en mode actif dans les villages québécois, la voiture s'est rapidement imposée comme le mode principal de transport. Alors qu'il pourrait offrir une solution de rechange à l'automobile tout en étant motorisé, le transport en commun, notamment l'autobus, est peu développé dans la campagne québécoise. En effet, considérant la faible population résidant dans les noyaux villageois, la viabilité financière de ce mode de transport en commun, sous sa forme intramuros, semble être vouée à l'échec. Quant aux autres offres de transport en commun, elles sont également quasi inexistantes. Les services d'autopartage se concentrent pour l'instant dans les grands centres urbains (Communauto, 2016; car2go, 2016). Quelques services de taxi ruraux existent sous la forme de taxis collectifs, sorte de compromis entre l'autobus et le taxi, et offrent un service essentiellement entre les centres urbains et les municipalités rurales environnantes, s'arrêtant parfois à plusieurs endroits dans un même village, mais pour lequel il faut réserver (MRC de Joliette, 2012). Il est davantage question de l'offre en transport en commun à la section 3.4.4, sous un angle de service offert à l'échelle de la région.

La proportion et la croissance de la population âgée sont plus élevées dans les milieux ruraux que dans les centres urbains et celle-ci bénéficierait grandement d'avoir d'autres options de transport motorisé, tout comme les plus jeunes qui ne sont pas en âge de conduire ou ceux qui n'ont tout simplement pas les moyens de financer les coûts liés à l'achat et l'entretien d'une automobile (Transport Canada, 2009). Comme abordé à la section 3.2.2, l'aménagement actuel du noyau villageois, par sa forme allongée et la faible perméabilité de la trame routière, ne favorise pas les déplacements actifs.

3.3.4 Contrer la dévitalisation

Comme il en a été question à la section 1.6, un grand nombre de municipalités rurales sont prises dans l'engrenage de la dévitalisation ou sont à risque de l'être. Il existe également quelques villages qui ont réussi à briser le cycle de la dévitalisation ou qui sont aujourd'hui engagés sur la voie de la revitalisation. Ne pas en tenir compte dans les décisions en aménagement du territoire peut ultimement entraîner deux situations : mettre en place les éléments déclencheurs de la dévitalisation ou encore, empêcher la revitalisation d'un village ou même d'une région touchée par le phénomène. Ceci n'est pas sans impact sur la viabilité des collectivités concernées.

Les causes de la dévitalisation des municipalités sont complexes et interreliées : il s'agit d'un processus et non d'un état statique. Chaque cas étant unique, les causes sont également difficiles à cerner. L'AARQ, dans le cadre du Forum sur les municipalités dévitalisées du Québec tenu en 2007, a bien résumé la panoplie de causes possibles pour expliquer la dévitalisation dans les milieux ruraux :

« L'éloignement des marchés et des centres de décision, [...] la réduction des emplois, l'épuisement des ressources naturelles en place, l'absence de potentiels pouvant être

développés à différentes fins (agricoles, forestières, villégiature, tourisme, etc.), la présence d'un cadre de vie peu attrayant, l'absence de services de base, la mondialisation et le manque de diversification au niveau de la structure économique des municipalités concernées sont parmi les causes qui peuvent entraîner la dévitalisation des municipalités. »

Si les causes de la dévitalisation sont complexes et pas toujours faciles à cerner, il en est autrement des impacts. Étant d'abord un phénomène socioéconomique, les impacts de ce processus sont d'abord dirigés vers l'état des finances de la municipalité rurale, qui voit ses revenus diminuer avec la baisse des rentrées d'argent liées à la taxation foncière. La municipalité ne peut alors plus soutenir la qualité et la quantité des services offerts à la population. Il s'en suit des effets néfastes au niveau de la démographie, les villages se vidant d'une partie de leur population, de l'occupation du sol, le développement se faisant sans tenir compte de la vocation originale et des potentiels du territoire, de l'émission de GES dus à la multiplication des déplacements automobiles, etc. (AARQ, 2007; UMQ, 2010)

3.4 La région

Encerclant le noyau villageois, la région correspond grosso modo au territoire situé hors des périmètres urbains dans une MRC à caractère rural. Toutefois, la région peut prendre un caractère plus large et ne pas se limiter aux limites administratives de la MRC. En effet, elle se définit davantage comme un territoire englobant plusieurs villages contigus à caractère rural où on retrouve une synergie particulière, des activités et des infrastructures communes, de même qu'un partage de « différentes affinités de nature géographique, économique ou sociale » (Vivre en ville, 2014). La région se caractérise également, dans le cas présent, par l'omniprésence des activités agricoles et forestières, donc à une présence importante d'espaces naturels sur le territoire (Vivre en ville, 2004). Ce type de territoire est à l'heure actuelle en proie à une déstructuration et perd peu à peu son caractère d'origine, comme discuté au premier chapitre. Cela est dû, entre autres, à l'insertion mal planifiée d'usages qu'on pourrait qualifier d'urbains dans un milieu agricole, agroforestier ou encore de villégiature. Les milieux ruraux risquent ainsi de perdre non seulement leur caractère d'origine, mais également leur vocation et leur attractivité (Vivre en ville, 2004).

C'est dans un cadre semblable en France que le CERTU (2011) a mis de l'avant trois éléments essentiels à la durabilité de la région rurale : la protection et la mise en valeur du paysage, la valorisation des filières locales (agriculture, foresterie, ressources naturelles, tourisme, etc.) et la particularité d'un territoire à l'échelle humaine. Pour sa part, Vivre en ville (2014) définit la consolidation et la contiguïté de l'urbanisation, la protection du territoire agricole et des milieux naturels, de même que l'articulation de l'urbanisation et du réseau structurant de transport en commun comme étant des éléments fondamentaux à la durabilité dans une perspective régionale. Étant donné le contexte en

milieu rural au Québec, un accent doit être mis sur les paysages, sur le territoire agricole et les milieux naturels, sur la gestion de la villégiature de même que sur l'articulation du développement régional.

3.4.1 La protection et la mise en valeur des paysages

Comme abordé à la section 1.5.1, les paysages ruraux sont à la fois appréciés et peu protégés. Cette dichotomie a des conséquences non seulement sur leur protection, mais également sur leur mise en valeur. Le paysage, ce n'est pas seulement la nature, c'est également les aménagements réalisés par l'humain, les traces de l'occupation du territoire. C'est aussi le reflet de notre rapport avec notre environnement. Or, à l'heure actuelle, les paysages ruraux nous renvoient une image peu flatteuse de cette occupation. Il y a péril en la demeure. (Domon et Ruiz, 2015; Vézina et al., 2003)

On assiste donc au Québec à la disparition graduelle de certains éléments qui constituent le paysage rural traditionnel : la perte de la végétation typique de la campagne comme les arbres solitaires et les arbres en rangée qui servent de brise-vent, la perte des forêts de proximité, la dégradation et la destruction des patrimoines bâtis agricoles et religieux, l'insertion d'usages non compatibles, la déstructuration des noyaux villageois, l'intégration architecturale déficiente des nouveaux bâtiments ou des bâtiments rénovés, etc. (Vézina et al., 2003). Ce ne sont là que quelques éléments qui témoignent de la banalisation des paysages ruraux. D'ailleurs, dans la *Charte du paysage québécois* élaborée par le Conseil du paysage québécois en 2000, on y reconnaît que :

« [...] certains paysages, témoignages d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes, ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. »

Or, qu'ils soient exceptionnels ou pas, ces paysages sont d'une importance capitale dans la durabilité des milieux ruraux. En effet, le paysage est intimement relié au territoire rural. Il contribue au renforcement de l'identité collective des habitants et améliore leur qualité de vie. Il est attrayant pour les visiteurs et contribue à la vitalité des activités touristiques, donc à l'économie locale. Il constitue même une ressource exploitable et peut, dans certains cas, contribuer à l'essor de communautés rurales et à leur revitalisation. Malheureusement, le caractère rural typique s'efface peu à peu. Il s'uniformise et les territoires perdent ainsi leur unicité. Dans beaucoup de cas, les interventions qui sont faites pour préserver et mettre en valeur les paysages, que ce soit par l'instauration de normes de construction ou d'urbanisme, par des aménagements, par la qualité de l'affichage commercial ou encore par l'embellissement à l'aide de diverses techniques, notamment au niveau de l'aménagement paysager, ne respectent pas le cadre paysager d'origine. Bref, à vouloir embellir, on dénature. (Vézina et al., 2003; Paquette, 2007; Conseil du paysage québécois, 2000).

Ainsi, les conséquences de cette banalisation des paysages ruraux au Québec sont nombreuses : perte du sentiment d'appartenance des collectivités dont le cadre de la vie quotidienne est banalisé et déconstruit, dégradation des écosystèmes auxquels on accorde finalement bien peu de valeur, baisse du tourisme et pertes de revenus pour la municipalité dont pouvoir d'attraction est réduit et son unicité affaiblie, perte du caractère rural patrimonial des milieux concernés, etc. (Paquette et al., 2008; Vézina et al., 2003).

3.4.2 La protection du territoire agricole et des milieux naturels

Dans les milieux ruraux québécois, la trace séculaire laissée par l'agriculture depuis l'époque de la colonisation est encore bien visible comme on peut le constater à la figure 1.3. Bien qu'elle n'occupe qu'une maigre superficie du territoire québécois, la zone agricole définit en grande partie l'image qu'on se fait de la ruralité. Ces deux éléments combinés consacrent en quelque sorte son importance et sa fragilité. Toutefois, ce territoire n'est pas que champs. On y retrouve aussi des forêts, des montagnes, des lacs et des rivières, de même que d'autres milieux naturels de tout acabit. Ces milieux, essentiels pour assurer la pérennité de l'occupation du territoire rural, semblent aujourd'hui menacés.

Alors que la zone agricole occupe une très faible partie du territoire québécois, la partie la productive subit depuis des décennies des pertes au profit de l'urbanisation (Vivre en ville, 2004). Celles-ci sont irréversibles et ne sont pas compensées par l'ajout de nouvelles parcelles dans la zone agricole, ces dernières étant moins productives (CPTAQ, 2015). Le patrimoine bâti agricole subit également des pertes, un nombre important de bâtisses typiques étant démolies ou abandonnées, conséquence de l'intensification et de l'industrialisation de l'agriculture, le tout offrant un paysage déstructuré aux yeux de celui qui l'observe (Union des producteurs agricoles [UPA], s. d.).

Dans de nombreuses régions à fort caractère agricole, le couvert forestier écope également, occupant de nos jours une surface inférieure à quinze pour cent de la superficie du territoire de la municipalité. On peut le constater à l'annexe 6. D'ailleurs, entre 2004 et 2009, la Montérégie, zone intensive d'agriculture, a subi des pertes forestières significatives malgré le faible couvert alors en place, pertes au trois quarts situées dans la zone agricole (Agence géomatique montréalaise, 2010). Toutefois, selon le MDDELCC (2016), c'est un peu plus de neuf pour cent du territoire québécois qui est actuellement désigné comme étant protégé. Ces aires sont essentiellement situées sur les terres publiques, donc hors de la zone agricole, et dans le Grand Nord. Cependant, il est à noter que plusieurs activités d'aménagement, de construction et de récolte de produits non ligneux sont tout de même permises dans les aires protégées, tout comme les réserves fauniques sont ouvertes à l'exploitation du gaz naturel et du pétrole de même qu'aux coupes forestières (MDDELCC, 2012a; Shields, 2016). Enfin, d'autres activités extractives et liées aux ressources naturelles s'ajoutent aux différents usages et aux

aménagements que l'on retrouve dans les régions rurales. Sans s'y limiter, on y retrouve des mines, des carrières, des sablières, des gravières, des exploitations de gaz naturel et de pétrole (avec les infrastructures qui y sont associées), des lignes de transport d'électricité, des routes, des chemins privés, etc. (MERN, s. d.; Hydro-Québec, 2014; Gratton et al., 2011)

Les conséquences liées à l'aménagement présent du territoire agricole et des milieux naturels sur le territoire rural sont nombreuses. Par exemple, la surexploitation des ressources naturelles a contribué à la dévitalisation de nombreuses municipalités dépendantes de cette économie primaire, a altéré la qualité des écosystèmes par la pollution générée et a contribué à leur fragmentation. La dégradation des paysages ruraux, bâtis et naturels, a eu pour conséquence de diminuer les revenus liés au tourisme pour les municipalités concernées, tout comme elle a contribué à la dégradation du cadre de la vie quotidienne des populations locales. (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010; Paquette, 2007; Jean et al., 2009; Vézina et al., 2003)

3.4.3 La gestion de la villégiature

La villégiature occupe une place importante dans la réalité des milieux ruraux au Québec, place qui est en constante augmentation dans plusieurs régions. Ce phénomène est particulièrement visible dans les régions faciles d'accès à partir des grands centres urbains, mais n'y est pas exclusif. L'accès à une image idéalisée de la nature, avec ses lacs, ses rivières, ses montagnes et ses forêts, de même qu'à un milieu rural avec ses paysages typiques, est recherché par de nombreux résidents des centres urbains. D'ailleurs, ce cadre de vie qui semble être en parfaite harmonie avec la nature plaît tellement à certains citadins qu'une part croissante de ceux-ci décident non seulement d'y acquérir une résidence secondaire, mais d'en faire leur lieu de vie principal et d'y vivre à longueur d'année. On appelle généralement ces nouveaux citoyens les néoruraux. (Vachon, 2011; Morin, 2014)

La villégiature, avec ses constructions, ses infrastructures et les aménagements qu'elle suscite, n'est pas banale dans le cadre rural québécois. Ces habitations étant situées loin des grands centres urbains et souvent à une certaine distance des noyaux villageois, de nombreuses routes doivent être aménagées et entretenues par les municipalités concernées, quand elles sont situées sur leur territoire, par les MRC ou encore par le gouvernement provincial. On assiste à la création constante de zones résidentielles éparpillées à l'extérieur du périmètre urbain. Lorsque la villégiature est bien implantée et est importante, elle engendre une pression importante sur le réseau de routes locales de même que sur l'offre commerciale du village, qui peut différer des besoins de la population locale. Règle générale, l'occupation du sol dans les zones de villégiature est de faible ou même de très faible densité, quoiqu'elle s'impose et accapare de grands pans des milieux naturels, en particulier le long des cours d'eau, privatisant peu à peu l'accès à ces derniers. Enfin, l'intégration architecturale des

nouvelles résidences secondaires cossues aux côtés des habitations d'origine, plus humbles et plus rustiques, est faible. (Morin, 2014; MAMR, 2007)

Ce développement accéléré, à proximité des cours d'eau et des autres milieux naturels sensibles, ne se fait pas sans heurt. Bien qu'on les dise autonomes, ces habitations de villégiature et les activités qui y sont liées ont un impact sur la collectivité. L'augmentation et l'éparpillement de la villégiature en vigueur dans certaines régions peuvent nuire à la planification d'ensemble de l'aménagement du territoire et contribuent à la hausse des déplacements automobiles entre le chalet, le noyau villageois et les centres urbains. Dans ces circonstances, il peut devenir difficile pour la municipalité d'offrir des services municipaux de qualité dans ces secteurs isolés, en plus d'engendrer des frais importants, notamment pour le développement et l'entretien des chemins d'accès. Ce type de développement domiciliaire contribue à la dégradation des paysages ruraux et rend difficile la cohabitation entre nouveaux et anciens résidents. Enfin, la villégiature génère des impacts sur la qualité de l'environnement, que ce soit par la pollution des cours d'eau, par la perte du couvert forestier, par la fragmentation des écosystèmes, etc. (Morin, 2014; MAMR, 2007)

3.4.4 L'articulation du développement régional

La déstructuration du territoire rural peut provenir de plusieurs éléments différents qui souvent s'insèrent mal ensemble un tel un cadre : inclusion d'usages non agricoles dans la zone réservée à cet effet, dégradation des forêts par l'insertion de développements domiciliaires ou de zones de villégiature souvent calquées sur le modèle de la banlieue traditionnelle, implantation de périmètres urbains surdimensionnés ne correspondant pas aux besoins actuels et futurs, absence d'alternatives à l'automobile, routes rurales transformées en véritables autoroutes où la circulation est supérieure à leur capacité et où aucune place n'est laissée aux autres usagers, ainsi que la transformation de ces mêmes routes, à la fonction initiale de transit, en rues résidentielles peu adaptées aux besoins (Vivre en ville, 2004). Ce ne sont là que quelques symptômes d'un développement régional mal articulé.

Les notions de planification et de l'occupation du territoire n'ont pris leur envol qu'avec le dépeuplement des milieux ruraux québécois observé à partir de la deuxième moitié du vingtième siècle. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que la localisation des équipements et des activités à saveur régionale s'est fait un peu à la manière des commerces et des services de proximité dans le noyau villageois : de façon éparpillée. Ainsi, c'est la localisation des pôles d'emploi, des activités commerciales, récréatives et touristiques qui ne s'est pas toujours faite en adéquation avec les besoins de la population et en fonction du réseau de transport structurant déjà en place. Sur un territoire où la place laissée à l'automobile est presque totale, l'espace laissé aux déplacements actifs est bien mince entre les villages et les équipements à caractère régional. S'ils existent, les aménagements dédiés aux

piétons et aux cyclistes ont souvent une fonction récréative et s'inscrivent mal dans une utilisation plus pragmatique. Quant à l'offre de transport en commun et son déploiement, il y a encore place à amélioration, ce mode de déplacement étant peu répandu et sous-utilisé. En effet, dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, pourtant avantageusement située à proximité de la capitale nationale, la part modale du transport collectif atteignait à peine plus d'un pour cent en 2006. Les déplacements inter-MRC y étaient également nettement supérieurs aux déplacements intra-MRC. (Vivre en ville, 2014; MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013)

Les nombreux conflits d'usages observés sont aussi un signe frappant de la désarticulation de l'aménagement du territoire rural, notamment en ce qui concerne la pratique de certaines activités économiques. Par exemple, les activités extractives s'harmonisent mal avec la pratique de l'agriculture et pourtant, la plupart de ces sites se retrouvent dans la zone agricole. Certaines activités agricoles comme l'élevage porcin et l'épandage de purin ne se prêtent pas à une proximité avec les centres villageois et on les retrouve tout de même près des secteurs urbanisés. À l'inverse, le développement domiciliaire en dehors des périmètres urbains établis et à proximité d'activités génératrices de nuisances est aussi pratiqué. L'exploitation de la forêt, en passant par les coupes et par l'aménagement de chemin, dans des secteurs de grande valeur écologique qui mériteraient d'être préservés en constitue un autre exemple. Il y a aussi le déboisement pratiqué en zone agricole pour en augmenter la superficie cultivable, alors que l'on connaît les bienfaits de la présence d'arbres matures, de bosquets et de haies brise-vent pour la préservation des qualités intrinsèques du sol arabe. Bref, historiquement et encore aujourd'hui, l'aménagement du territoire s'est fait et se fait encore parfois sans porter un regard sur les risques que des conflits de voisinage subviennent. (Vivre en ville, 2004)

Une articulation du développement régional qui ne suit pas les préceptes d'un aménagement durable du territoire entraîne des impacts sur la qualité de vie de la population, notamment à cause des nombreux conflits d'usages, et sur la qualité des écosystèmes. L'éparpillement des pôles d'achalandage et des équipements génère quant à lui une utilisation quasi exclusive de l'automobile pour les déplacements dans la région et vers l'extérieur. (MAMROT, 2012, Vivre en ville, 2004)

3.5 En résumé

À la lumière des problèmes évoqués dans l'aménagement des milieux ruraux québécois, on peut constater qu'on se dirige vers un épuisement des ressources naturelles et anthropiques en place. Que ce soit par la perte de potentiels, par le gaspillage des ressources de toutes sortes, par des pertes économiques ou par un épuisement social, les principes qui devraient guider l'aménagement du territoire rural vers la durabilité ne semblent pas être respectés. En voici un résumé au tableau 3.1, le tout en fonction des différentes échelles d'intervention et des principes qui y sont associés.

Tableau 3.1 Résumé des problématiques liées à l'aménagement des milieux ruraux québécois relevées en fonction de l'échelle d'intervention et des principes d'aménagement durable

Échelle d'intervention	Principe d'aménagement	Problématiques liées
Le bâtiment et le terrain	La localisation, l'emplacement et le terrain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts économiques pour la collectivité ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Perte du sentiment d'appartenance ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels
	La gestion de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Émission importante de GES ➤ Utilisation de matériaux non durables ➤ Hausse de la consommation d'énergie
	La gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gaspillage de l'eau potable ➤ Pollution et tarissement des cours d'eau et des sources d'approvisionnement
	Les matériaux utilisés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gaspillage d'énergie et de ressources naturelles
	La qualité de vie intérieure	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc immobilier vieillissant à rénover, peu adapté à une population vieillissante
La rue	La diversité des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse de l'offre en services de proximité ➤ Perte d'attractivité et baisse du tourisme ➤ Utilisation accrue de l'automobile
	La qualité des aménagements et les déplacements actifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rues non aménagées pour favoriser les déplacements actifs ➤ Utilisation accrue de l'automobile
	La qualité architecturale du cadre bâti	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte du cachet patrimonial ➤ Perte du sentiment d'appartenance ➤ Baisse de l'offre en services de proximité ➤ Perte d'attractivité et baisse du tourisme ➤ Baisse de revenus pour la municipalité
	La réduction de la place laissée à l'automobile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Perte de la qualité de vie rurale ➤ Imperméabilisation des surfaces ➤ Favorise l'étalement rural ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels
Le noyau villageois	La lutte contre l'étalement rural	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts économiques pour la collectivité ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels ➤ Conflits d'usages ➤ Utilisation accrue de l'automobile
	Densité, mixité et proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Perte d'attractivité et baisse du tourisme ➤ Baisse de revenus pour la municipalité

Tableau 3.1 Résumé des problématiques liées à l'aménagement des milieux ruraux québécois relevées en fonction de l'échelle d'intervention et des principes d'aménagement durable (suite)

Échelle d'intervention	Principe d'aménagement	Problématiques liées
Le noyau villageois (suite)	Favoriser les modes de transport alternatif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Marginalisation des populations vulnérables
	Contrer la dévitalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse de revenus pour la municipalité ➤ Baisse dans les services offerts à la population ➤ Dépeuplement ➤ Utilisation accrue de l'automobile
La région	La protection et la mise en valeur des paysages	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation des paysages naturels et bâtis ➤ Perte du sentiment d'appartenance ➤ Pertes de revenus liés au tourisme
	La protection du territoire agricole et des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surexploitation des ressources naturelles ➤ Dégradation des paysages naturels et bâtis ➤ Pertes de revenus liés au tourisme ➤ Perte de la qualité de vie rurale
	La gestion de la villégiature	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Coûts économiques pour la collectivité ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels
	L'articulation du développement régional	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation accrue de l'automobile ➤ Conflits d'usages ➤ Perte de la qualité de vie rurale ➤ Perte et pression sur les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels

Comme on peut le constater, ce sont généralement les mêmes grandes catégories de problématiques économiques, sociales et environnementales qui reviennent sans cesse, et ce, peu importe l'échelle ou le principe d'aménagement. Par conséquent, il ne semble pas qu'à l'heure actuelle, les collectivités aient adopté les mécanismes et les outils nécessaires pour assurer la pérennité de l'occupation du territoire rural. La croissance rurale, la gestion des ressources naturelles, la protection du patrimoine et du paysage, la qualité de vie de la population en général, et les autres éléments essentiels à la durabilité des milieux ruraux québécois ne sont pas tous au rendez-vous.

3.6 Limites

Obtenir un portrait juste de l'aménagement du territoire rural n'a pas toujours été aisé ou même possible. En effet, peu de données et d'ouvrages traitant des problématiques relevées pour l'ensemble des milieux ruraux québécois existent ou sont accessibles. La littérature s'intéresse beaucoup aux aspects socioéconomiques et démographiques de la vie en milieu rural et lance des indices quant aux causes de certaines problématiques, spécialement en ce qui concerne la dévitalisation et les menaces

liées aux paysages et au patrimoine. Conséquemment, pour plusieurs des éléments traités dans ce chapitre, un portrait a dû être fait à l'aide d'analyses partielles, de données disparates ou globales, d'heures passées à naviguer sur le site Google Maps, de discussions, de réflexions et d'observations de visu. Ou encore, ces éléments étaient disponibles pour les milieux urbains, mais pas leurs homologues ruraux. Bref, il y a ici une opportunité de recherche intéressante pour les aménagistes et les autres professionnels qui s'intéressent à ce sujet. Évidemment, le portrait réalisé se veut englobant. Certaines municipalités rurales tirent très bien leur épingle du jeu et sont solidement engagées dans la voie du DD. Il est d'ailleurs question de certaines de ces réussites au quatrième chapitre. Néanmoins, les conséquences sur la qualité de l'aménagement de la majorité de ce territoire n'en sont pas moins véridiques et accablantes, tout comme la finalité n'en est pas moins dérangeante : en ce moment, les milieux ruraux québécois ne sont pas aménagés de façon durable.

4. L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES MILIEUX RURAUX QUÉBÉCOIS

Maintenant que les problématiques conséquentes à l'occupation et à l'aménagement non soutenable des milieux ruraux québécois ont été abordées, il apparaît nécessaire de démontrer qu'il est possible d'aménager ce territoire de façon à en assurer la pérennité. D'ailleurs, bien que le portrait global soit plutôt sombre, il existe des exemples reconnus au Québec d'aménagements durables réussis des milieux ruraux. Que ce soit au niveau du bâtiment et du terrain, de la rue, du noyau villageois ou encore de la région, il est possible d'adapter, de transformer ou encore développer des milieux qui allient prospérité économique, équité sociale, qualité de vie, préservation du paysage, du patrimoine et des ressources naturelles, ainsi que respect de l'environnement (MAMROT, 2012). En complément, plusieurs guides élaborés par des organismes gouvernementaux et par d'autres organisations reconnues abordent ce sujet et proposent des solutions en matière d'aménagement durable. Comme au chapitre précédent, le tout est abordé en fonction des différentes échelles d'intervention développées au deuxième chapitre.

4.1 Le bâtiment et le terrain

Certes, les bâtiments sont répartis sur l'ensemble du territoire rural et semblent bien petits. Toutefois, comme abordé à la section 3.1, ceux-ci peuvent avoir un impact sur la durabilité des milieux ruraux de différentes façons : gaspillage de territoire et des ressources, pollution de l'eau et de l'air, coûts économiques supplémentaires pour la collectivité, dégradation du cadre bâti, etc. Or, il est possible d'en réduire les impacts négatifs sur la qualité de l'environnement rural et le cadre de vie des résidents, et même de bonifier ceux-ci afin de rendre les milieux ruraux plus durables et résilients.

4.1.1 La localisation, l'emplacement et le terrain

Les anciens bâtiments et ceux plus récents n'ont pas été localisés selon la même logique dans les municipalités rurales. Leur implantation sur le terrain a changé et le site même où ils se trouvent a lui aussi subi des transformations au fil du temps. Il s'en est suivi la création d'un milieu de vie moins durable pour la collectivité. Il est toutefois possible de limiter les impacts liés à la localisation des bâtiments sur leur territoire, à l'emplacement du bâtiment sur le terrain et enfin, ceux dus aux particularités du terrain.

La toute première question que l'on doit se poser lorsqu'on cherche à construire un nouveau bâtiment ne devrait pas concerner l'emplacement de ce dernier. On devrait plutôt se demander s'il n'est pas possible d'utiliser un bâtiment existant en le rénovant ou en le requalifiant. Si ce n'est pas le cas, il est alors préférable de construire un bâtiment sur un site déjà utilisé ou qui se situe à proximité des infrastructures existantes. Les terrains vacants, les espaces de stationnement, les bâtiments religieux ou encore les friches industrielles et les terrains contaminés sont de bons exemples de sites à

privilegier. Ainsi, dans une perspective de DD, il est souhaitable de construire à l'intérieur du périmètre urbain établi ou, encore mieux, dans le noyau villageois existant. À l'extérieur du noyau villageois, le lotissement des terrains devrait se faire de façon à ne pas perturber le milieu d'accueil avec l'arrivée de nouveaux bâtiments, tout en étant situé le plus loin possible des milieux naturels fragiles, en particulier des cours d'eau et des autres milieux lacustres. (MAMROT, 2010d; Morin, 2014)

Une fois le terrain choisi, l'emplacement du bâtiment sur celui-ci a également un impact sur la durabilité de l'implantation. Ici, les critères peuvent différer selon que le bâtiment est construit dans le noyau villageois ou encore dans un milieu naturel, comme c'est généralement le cas pour une résidence saisonnière. En milieu urbanisé, la construction d'un nouveau bâtiment et son intégration dans le milieu environnant exigent une attention particulière. La Fondation Rues principales (s. d.d) préconise le respect de l'alignement des bâtiments adjacents dans un environnement déjà urbanisé afin d'en faciliter l'intégration et de favoriser l'harmonie du cadre bâti. On peut voir un exemple à la figure 4.1 de ce qui est souhaitable ou non. Le bâtiment dit durable doit avoir l'empreinte au sol la plus petite possible, être implanté de façon à tirer profit au maximum de l'ensoleillement, du vent et des arbres, tout en ne dénaturant pas le site choisi (MAMROT, 2010d). Dans un contexte de villégiature, le bâtiment doit être situé loin des milieux naturels sensibles, laisser la place au couvert forestier déjà en place, être implanté de telle sorte qu'on minimise l'imperméabilisation des surfaces, notamment en ce qui concerne les voies d'accès, et occuper la plus petite surface au sol possible (Morin, 2014).

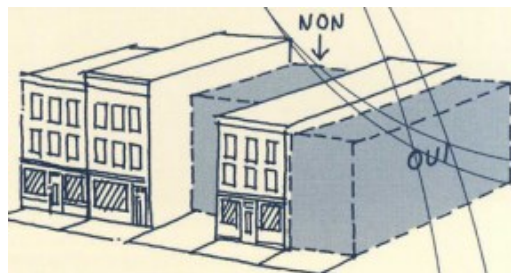


Figure 4.1 L'alignement, un élément important dans l'intégration d'un nouveau bâtiment dans la trame urbaine (tiré de : Fondations Rues principales, s. d.d)

Il est fortement recommandé de laisser le plus de place possible à la nature sur le terrain sur lequel on construit un bâtiment pour assurer une implantation la plus durable et la plus respectueuse des écosystèmes. Donc, que ce soit en milieu urbanisé ou dans un milieu naturel, il faut limiter les perturbations anthropiques générées par la construction et conserver le maximum de couvert végétal possible. Il faut également réduire au maximum la superficie des espaces imperméabilisés, que ce soit le stationnement, les voies de circulation ou encore le bâtiment lui-même. S'il est trop grand, le terrain devrait être subdivisé pour en réduire la superficie et ainsi permettre la construction de plusieurs bâtiments, ce qui rappellerait par la même occasion le lotissement original dans le noyau villageois. Il faut aussi tenir compte de la topographie du terrain et ne pas construire inutilement sur

des pentes abruptes, ce qui est susceptible d'augmenter l'érosion et le ruissellement, donc de multiplier l'apport de sédiments dans les cours d'eau. (Fondation Rues principales, s. d.d; Morin, 2014)

Ainsi, la localisation, l'emplacement et le terrain visé par l'implantation d'un bâtiment revêtent une grande importance pour la durabilité des milieux ruraux. Comme le note avec justesse le MAMROT (2010d) dans son guide sur le bâtiment durable :

« [un] bâtiment intégrant le maximum de technologies vertes ne pourra véritablement respecter les critères de durabilité si sa localisation n'est pas optimale. Un projet situé sur un site écologiquement fragile causant la destruction de milieux naturels ou impliquant une forte dépendance à l'automobile pour ses occupants sera moins durable qu'un bâtiment intégré à un milieu urbain existant. »

Alors qu'une localisation judicieuse du bâtiment, nouveau ou rénové, permet de limiter l'étalement en milieu rural et de diminuer la pression du développement sur les milieux naturels et les terres agricoles environnantes, les caractéristiques du terrain choisi permettent également de réduire les coûts en infrastructures pour la municipalité. Pensons ici à celles liées à la gestion des eaux de ruissellement et au réseau routier. Il lui est également possible d'augmenter ses revenus liés à la perception des taxes foncières lorsqu'il y a réutilisation ou division de terrains existants. (MAMROT 2010d; Morin, 2014)

4.1.2 La gestion de l'énergie

Alors qu'il y a eu une croissance des émissions de GES dans le secteur du bâtiment depuis une vingtaine d'années, le secteur résidentiel a plutôt vu les siennes diminuer. Toutefois, la consommation d'énergie suit une tangente à la hausse. Il y a donc des améliorations qui sont possibles quant à l'utilisation de cette ressource. L'augmentation de l'efficacité énergétique est une première avenue à explorer et à mettre de l'avant. L'optimisation de l'utilisation de l'énergie passive et la production à partir des énergies renouvelables peuvent représenter d'autres solutions intéressantes.

Il existe plusieurs programmes ou certifications visant, entre autres, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Au niveau résidentiel, le programme Novoclimat vise à construire de nouvelles habitations plus performantes, plus saines, plus confortables pour les occupants et plus durables. Les exigences du programme visent une haute performance énergétique, avec des économies souhaitées de vingt-cinq pour cent sur les coûts de chauffage par rapport à une maison construite de façon conventionnelle. Les nouveaux bâtiments, ainsi que ceux qui ont subi des rénovations importantes, peuvent être certifiés LEED. Cette certification vise également à réduire l'utilisation de l'énergie par le bâtiment, ainsi que la consommation en eau et en ressources naturelles. Un bâtiment certifié LEED produit moins de déchets et est, comme pour le programme Novoclimat, conçu pour être plus sain et plus confortable. Enfin, il existe d'autres certifications, normes ou programmes afin de

guider et permettre l'érection ou la mise à niveau de bâtiments pour qu'ils soient plus efficaces quant à l'utilisation des ressources, dont l'énergie, et plus durables. (MAMROT, 2010d)

L'utilisation du cadre naturel peut aussi permettre d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments ruraux sans pour autant les rénover ou en construire des nouveaux. En effet, la végétalisation du bâtiment et l'utilisation du couvert végétal existant, notamment des feuillus plantés côté sud, permettent de réduire les coûts en climatisation. En hiver, des conifères bien positionnés, généralement dans l'axe des vents dominants, permettent de réduire de façon substantielle la facture en énergie pour le chauffage. (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, 2013)

Bien qu'il faille augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments actuels et futurs, il y a d'autres avenues possibles pour en arriver à une utilisation plus judicieuse de cette ressource. Par exemple, il est recommandé de réduire le volume des bâtiments à construire afin d'abaisser leur consommation en énergie, notamment en ce qui concerne le chauffage, mais aussi pour minimiser l'énergie nécessaire à leur érection et à la fabrication des matériaux qui les composent. De bien positionner le bâtiment en fonction de l'ensoleillement et, par la même occasion, de profiter de l'énergie passive fournie par le soleil est aussi une solution simple à mettre en pratique. Pour ce faire, une localisation judicieuse de la fenestration et son design ont une influence sur l'énergie ainsi accumulée dans le bâtiment durant la journée. (Morin, 2014; MAMROT, 2010d)

Une autre façon de consommer de l'énergie électrique tout en respectant les principes du DD est d'avoir recours aux énergies renouvelables. Au Québec, c'est déjà plus de quatre-vingt-dix-sept pour cent de la production qui provenait d'une source renouvelable en 2012, principalement de l'hydroélectricité (Hydro-Québec, 2015). Malgré tout, il pourrait être intéressant dans certaines régions éloignées ou pour certaines infrastructures situées loin des réseaux de distribution de produire localement cette électricité. D'ailleurs, les meilleurs gisements d'énergie renouvelables se trouvent, comme l'éolien et la biomasse, en milieu rural et présentent une excellente opportunité de diversification économique pour ces régions (Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie, 2011). Cela permettrait également aux régions rurales de se prémunir contre la vulnérabilité des réseaux de transport d'énergie en cas de crise (Solidarité rurale du Québec, 2016).

Une utilisation judicieuse de l'énergie dans le bâtiment et le recours à l'énergie passive permettent de réduire considérablement l'utilisation des ressources nécessaires à leur production ainsi que l'émission de GES dans l'atmosphère. La rénovation peut s'avérer être une belle occasion d'augmenter l'efficacité énergétique tout en délaissant les matériaux alors utilisés pour des matières plus durables. Parallèlement, il est possible d'améliorer le cadre de vie les milieux ruraux, notamment dans les

noyaux villageois, en végétalisant les bâtiments et les terrains. Le tout a des impacts positifs au niveau des finances de la municipalité rurale et de celles des résidents, car la facture d'électricité diminue alors que la valeur des immeubles augmente, tout en aidant à préserver les infrastructures municipales contre l'usure et les éléments naturels (MAMROT, 2010d; Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, 2013)

4.1.3 La gestion de l'eau

On le sait, les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau potable de la planète. Malgré l'abondance relative et surtout perçue de la ressource, plusieurs municipalités éprouvent des difficultés à approvisionner leurs citoyens. Puis, le traitement des eaux usées pose aussi problème et constitue une source de pollution. Heureusement, il existe différents moyens pour réduire la consommation en eau, tout en l'utilisant plus efficacement, notamment en la réutilisant l'eau potable et les eaux grises, et en diminuant les risques de traitement inefficent.

La construction de bâtiments durables permet de diminuer la quantité d'eau consommée par les occupants. Par exemple, un bâtiment certifié LEED assure une telle économie par rapport à un bâtiment construit de façon conventionnelle. Un système de plomberie efficace permet de réduire la consommation d'eau potable, notamment en ce qui concerne la douche, les robinets et la toilette, et devrait constituer la base pour tout nouveau bâtiment et être intégré lors de rénovations. Pour certains usages, il est possible de récupérer les eaux grises pour un réemploi ne demandant pas une eau parfaitement traitée, comme la toilette et pour l'arrosage de la pelouse en été. L'installation de compteurs d'eau permet aussi de gérer cette ressource de façon durable. En tarifant la consommation d'eau potable, on s'assure dans la majorité des cas de réaliser de grandes économies. (MAMROT, 2010d, Environnement Canada, 2010)

Le verdissement des bâtiments et des terrains permet d'assurer une gestion durable des eaux de ruissellement. L'installation de toits et de murs végétalisés, tout comme le désasphaltage des espaces de stationnement et des autres surfaces imperméables, permet d'augmenter la capacité du site à capter les eaux de pluie. Ainsi, elle ne se retrouve pas dans le système d'égouts de la municipalité et diminue d'autant les risques de surverse, tout en préservant les infrastructures de traitement des eaux usées (Vivre en ville, 2004a). Là où les bâtiments ne sont pas connectés à ce réseau, il est aussi possible de faire en sorte que les installations septiques traitant les eaux usées domestiques ne pas polluent plus les cours d'eau et les nappes phréatiques. La mise aux normes des installations existantes et leur remplacement par des systèmes de traitement secondaire avancé, par des systèmes de traitement tertiaire ou encore par des fosses scellées à vidange périodique permettent de réduire de façon considérable la quantité de polluants dispersés dans l'environnement (MDDELCC, 2015b).

Une gestion durable de l'eau, qu'elle soit potable ou qu'elle provienne du ciel, permet aux municipalités rurales de réaliser des économies intéressantes en abaissant les coûts dus aux traitements de l'eau en amont et en aval de la consommation par les citoyens. La pollution générée par le ruissellement et par les surverses en est également diminuée. Évidemment, les habitudes de consommation ont un grand rôle à jouer dans la saine gestion de cette ressource. En effet, à l'échelle régionale, il y a encore fort à faire pour réduire la consommation d'eau des industries et des exploitations agricoles, qui consommaient ensemble près de vingt pour cent de l'eau prélevée au Canada en 2005 (Statistique Canada, 2013a).

4.1.4 Les matériaux utilisés

Alors qu'on en sait peu sur les matériaux autrefois utilisés pour la construction des bâtiments dans les campagnes québécoises, on sait toutefois que les constructeurs d'alors utilisaient les éléments qui étaient disponibles à proximité. Dans l'histoire récente, les matériaux utilisés sont devenus standardisés et moins durables. Il est aujourd'hui possible d'avoir recours à des matériaux qui respectent les critères de durabilité et le caractère particulier de la typologie rurale.

Par matériaux durables, on entend l'utilisation de matières qui nécessitent le moins d'intrants possible pour leur fabrication et qui limitent les impacts environnementaux liés à leur utilisation et à leur élimination. Une première solution consiste, lors de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment, à réduire la quantité de matériaux utilisés. En parallèle, la récupération et le réemploi de matériaux issus de la démolition totale ou partielle d'un bâtiment devraient être privilégiés. Si les matériaux utilisés pour la construction du bâtiment sont neufs, ils devraient être issus de matières recyclées, fabriqués à partir de ressources renouvelables et être recyclables. Idéalement, ils devraient pouvoir être facilement réemployés et certifiés écologiques. Enfin, les matériaux produits localement devraient être privilégiés afin de limiter le transport et les émissions de GES qui en découlent, tout en soutenant l'économie locale d'extraction des matières premières et de transformation. Dans ce contexte, l'utilisation du bois issu des forêts québécoises devrait être grandement privilégiée. (MAMROT, 2010d)

La durabilité des matériaux utilisés ne s'arrête pas à la performance environnementale. En effet, c'est tout l'aspect lié à l'esthétisme qu'il faut également considérer. Comme démontré à la section 1.5.2, le cachet patrimonial des villages et des régions est un élément qu'il faut reconnaître et mettre en valeur dans une perspective de DD des milieux ruraux. Les matériaux à préconiser pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment devraient être ceux qui respectent la qualité et la richesse que l'on retrouve sur les édifices environnants. Le choix des couleurs, semblables et complémentaires aux coloris que le l'on retrouve dans l'environnement immédiat, fait aussi partie de l'équation afin que l'intégration architecturale se fasse de façon harmonieuse. Un exemple de rénovation réussie d'un bâtiment

commercial à Plessisville l'illustre bien à la figure 4.2. Dans le cas de bâtiments situés dans les zones agricoles et forestières, le choix des matériaux et des couleurs doit se faire en respectant le patrimoine bâti et le caractère naturel des lieux. (Fondation Rues principales, s. d.; Vézina et al., 2003)



Figure 4.2 Évolution d'un bâtiment rénové au centre-ville de Plessisville (tiré de : Fondation Rues principales, 2010)

Le choix des matériaux de construction a un impact significatif sur la qualité du paysage et de l'harmonie architecturale des villages québécois. Choisir un matériau durable, c'est aussi diminuer la quantité de ressources nécessaires et l'émission de polluants. En choisissant des matériaux fabriqués avec des ressources extraites à proximité, cela contribue à l'essor d'une économie locale durable. Enfin, la combinaison de tous ces éléments peut grandement contribuer à freiner la dévitalisation de certaines municipalités rurales ou encore mieux, participer à leur relance.

4.1.5 La qualité de vie intérieure

Bien que sur une échelle de temps qui se compte en centaines d'années depuis les débuts de la colonisation la plupart des bâtiments que l'on retrouve dans les régions rurales soient récents, très récents même, il n'en demeure pas moins qu'ils sont, pour une grande part, en mauvaise condition et qu'ils nécessitent des rénovations importantes. Ces bâtiments, en particulier les habitations, ne sont pour la plupart pas adaptés à une population rurale qui vieillit. Il est toutefois possible de les rénover, de les adapter à une population en mutation, tout comme les nouveaux bâtiments peuvent être conçus de façon à assurer une qualité de vie adéquate à ceux qui les habitent et les habiteront.

Comme abordé à la section 4.1.2, il est important d'utiliser des matériaux sains et durables lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, en particulier pour les habitations. D'autres éléments ont aussi un impact sur le confort et la qualité de vie de ceux qui habitent, travaillent ou se divertissent dans ces immeubles. Une fenestration bien orchestrée, qui a un impact sur l'utilisation de l'énergie passive, augmente également la pénétration de lumière naturelle dans le bâtiment et favorise

le confort des habitants ou des usagers. Lorsque c'est possible, il est avantageux de placer une fenêtre qui offre une vue sur un élément clé du milieu naturel environnant ou du patrimoine bâti. En somme, les ouvertures vers l'extérieur doivent être aussi nombreuses que possible et doivent permettre aux usagers de contrôler facilement la qualité de l'air intérieur. Malheureusement, bien qu'ils soient extrêmement populaires, les appareils de chauffage au bois comme les foyers et les garages qui donnent à l'intérieur doivent être limités en raison des gaz de combustion qui menacent la qualité de l'air dans la résidence. Enfin, les bâtiments, lorsque rénovés ou neufs, doivent prendre en considération les futurs habitants et les différents usagers en étant conçus pour être adaptables et accessibles pour tous, jeunes et moins jeunes, avec ou sans handicap. (Vivre en ville, 2014; MAMROT, 2010d)

La rénovation et la construction de bâtiments durables, intégrant les éléments clés liés à une bonne qualité de vie intérieure, peuvent permettre d'assurer la pérennité des villages ruraux. Bien qu'il semble insoutenable d'adapter tous les bâtiments pour une accessibilité universelle, il est important qu'une variété aussi large que possible d'habitation soit offerte aux résidents afin d'attirer les jeunes familles et de retenir une population vieillissante. Il en est davantage question à la section 4.3.2.

4.2 La rue

La rue, en particulier la rue principale, occupe une place importante dans la vie rurale. Lieu de rencontre de la communauté, la rue a perdu de son lustre et de son humanité depuis quelques décennies, au profit de la voiture et du transit routier. Alors que beaucoup de villages ont vu leur rue principale se vider des commerces de proximité et des activités qui l'animait, que les rues résidentielles ont vu leur gabarit sans cesse augmenter, bref que toute la place a été laissée à l'automobile sans égard aux piétons et aux cyclistes, et que les bâtiments ayant pignon sur rue ont vu leur qualité architecturale s'affaiblir, certains ont su relever leurs manches et redonner à la rue la place centrale qu'elle doit occuper dans la vie collective.

4.2.1 La diversité des fonctions

La perte des commerces et des services de proximité est, pour de nombreux villages, synonyme de détérioration dans la diversité des fonctions présentes dans la communauté. Cette perte se fait généralement de façon graduelle, les commerces et les services quittant le village ou cessant leurs activités les uns après les autres sans jamais être remplacés. Ne reste plus alors que des résidences et certains services nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Dans plusieurs cas, c'est l'école, le bureau de poste, la « caisse pop » et même l'église qui sont dorénavant vacants. Envers et contre tous, plusieurs villages ont réussi avec brio à remettre sur pied leur économie locale, notamment en redynamisant la rue principale, en diversifiant l'offre commerciale et en réinventant les activités et les services de proximité.

La rue principale occupe une grande place dans la vie rurale. Il n'est donc pas étonnant que son allure générale dicte en quelque sorte la santé et le dynamisme du village. Comme il a été mentionné à la section 3.2.1, dans une rue principale qui génère de l'activité, les commerces de proximité sont situés près les uns des autres et offrent des services complémentaires. Il en va de même pour les autres services et pôles d'activités, comme les centres communautaires, les points de services gouvernementaux et institutionnels, les bâtiments patrimoniaux, les immeubles culturels et religieux, etc. Pour que cet aménagement d'ensemble soit réussi, sa planification doit s'appuyer sur une vision claire et partagée par les divers intervenants dans le développement local, comme les citoyens, les élus et les commerçants. Il doit y avoir un certain consensus entre l'offre prévue en services et en activités, et la demande des citoyens, puis, le cas échéant, celle des gens de passage et des touristes. Dans son étude *La composition commerciale idéale*, la Fondation Rues principales (2004) a identifié trois types de commerce de base qui génère de l'achalandage : l'épicerie, la pharmacie et l'institution financière. Pour créer un maillage entre les différentes fonctions et animer la rue principale, plusieurs méthodes sont possibles et une combinaison de plusieurs d'entre elles est souhaitable. Parmi celles-ci, on retrouve des actions temporaires comme rendre la rue piétonne pendant une certaine période, la tenue d'un marché fermier pendant l'été ou encore l'implantation d'un festival à saveur locale. Ces activités peuvent se tenir dans la rue elle-même ou sur les terrains disponibles, par exemple sur ceux qui sont vacants ou encore dans les espaces de stationnement sous-utilisés. Des actions plus permanentes peuvent être aussi réalisées, comme la construction de places publiques le long de la rue, la mise en valeur de bâtiments symboliques comme une église ou une ancienne gare, ou encore l'aménagement d'infrastructures favorisant les déplacements actifs. (Fondation Rues principales, s. d.a; Vivre en ville, 2012; Réseau de veille en tourisme, 2015)

Il n'est pas toujours nécessaire de construire de nouveaux bâtiments lorsqu'il s'agit d'ajouter des fonctions et des activités dans la rue principale ou ailleurs dans la municipalité. En effet, comme discuté à la section 4.1.1, avant même de penser à construire un nouveau bâtiment, on doit se demander s'il possible d'en réutiliser un déjà existant. Aussi petits soient-ils, les villages disposent trop souvent de bâtiments totalement ou partiellement inoccupés, et d'espaces libres le long des rues qui les sillonnent. Les églises délaissées et désacralisées par les fabriques locales en sont un excellent exemple. Plusieurs localités rurales ont amorcé leur revitalisation en donnant une nouvelle vocation à ce bâtiment parfois humble, mais souvent le plus majestueux du village. Par exemple, la municipalité canton de Saint-Camille et le village de La Motte ont respectivement transformé leur église en centre multifonctionnel et en centre communautaire, alors qu'à Saint-Jean-de-Dieu on l'a converti en bibliothèque (Municipalité canton de Saint-Camille, 2014; Bellerose, 2015). D'autres bâtiments souvent délaissés dans les villages, comme les caisses populaires et les bureaux de poste, peuvent également faire l'objet d'une telle requalification et ainsi venir diversifier l'offre en commerces et services.

Une rue bien planifiée, en particulier la rue principale, et diversifiée participe à la vitalité économique du village. À l'inverse du processus de dévitalisation, l'arrivée de nouveaux commerces et services de proximité génère de l'achalandage, qui à son tour encourage l'ajout de commerces et services, etc. Un tel dynamisme peut s'en ressentir dans le sentiment d'appartenance des citoyens pour leur municipalité et constitue une belle vitrine pour attirer les touristes et les résidents des municipalités avoisinantes. (Fondation Rues principales, s. d.a; Vivre en ville, 2012)

4.2.2 La qualité des aménagements et les déplacements actifs

Les rues et les routes que l'on retrouve dans les milieux ruraux ont été conçues, sauf exception, pour favoriser les déplacements automobiles au détriment des déplacements actifs que sont la pratique de la marche et celle du vélo. Ce constat vaut également pour la rue principale, celle qui devrait être le lieu de tous, et pour les rues à caractère résidentiel, où la convivialité devrait être de mise. Malgré l'omniprésence de la voiture, souvent la seule véritable option en matière de transport dans un milieu passablement déstructuré et éparpillé, il est possible de remettre en cause le dogme de l'automobile et de mettre en place des aménagements favorisant la pratique des déplacements actifs.

Comme on peut le voir à la figure 3.3, la rue principale typique du village québécois ne laisse pas beaucoup place aux piétons et aux cyclistes. Y marcher et s'y déplacer à vélo peut être carrément dangereux. Il existe pourtant des aménagements simples pouvant assurer la sécurité de tous les usagers de la rue, à commencer par ceux qui sont le plus à risque. Pour les piétons, la présence de trottoirs est essentielle sur la rue principale et devrait être généralisée le plus possible sur l'ensemble des rues du noyau villageois. Dans tous les cas, un marquage et une délimitation physique claire devraient signaler la présence d'un espace réservé exclusivement aux piétons afin que les plus vulnérables puissent s'y promener en toute confiance. Contrairement à ce qu'on voit à la figure 3.3 qui montre une portion de la rue principale de la municipalité de Normandin, il ne devrait pas y avoir d'obstacles dans le parcours des piétons et les possibilités de conflits avec les automobiles, ici avec la présence de nombreuses entrées charretières, devraient être réduites au maximum. La sécurité des piétons devrait également être privilégiée lors des traversées de la rue principale avec une signalisation et un marquage au sol adéquat, avec des avancées de trottoirs et une chaussée rétrécie, etc. Pour les cyclistes, un aménagement, une signalisation et un marquage adéquat doivent aussi faire partie intégrante de la planification de la rue principale. Afin d'encourager la pratique de ce mode de transport, des stationnements pour vélo doivent impérativement être mis à la disposition des usagers aux endroits stratégiques, notamment ceux générant un fort achalandage comme certains commerces de proximité, les institutions municipales, les lieux de travail, l'école, la garderie, etc. Enfin, l'entretien des infrastructures et des équipements destinés aux piétons et aux cyclistes doit être au moins équivalent à celui qui est fait pour la chaussée dédiée à l'automobile, tout comme le déneigement devrait se faire

de façon prioritaire pour les usagers optant pour un mode de déplacement actif. (Vivre en ville, 2014; Fondation Rues principales, s. d.a; Fontaine, 2012)

Dans les rues résidentielles, bien qu'il ne soit pas toujours financièrement viable de mettre en place des infrastructures exclusivement dédiées aux piétons et aux cyclistes, une place doit tout de même leur être accordée. Étant généralement des rues à faible circulation automobile, la rue résidentielle devrait être partagée et appartenir à tous les usagers, avec une priorité aux usagers les plus vulnérables. Il existe plusieurs techniques d'aménagement connues sous les noms de zone ou espace de rencontre, de rue nue et de woonerf où on laisse délibérément la priorité aux piétons sur l'ensemble de la chaussée. Règle générale, on y limite la vitesse de la circulation automobile, on n'y retrouve aucun marquage au sol pour délimiter l'espace de chaque type d'utilisateur, le stationnement y est limité et discret, etc. (Vivre en ville, 2014; Fondation Rues principales, s. d.a)

4.2.3 La qualité architecturale du cadre bâti

Le décor de la rue, son âme, n'est pas seulement constitué de la chaussée en soi, mais aussi des bâtiments qui la ceinturent. Alors que les bâtiments les plus anciens, pensons aux maisons ancestrales et aux églises, présentent une grande qualité architecturale par la noblesse des matériaux employés, les plus récents sont généralement parés de matériaux standardisés et banals, en plus de mal s'intégrer dans un cadre rural et patrimonial. Plusieurs municipalités, souvent considérées comme étant parmi les plus belles, ont su miser sur la qualité architecturale des bâtiments villageois pour assurer le dynamisme et la pérennité de leur communauté.

Comme vu à la section 4.1.4, le choix des matériaux et aussi de la couleur a son importance pour s'assurer que l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments et de ceux qui ont subi des rénovations se fasse de façon harmonieuse. D'autres éléments doivent être considérés pour réussir à atteindre une cohésion entre le bâti ancien et récent. L'insertion d'un nouvel édifice devrait respecter les dimensions (hauteur, largeur, volume) comme montré à la figure 4.3, le rythme et les proportions des façades (hauteur des étages, dimensions des fenêtres et de portes, etc.) des bâtiments adjacents. La forme du toit est aussi un élément à prendre en considération pour créer une harmonie dans le cadre bâti. Pour les bâtiments existants, il est préférable de réparer que de remplacer les éléments défectueux ou usés, à moins que ce ne soit ceux-ci aient déjà été remplacés par le passé sans égard à l'architecture d'origine. Dans ce cas, il est recommandé de remplacer en respectant le style et les matériaux d'origine. Ici, une nuance importante est à apporter : intégrer, ce n'est pas copier. Chaque bâtiment doit posséder un caractère unique pour donner de la couleur, du rythme et de la vie à la rue. En complément, la continuité du cadre bâti doit être encouragée. (Fondation Rues principales, s. d.d; Vivre en ville, 2014)

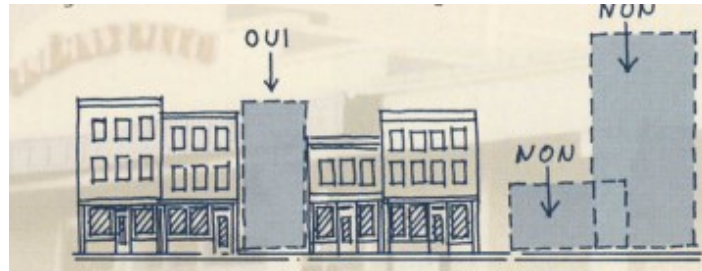


Figure 4.3 Le respect du gabarit des bâtiments adjacents, un élément essentiel pour l'intégration d'un nouveau bâtiment dans la trame urbaine (tiré de : Fondations Rues principales, s. d.d)

En plus de respecter l'harmonie qui plane sur la rue, il est nécessaire de mettre en valeur le caractère rural et patrimonial des bâtiments villageois, de ceux à vocation agricole ou encore des résidences secondaires liées à la villégiature. Toutefois, comme vu à la section 1.5.2, le patrimoine bâti varie d'une région à l'autre en fonction de l'histoire et de l'occupation du territoire. Ces spécificités régionales doivent impérativement être soulignées. La région des Laurentides en est un bon exemple, possédant une forte identité quant au style architectural de sa villégiature, soit le fameux chalet laurentien avec une signature nordique typique connecté dans le paysage naturel pittoresque de la région, entre lacs et montagnes. À travers cette identité, de nombreux architectes ont su réinventer ce type d'habitation dans de nombreux projets au courant des dernières années tout en respectant le cachet original et en employant des matériaux de qualité. (Morin, 2014)

4.2.4 La réduction de la place laissée à l'automobile

Il n'y a pas que la chaussée qui soit dédiée à l'automobile dans le paysage rural. De nombreux aménagements y sont consacrés, si bien que de vastes pans des noyaux villageois sont aujourd'hui imperméabilisés. Encore une fois, ce phénomène est d'autant plus important que le secteur du village est récent. Ces voies routières et ces stationnements, sur rue et dans l'espace privé, occupent une place tellement importante qu'ils sont eux-mêmes générateurs de déplacements automobiles à cause des distances qui augmentent sans cesse entre les endroits fréquentés par les habitants. Heureusement, la doctrine du tout à l'auto est de plus en plus remise en question et des aménagements plus modestes leur sont désormais consacrés dans certaines municipalités.

Une première chose à faire lorsqu'on planifie de réduire la place laissée à l'automobile est d'effectivement de diminuer la portion du territoire qui lui est consacré. La réduction de la largeur des rues, notamment dans les secteurs les plus récents des municipalités rurales qui possèdent une chaussée plus large, doit être privilégiée. Sans nécessairement détruire les infrastructures existantes, il est possible de réduire la surface de bitume consacrée à la voiture avec l'ajout de mobilier urbain, en verdissant ou encore même à l'aide d'un simple marquage au sol. Dans un cadre rural, la délimitation claire entre le domaine public (la rue) et le domaine privé (le terrain ou autre) peut s'avérer être une

solution efficace pour réduire la surface comme perçue appartenir à l'automobile par les usagers. La figure 4.4 donne un bon exemple de requalification d'une entrée de village, ici à Saint-Faustin-Lac-Carré, qui diminue la place laissée à l'automobile à l'aide de petits aménagements simples et peu coûteux. (Vivre en ville, 2014; Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, 2014)



Figure 4.4 Avant et après : réaménagement de l'entrée du village à Saint-Faustin-Lac-Carré (tiré de : Google, 2016c)

Par expérience, il a été démontré qu'une place de stationnement assurée à destination, que ce soit au travail, à l'épicerie ou ailleurs, augmente de façon significative l'adoption de l'automobile comme mode de transport. Leur nombre doit donc diminuer et la surface qui y est consacrée également. Pour ce faire, plusieurs options existent. Il est possible de simplement en éliminer, d'en limiter le nombre dans les aménagements futurs et de favoriser le partage de mêmes espaces entre les activités complémentaires et de les regrouper. Le rassemblement de ces cases de stationnement peut se faire à l'intérieur même du noyau villageois, donc à proximité des pôles générateurs d'achalandage, mais aussi en périphérie afin de laisser un maximum d'espace aux autres usages dans le cœur du village. Puis, plutôt que de placer les stationnements en façade comme à la figure 3.4., il est aussi avantageux de placer ceux-ci à l'arrière des commerces afin réduire les marges de recul et ainsi, l'espace consacré à l'automobile sur la rue. (Union internationale des transports publics, 2000; Vivre en ville, 2014)

Il est utopique de penser pouvoir complètement éliminer la chaussée et les espaces de stationnement. Que ce soit de façon sporadique ou permanente, d'autres fonctions peuvent leur être affectées et d'autres activités peuvent y être développées. On peut, sans s'y limiter, construire de nouveaux bâtiments, tenir un marché fermier pendant l'été ou un festival, rendre la rue piétonne le temps d'un weekend, aménager un parc ou une place publique, etc. Enfin, il est aussi possible de limiter les effets néfastes liés à l'utilisation d'asphalte pour les surfaces de stationnement en ayant recours à d'autres technologies accumulant moins la chaleur tout en étant perméables. Par exemple, il est possible de complètement verdir ces espaces à l'aide de gazon, d'utiliser du granulat, des pavés perméables ou encore des dalles alvéolées. Les abords des rues et des routes peuvent aussi accueillir de tels

matériaux. Dans les deux cas, il faut tenir compte de l'achalandage et de l'entretien, notamment en période hivernale. (Conseil régional de l'environnement de Montréal, 2008)

4.3 Le noyau villageois

Le noyau villageois, comme son nom l'indique, constitue le cœur de la municipalité rurale et permet à la vie collective de battre. S'il perd de son dynamisme et de son attractivité, c'est toute la région et l'ensemble de la collectivité qui peuvent en souffrir. On parle parfois de dévitalisation. Plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'une municipalité manque de vitalité et que sa pérennité soit mise à partie, par exemple par l'étalement du développement domiciliaire, par un manque de densité du cadre bâti, de mixité et de proximité de l'offre en services de proximité, par un déficit en modes de transport alternatif, etc. Heureusement, il existe des communautés qui ont su éviter ces pièges ou qui ont su se relever et s'assurer que le noyau villageois auquel ils s'identifient puisse germer à nouveau.

4.3.1 La lutte contre l'étalement rural

À la campagne comme en ville, les collectivités occupent de plus en plus de surface terrestre, ce qui a des impacts néfastes sur les régions périphériques, en particulier sur les terres agricoles, les forêts et les autres milieux naturels. Ce phénomène s'observe dans le noyau villageois, mais également à l'extérieur du périmètre urbain des municipalités rurales. Le développement accéléré de la villégiature au courant des dernières décennies en constitue le principal moteur. Certaines municipalités ont décidé de s'attaquer à ce phénomène en limitant la construction en dehors des zones d'urbanisation et en contrôlant adéquatement la construction des nouvelles résidences secondaires et des autres infrastructures liées à la villégiature.

Pour consolider les noyaux villageois et pour rentabiliser les infrastructures municipales en place, il est impératif de diriger le développement résidentiel vers les milieux urbanisés, soit à l'intérieur du périmètre urbain déjà défini. En concomitance, les décideurs locaux et régionaux doivent revoir l'étendue de ces aires affectées à l'urbanisation et, le cas échéant, les réduire afin qu'ils reflètent réellement les besoins actuels et futurs de la municipalité, tout en respectant la capacité d'accueil des infrastructures déjà en place. Puis, à l'intérieur même du périmètre urbain, il est possible de créer des espaces voués à la croissance à long terme en n'y permettant que le développement ponctuel, sans aménagement de nouvelles infrastructures (rues, égouts, aqueduc, etc.), afin de favoriser l'utilisation de celles déjà construites. (MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013)

Afin de limiter l'étalement dans les milieux ruraux, le développement de la villégiature doit être mieux encadré et ne plus être dispersé sur la presque totalité du territoire. Le positionnement des nouvelles résidences secondaires doit se faire de façon stratégique. Contrairement aux idées reçues, une

proportion importante de villégiateurs considère que la proximité d'une ville ou d'un village constitue un facteur très important lorsqu'il s'agit de choisir un emplacement pour acquérir ou faire construire un chalet (Morin, 2014). Le choix du site retenu doit tenir compte, pour limiter l'empiètement sur les milieux naturels et pour réduire la circulation automobile, de la proximité d'un chemin public ou de la route, et des équipements récréotouristiques régionaux (Morin, 2014). De plus, les MRC et les municipalités rurales doivent privilégier la consolidation des sites existants, là où des terrains sont encore disponibles, tout en respectant la capacité de support des milieux naturels (MAMROT, 2007).

4.3.2 Densité, mixité et proximité

La densité, la mixité et la proximité sont trois éléments de l'aménagement du noyau villageois qui peuvent contribuer à son dynamisme, à sa convivialité et à son caractère attrayant pour les gens de passage et les touristes, mais aussi pour les entreprises et les autres acteurs économiques et sociaux. Or, dans l'état actuel des lieux, bien peu de villages québécois peuvent se targuer d'être des milieux alliant allégrement densité, mixité et proximité en ce qui concerne les habitations, les services municipaux, les commerces, les industries, etc. Il arrive cependant que des communautés aient réussi à conjuguer quelques-uns de ces ingrédients nécessaires à la durabilité des noyaux villageois.

Dans une perspective d'utilisation responsable de l'espace rural, il est essentiel de densifier le cadre bâti afin de ne pas empiéter sur le territoire agricole et sur les milieux naturels. Comme abordé à la section 4.3.1, le développement doit se faire prioritairement à l'intérieur du périmètre urbain, à proximité du cœur villageois. Dans cette zone restreinte, le gaspillage du territoire doit être limité au maximum, d'où la nécessité de resserrer le tissu urbain. Pour augmenter la densité de construction, il faut d'abord chercher à réduire l'espace qui est dévolu aux infrastructures de transport et au stationnement. La taille des terrains doit être revue à la baisse pour les nouveaux développements et, lorsque c'est possible, le morcellement des parcelles existantes en plus petits lots doit être envisagé. L'utilisation des terrains centraux souvent sous-utilisés avec le déclin de la pratique religieuse et des autres terrains libres que l'on retrouve dans le cœur du village est une avenue intéressante à envisager. Puis, en concordance avec la typologie des secteurs plus anciens des noyaux villageois, il faut privilégier de faibles marges de recul avant et latérales des bâtiments afin de créer des ensembles plus compacts. Bref, il faut s'éloigner du développement calqué sur le modèle de la banlieue traditionnelle qui est actuellement la norme dans bon nombre de villages québécois. (Vivre en ville, 2014; MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013)

La diversité des commerces est primordiale pour la vitalité des municipalités rurales. Souvent, l'offre en commerces et en services est éparpillée un peu partout sur le territoire de la municipalité. Or, dans un contexte villageois, la rue principale se doit d'être le lieu où se concentrent les commerces, les

services et les autres activités connexes. Idéalement, on devrait y retrouver cinq types de commerces et de services : réfléchis, semi-courants, de restauration, de divertissement et courants, de même que des points de services publics et des immeubles de bureaux. Une offre mixte, alliant des commerces bas et haut de gamme avec des pôles générateurs d'activités et d'emplois, favorise l'achalandage, l'équilibre et le dynamisme de l'artère commerciale. Cette mixité peut aussi se faire de façon verticale. Il faut alors encourager le recyclage des étages supérieurs des bâtiments lorsque c'est possible, notamment sur la rue principale au-dessus des commerces, avec l'inclusion de fonctions résidentielles ou l'ajout d'espaces de travail par exemple. Les efforts doivent d'abord être mis sur le recrutement des commerces absents ou dont l'offre est jugée insuffisante. Autant que possible, les produits et les services offerts par les commerçants locaux doivent se distinguer de ceux offerts par les grandes surfaces, par exemple en faisant la promotion des artisans et des fermiers locaux, en adoptant un concept novateur ou en offrant des spécialités régionales. Le village de Val-David en est un bon exemple. Il a su concurrencer l'offre des magasins à grande surface en alliant les affaires et l'art. Aujourd'hui, la municipalité affiche un fort dynamisme commercial et culturel, tout en étant reconnue pour sa communauté d'artistes et ses citoyens engagés. (Fondation Rues principales, 2004; Vivre en ville, 2014; Solidarité rurale du Québec, 2016; Fondation Rues principales, s. d.e)

La mixité ne doit pas seulement se retrouver dans l'offre commerciale. Dans un contexte où la population rurale est vieillissante, que les villages peinent à retenir leurs jeunes et que d'attirer des familles et des jeunes professionnels s'avère être tout un défi, il faut que l'offre en habitation puisse accommoder toutes ces clientèles. En plus de devoir penser les bâtiments pour les rendre évolutifs, comme vu à la section 4.1.5, il faut prévoir une diversité dans le type d'habitation autre que la sempiternelle maison unifamiliale. Les maisons en rangée et les immeubles à logements doivent compléter l'offre actuelle. Le mode de tenure doit aussi s'adapter. La location, la propriété, la copropriété et l'habitat coopératif doivent faire partie des choix qui s'offrent aux citoyens actuels ou futurs. Il faut également prévoir des habitations abordables pour les gens à faible revenu afin de favoriser la mixité sociale et atténuer les effets d'un possible embourgeoisement. Pour réussir, ce développement domiciliaire diversifié doit se faire à proximité des commerces, des services, des institutions et des différents pôles d'emplois. (Vivre en ville, 2014; Fondation Rues principales, s. d.f)

4.3.3 Favoriser les modes de transport alternatif

Une combinaison de décisions en matière d'aménagement du territoire, comme la configuration des rues, la faible perméabilité de la trame urbaine ou encore le manque criant de modes de transport en commun dans les milieux ruraux, fait en sorte que l'automobile reste encore aujourd'hui le seul moyen efficace et sécuritaire pour se déplacer, et ce, même à l'intérieur du noyau villageois. Une partie de la population, par exemple les plus jeunes, les plus âgés ou encore les plus démunis, se retrouve donc

ainsi désavantagée quant à la mobilité. Heureusement, il est possible de construire et d'adapter des milieux peu propices aux déplacements actifs, et de mettre sur pied des alternatives motorisées à l'automobile.

La structure des villages a un impact direct sur l'adoption de la marche ou du vélo comme mode de transport. L'accès facilité aux différents pôles d'achalandage comme les commerces, les services et les institutions en encourage la pratique (Transport Canada, 2009). Pour ce faire, la perméabilité de la trame urbaine joue un grand rôle. Tout d'abord, dans le noyau villageois, l'extension du tissu urbain le long de la voie routière qui la traverse, comme on peut le voir à la figure 3.5, doit être découragée. Le développement doit revenir à ce qu'on voit dans les secteurs les plus anciens, soit une trame urbaine constituée d'îlots de faible taille, générant des intersections à tous les cent mètres environ (Vivre en ville, 2014). Idéalement, ces voies doivent traverser la rue principale de façon à assurer une connectivité de part et d'autre. Dans les secteurs résidentiels, le patron de circulation doit être conçu en favorisant un cheminement continu pour les piétons et les cyclistes, alors que celui des automobilistes doit être moins direct et plus allongé (Vivre en ville, 2014). Évidemment, comme discuté à la section 4.2.2, la qualité des aménagements et des installations a un grand rôle à jouer dans l'adoption de ces modes de transport actif par les villageois.

L'offre en transport en commun est plutôt inexistante dans les milieux ruraux, que ce soit à l'intérieur du noyau villageois, vers les municipalités environnantes ou encore vers l'extérieur de la région. C'est donc qu'il y a encore beaucoup à accomplir pour en faire la promotion. Bien qu'il soit bien difficile de soutenir un système de transport en commun à l'intérieur même d'un village typique, la structuration du développement urbain doit se faire de manière à favoriser l'utilisation de l'autobus ou des taxis collectifs, notamment le long de la rue principale. L'accès sécuritaire, la qualité des installations et l'augmentation de la densité à proximité des arrêts sont tous des éléments qui encouragent l'adoption de ces modes de transport. Pour permettre des déplacements intramuros, plusieurs arrêts doivent donc être prévus à l'intérieur du noyau villageois. Évidemment, la fréquence de passage et la plage horaire ont aussi leur importance. (Vivre en ville, 2014; MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013)

4.3.4 Contrer la dévitalisation

La dévitalisation, comme il en a été question à la section 1.6, est un processus circulaire. Conséquemment, elle peut être induite, mais elle peut aussi être reléguée aux oubliettes. Une municipalité ou une région rurale peut donc faire en sorte d'éviter la voie de dévitalisation, tout comme elle peut s'en sortir en se revitalisant. Le professeur Bruno Jean (2014), spécialiste en sociologie et en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski, définit la vitalité

comme étant la « [c]apacité et habileté d'une communauté à régler collectivement des problèmes [...] dans le but de promouvoir et améliorer le bien-être individuel et collectif. »

Pour éviter la dévitalisation d'une municipalité, il faut donc que cette dernière conserve une certaine vitalité. Alors que les effets sont connus, les causes restent souvent mal comprises et ne sont pas toujours étudiées. Comme indiqué à la section 1.6, sans s'y limiter, c'est généralement un ensemble de facteurs liés à l'économie, au sentiment d'appartenance, à la démographie, aux ressources naturelles, à la gouvernance et à l'environnement qui favorise à dévitalisation. Une occupation planifiée et ordonnée des milieux ruraux apparaît être un premier élément de réponse pour assurer la vitalité nécessaire, surtout si l'on tient compte de l'immensité du territoire, de la faible densité d'occupation et de la diminution graduelle de la population observée dans plusieurs régions. La présence de ressources naturelles encore exploitables et de potentiels économiques constitue un deuxième élément contribuant à la vitalité et la pérennité de l'occupation du territoire. À ce titre, la protection des milieux naturels et des activités agricoles doivent être une priorité. Enfin, la contribution des milieux ruraux à la vitalité des milieux urbains doit être reconnue, notamment en partageant les retombées économiques qui en découlent de façon équitable. (AARQ, 2007; Vivre en ville, 2012)

Une fois la municipalité entrée dans un processus de dévitalisation, tout n'est pas perdu. Il est toujours possible de s'en sortir et de se lancer dans la revitalisation. Pour y parvenir, plusieurs facteurs favorables doivent être présents ou encore mis en place. Tout d'abord, il est nécessaire que tous les acteurs concernés soient sincèrement engagés dans la démarche et que, malgré la dévitalisation en cours, les citoyens aient conservé un fort sentiment d'appartenance à leur communauté. Ensuite, un tel exercice de revitalisation demande une excellente connaissance du milieu et exige une planification à long terme, avec un suivi adéquat tout au long du processus. Idéalement, le tout doit débiter par la réalisation d'un projet rassembleur qui intègre les principes de DD. Plusieurs municipalités l'ont débuté ainsi et la démarche a souvent été couronnée de succès. Alors qu'un exercice de revitalisation cherche habituellement à stopper l'exode et à repeupler la municipalité en attirant de nouveaux résidents, il faut qu'elle dispose des ressources nécessaires pour les accueillir. Enfin, en tout temps, la municipalité doit occuper un rôle central dans le processus de revitalisation. Elle doit faire preuve de leadership et offrir son soutien aux différents intervenants. Si elle n'en a pas les capacités, en termes de ressources financières et humaines notamment, ou encore l'expertise, la municipalité a alors le devoir de s'entourer de professionnels en la matière qui sauront la guider. (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010; Vézina et al., 2003)

Parmi les exemples de réussite, on retrouve la municipalité canton de Saint-Camille qui a d'abord sauvé son magasin général avant de transformer l'église du village en centre multifonctionnel (Municipalité canton de Saint-Camille, 2014). Il y aussi la municipalité de Mont-Carmel qui a relancé son économie en

misant sur trois volets associés à trois projets distincts : l'utilisation de la biomasse forestière pour chauffer certains édifices municipaux et diminuer les coûts de chauffage, la relance du camping municipal pour stimuler le tourisme, puis le rachat de la scierie du village et de ses droits de coupe pour encourager le développement d'une économie locale tout en procurant des revenus supplémentaires au village qui en avait bien besoin (ICI Radio-Canada, 2015a).

4.4 La région

Alors que le noyau villageois constitue le cœur des municipalités rurales, les régions environnantes en sont les poumons. Ici, ce sont les activités liées à l'agriculture, à la foresterie et aux autres activités d'extractions de ressources naturelles qui dominent le paysage, mais aussi l'économie. Dotée de paysages pittoresques, grandioses ou encore ordinaires, cette terre de nature est aujourd'hui menacée dans ses qualités intrinsèques et risque de perdre son identité acquise au fil de siècles d'occupation du territoire. Plusieurs régions rurales situées sur le territoire québécois ont mis de l'avant des solutions afin de protéger et mettre en valeur ces paysages, de redonner ses lettres de noblesse à l'agriculture et de protéger les milieux naturels souvent fragiles, de gérer de façon durable la villégiature et d'articuler tout ce développement avec cohérence, leur permettant ainsi de reprendre leur souffle.

4.4.1 La protection et la mise en valeur des paysages

Qu'il soit exceptionnel et attire des hordes de touristes ou qu'il fasse partie du cadre de vie quotidien de la population, le paysage rural québécois est peu protégé et rarement mis en valeur. Il est aujourd'hui menacé. Comme l'a souligné Philippe Poullaouec-Gonidec, professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dans une allocution en 1998, cet intérêt soudain pour le paysage est « le résultat d'une attitude réactive vis-à-vis le changement [...] car il est vrai que l'on s'intéresse au paysage que lorsqu'il est menacé. » C'est le caractère typique de la ruralité qui est menacé, de même que les éléments qui le composent : les villages typiques de la campagne québécoise, les bâtiments agricoles d'antan, les milieux naturels, etc. Devant la dégradation de ce patrimoine, ces actions ont été mises en place pour assurer la pérennité des paysages et, par ricochet, des milieux ruraux.

Alors que l'on reconnaît l'importance des paysages et l'intérêt de les protéger, encore faut-il savoir à qui revient cette responsabilité. À l'échelle régionale, la MRC a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation des paysages comme elle coordonne et planifie l'occupation du territoire. Ce devoir de protection, pour maximiser les chances de réussite, doit être accompli par une approche intégrée qui mise sur la notion de paysage plutôt que sur celle classique qui consiste à penser par secteur d'activité. Le projet de protection des paysages doit en être un qui est collectif et qui se déploie à différentes échelles, de la région (MRC) aux citoyens en passant par la municipalité. Tous ces acteurs doivent en

arriver à définir une vision d'avenir pour le paysage régional, vision qui doit être partagée par tous. De façon pragmatique, c'est à travers les différents projets qui touchent l'aménagement et l'occupation du territoire, comme la protection des milieux naturels, la requalification de la rue principale ou encore le développement touristique, que la protection du paysage peut s'opérer. L'adoption de règlements, de normes ou de politiques en constitue le cadre juridique et politique habituel. D'autres approches misant sur des incitatifs économiques et le volontariat sont également des possibilités à explorer. (Domon et Ruiz, 2015; Agriculture et agroalimentaire Canada, 2009)

Une fois que la vision commune de protection du paysage a été établie, il est possible de passer à l'étape de la mise en valeur. Pour ce faire, la première étape est de reconnaître son importance, ce qui est déjà fait si des mesures de protection ont été élaborées et adoptées par la collectivité. En second lieu, il est nécessaire de définir la qualité scénique, la sensibilité du public et la visibilité du paysage. Pour ce faire, un relevé des éléments d'intérêt et de discordance du paysage doit être fait. Par la suite, ces éléments doivent être identifiés et localisés, idéalement couplés à des photographies prises lors du recensement. Un exemple d'une telle cartographie, effectuée dans la MRC des Maskoutains, est disponible à l'annexe 7. Une fois cette étape accomplie, les différents acteurs locaux et régionaux peuvent décider des actions à prendre et des aménagements à réaliser pour mettre en valeur le paysage. Ces moyens d'intervention peuvent prendre plusieurs formes distinctes. Par exemple, il peut s'agir pour une municipalité d'adopter des normes concernant la construction et la villégiature dans ses règlements, de créer des zones tampons entre différents usages jugés conflictuels, d'encadrer et d'améliorer l'affichage commercial, d'encourager la préservation des immeubles à caractère historique, etc. Dans un contexte rural, ce sont les paysages liés aux activités agricoles, aux milieux naturels et à un patrimoine bâti et culturel témoin de l'histoire de l'occupation du territoire qui sont à prioriser. (Domon et Ruiz, 2015; Agriculture et agroalimentaire Canada, 2009; Gagnon et Arth, 2015)

Finalement, puisque la notion de paysage est évolutive et que les résultats des actions entreprises, que ce soit en matière de protection ou de mise en valeur, apparaissent à moyen et long terme, il est nécessaire pour les décideurs et la collectivité de poser un diagnostic ponctuel afin de juger de leur efficacité et de redéfinir la vision commune à intervalles réguliers (Domon et Ruiz, 2015).

4.4.2 La protection du territoire agricole et des milieux naturels

La zone agricole québécoise occupe une infime surface sur le territoire et hélas, elle est sans cesse sous pression, donc menacée. Une bonne partie des terres parmi les plus productives sont déjà disparues, à tout jamais, sous les surfaces urbanisées et artificialisées. Le portrait est semblable en ce qui concerne les forêts et les autres milieux naturels. Bref, la région rurale perd de sa nature et voit son caractère unique s'estomper. La perte de ces milieux, que ce soit par la réduction de leur taille ou encore par

leur surexploitation, a des impacts sur la vitalité et la pérennité des collectivités rurales. Il est encore possible d'agir et de protéger ces territoires avant qu'il ne soit trop tard.

La première action à poser afin de protéger le territoire agricole est de proscrire toute urbanisation qui a pour conséquence une diminution de la surface cultivable; encore plus, aucun développement urbain ne devrait avoir lieu sur un terrain ayant déjà fait l'objet d'une exclusion auprès de la CPTAQ (Vivre en ville, 2014). En procédant ainsi, on envoie un message clair aux promoteurs et on diminue sensiblement la pression induite par la spéculation foncière sur le territoire agricole. De plus, il y a à l'heure actuelle assez d'espace disponible dans les périmètres urbains et de terrains sous-utilisés (ou qui peuvent faire l'objet d'une requalification) dans les noyaux villageois pour ne pas avoir à empiéter sur la zone agricole. D'autres outils peuvent contribuer à maintenir l'intégrité du territoire voué à l'agriculture. Bien que plus utilisée en périphérie des centres urbains, la création d'une ceinture verte, aussi appelée trame verte, permet de protéger les milieux naturels et le territoire agricole à l'échelle régionale (Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec, 2012). Des initiatives privées, comme la mise en place de fiducies foncières ou de servitudes, permettent également de protéger les terres agricoles contre les effets néfastes liés à la spéculation foncière (Vivre en ville, s. d.b).

Il existe plusieurs façons de protéger les forêts et les autres milieux naturels des nombreuses menaces qui les guettent. Certains éléments parmi ceux-ci méritent qu'on les protège absolument. Les écosystèmes forestiers exceptionnels que sont les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges, qui abritent des espèces menacées ou vulnérables, constituent des joyaux du patrimoine naturel qu'il faut protéger et conserver. La moitié de ces écosystèmes recensés à ce jour se retrouvent en terre privée et ne bénéficient d'aucune protection; l'autre moitié étant située en terre publique où ils sont pour la plupart à l'abri d'une éventuelle exploitation ou inclus dans des aires protégées. Il est donc important de bien les identifier et de mettre en place des mesures de protection adéquates. Bien entendu, les forêts constituent une source de bois qui, comme vu à la section 4.1.4, est un matériau de construction durable et local. On doit donc en extraire une certaine quantité pour les besoins de la population. Cette exploitation de la ressource doit se faire dans le respect de la capacité de régénération de la forêt et de façon écosystémique. Idéalement, la forêt de proximité doit être prise en charge par la communauté locale afin de favoriser l'adéquation des besoins locaux aux objectifs de protection et de mise en valeur des milieux naturels qu'on y retrouve. (MFFP, s. d.; MFFP, 2013)

De la même façon, l'urbanisation et le développement de la villégiature doivent être interdits dans les écosystèmes sensibles, comme les milieux humides, les milieux naturels déjà protégés ou susceptibles de l'être, et à proximité des berges des lacs et autres cours d'eau. Les éléments naturels qui ont été minéralisés, comme justement beaucoup de berges et de milieux humides, au courant des dernières décennies devraient être restaurés. Puis, sachant qu'une proportion importante des noyaux villageois a

été imperméabilisée à cause de l'urbanisation, il est souhaitable de permettre à la nature de pénétrer à nouveau dans le milieu bâti. (Vivre en ville, 2014)

Enfin, que ce soit en territoire agricole, dans la forêt ou dans les autres milieux naturels, les activités d'extraction des ressources naturelles et les autres grands projets, notamment énergétiques, doivent être étroitement encadrés. Les aménagements et les infrastructures qui y sont liés aussi. Les modifications apportées au paysage rural, à la topographie et à la qualité des écosystèmes à cause de l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'une gravière sont importantes. Certaines améliorations doivent être apportées pendant la phase d'exploitation et en fin de vie. Tout d'abord, considérant leur nombre, les nouvelles activités d'extraction de ces catégories devraient être interdites. La plupart des régions rurales en comptent déjà trop et ont une capacité de production dépassant de loin les besoins locaux (MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013; MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2004; Attention Fragîles, 2014). Ensuite, l'industrie de la récupération doit être priorisée lors de travaux routiers et de génie civil dans la région. En effet, la technologie permet aujourd'hui de réutiliser le béton, le bitume et les agrégats pour la construction de nouvelles routes (Centre de recherche industrielle du Québec, 2010). Pendant l'exploitation, une bande de protection végétale suffisante doit être sauvegardée ou mise en place aux limites extérieures du site afin d'atténuer les effets de la poussière et du bruit sur les milieux environnants. Enfin, la restauration du site doit être planifiée le plus en amont possible et viser le maintien ou l'amélioration du potentiel du site, notamment en ce qui concerne le potentiel agricole (CPTAQ, 2014).

Hélas, dans de nombreux cas, les décideurs locaux et régionaux, de même que la population résidente, n'ont pas de réel pouvoir sur la réalisation et le déroulement de ces projets ou de ces activités. Le cas de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est représentatif de cette réalité. En effet, elle n'a pas pu empêcher Hydro-Québec de pouvoir construire une ligne de transport d'électricité à haute tension malgré la mobilisation citoyenne qui confirmait la grande valeur écologique et surtout paysagère du corridor emprunté pour la population locale (Fragasso-Marquis, 2016). Toutefois, il arrive qu'avec une mobilisation soutenue de la collectivité, certains projets avortent faute d'acceptabilité sociale. Le refus du gouvernement québécois d'autoriser la construction d'un parc éolien dans la municipalité de Saint-Valentin en raison de la grogne populaire en est un bon exemple (La Presse Canadienne, 2011).

4.4.3 La gestion de la villégiature

Dispersée sur l'immensité du territoire rural, mais souvent concentrée à proximité des milieux naturels sensibles comme les lacs, les rivières, les montagnes et les autres bijoux de la nature, la villégiature a des impacts importants sur la durabilité des milieux ruraux et sur la qualité des écosystèmes. La gestion qu'on en fait à l'heure actuelle semble déficiente et demande des ajustements. Que l'industrie

touristique soit une source de revenus importante ou qu'on veuille se protéger d'un développement hors de contrôle, il est possible d'assurer une saine gestion de la villégiature.

À la section 4.3.1, il a été discuté de l'importance de contrer l'étalement rural en encadrant adéquatement le développement de la villégiature et en priorisant la consolidation des sites existants lorsque c'est possible. Dans tous les cas, la construction de nouvelles routes et infrastructures devrait être proscrite afin de rentabiliser les installations déjà existantes qui coûtent cher à la collectivité année après année. Les préceptes du DD qui s'appliquent en milieu urbanisé ont aussi leur importance, sinon davantage, dans les lieux occupés par les résidences secondaires. La construction et la rénovation de bâtiments durables, qui s'insèrent bien sur le terrain et dans leur milieu d'accueil, la construction d'aménagements de qualité et la diversité dans l'offre sont quelques exemples d'éléments à considérer pour tendre vers une villégiature durable. Des améliorations peuvent néanmoins être apportées à l'aménagement actuel des sites déjà développés. En effet, une trop grande part de la villégiature a été aménagée sur le modèle de la banlieue traditionnelle. Que ce soit par voie réglementaire, à l'aide de mesures incitatives ou par la bonne volonté des villégiateurs, il faut absolument encourager la déminéralisation des aménagements paysagers, la régénérescence du couvert forestier sur le terrain et en bordure des berges, de même que la réhabilitation des bandes riveraines. Les installations septiques doivent aussi être mise à niveau afin de protéger les milieux aquatiques et les sources d'approvisionnement en eau potable. (Développement Durable Bathurst, 2009; MAMROT, 2015b)

S'il est possible de bien gérer le territoire déjà voué à la villégiature, il est aussi facile de le faire pour les sites qui peuvent ou pourront l'être. En effet, la croissance de la villégiature peut se faire de manière intelligente. Le design de conservation, qui allie développement et protection des milieux naturels, est une avenue intéressante qui séduit de plus en plus les élus municipaux et même les promoteurs. Un exemple entre un lotissement traditionnel et un écologique est montré à la figure 4.5.



Figure 4.5 Le lotissement de la villégiature : l'approche traditionnelle vs. une approche écologique (tiré et adapté de : Groupe Rousseau Lefebvre, 2009)

Règle générale, dans un lotissement écologique, plus de la moitié du site où l'on souhaite construire des résidences secondaires est protégé et non développé. Pour ce faire, la densité d'occupation du sol est augmentée alors que l'empreinte au sol des bâtiments est diminuée par rapport à un développement conventionnel. Le partage des infrastructures et des équipements, comme les routes, les allées, les cabanons et même les installations septiques permettent de réduire les surfaces construites, pour beaucoup imperméables, et de laisser le plus de place possible aux espaces verts. Le partage des accès aux points d'intérêt, en particulier à la rive des lacs et des rivières, est privilégié afin de diminuer les risques d'érosion et de ruissellement à proximité de ces milieux sensibles. Enfin, les milieux naturels sont conservés et mis en valeur pour une utilisation récréative communautaire. (Développement Durable Bathurst, 2009; Groupe Rousseau Lefebvre, 2009)

Pour en arriver à un aménagement durable de la villégiature, le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (2007) propose un procédé de lotissement à l'inverse de la méthode traditionnelle, soit : d'identifier les milieux naturels à conserver et à protéger; de définir les zones de développement potentiel; d'implanter les bâtiments; d'aménager les rues, les chemins et les autres types de sentiers; et enfin, de lotir le terrain.

4.4.4 L'articulation du développement régional

Comme il en a été question à la section 1.1, la planification en aménagement du territoire ne fait partie des mœurs des décideurs que depuis une quarantaine d'années seulement. La création des MRC, des CLD et d'autres organismes semblables a permis une certaine coordination de la planification à un niveau régional. Malgré tout, le développement régional semble être mal articulé, avec des contradictions quant aux aménagements à y faire, à l'emplacement des infrastructures collectives, au développement du réseau routier et du transport en commun, de la protection des paysages et des milieux naturels, du type d'économie préconisée, etc. Il y a toutefois une volonté de différents acteurs de la vie rurale de reprendre en main leur développement régional afin d'en assurer la durabilité.

Dans le but d'articuler de façon durable le développement régional et en réponse à l'éparpillement qui sévit sur le territoire rural, la planification stratégique de la localisation des équipements et des activités est cruciale. Alors que le rôle du noyau villageois est d'accueillir les activités de proximité, il faut pouvoir concentrer les activités et les installations à vocation régionale dans un lieu central et facilement accessible pour la majorité de la collectivité. Le but est d'optimiser les infrastructures et les services publics déjà en place. Cela peut se faire, par exemple, dans la municipalité stratégiquement localisée par rapport au réseau routier et à l'offre en transports alternatifs, dans la localité regroupant la plus grande part de la population ou encore dans le centre administratif de la région. Bien sûr, ce lieu d'accueil doit également proposer une offre intéressante en commerces et en

activités de proximité afin de pouvoir compter sur un noyau villageois dynamique qui satisfait la population locale et qui peut accommoder un afflux de visiteurs régionaux. (Vivre en ville, s. d.c)

Dans un contexte de déplacements en milieu rural, il faut pouvoir adapter les infrastructures routières selon les besoins et les ressources de la communauté. En effet, il apparaît totalement irréaliste de mettre à la disposition des piétons des trottoirs le long de l'ensemble des routes rurales où il y a jusqu'à des dizaines de kilomètres entre les noyaux villageois. Même chose en ce qui concerne l'aménagement de pistes cyclables. Toutefois, dans les deux cas, de petits gestes qui semblent a priori anodins peuvent faire une grande différence. Par exemple, l'asphaltage des accotements augmente la sécurité des cyclistes et des piétons tout en étant rentable en raison des économies liées à l'entretien de la route rurale (Transport Canada, 2009). L'aménagement de sentiers hors route est aussi possible, quoique généralement associé à des déplacements touristiques comme c'est le cas avec la Route verte (s. d.), voie cyclable qui relie les différentes régions du Québec. Dans la même veine, en aménageant des noyaux villageois durables comme proposé à la section 4.3, on s'assure de limiter les besoins en déplacements vers les autres villages et vers l'extérieur de la région, donc de prolonger le cycle de vie des équipements routiers régionaux et de limiter les déplacements automobiles.

Bien qu'il faille bonifier l'offre en transport en commun dans les milieux ruraux québécois, encore une fois il faut savoir s'adapter. Au minimum, il faut savoir tirer parti des possibilités qu'offre le transport intermodal comme on sait que les usagers du transport en commun sont en grande partie des piétons ou des cyclistes qui sont d'abord et avant tout des piétons. Il faut que l'offre faite aux citoyens ruraux soit perçue comme un tout et non comme une multitude d'options indépendantes. Les équipements, les véhicules, le nombre de circuits et d'arrêts, de même que la fréquence et la plage horaire des passages doivent être adaptées à un milieu dispersé et de faible densité. L'utilisation des autobus scolaires en dehors des heures de rentrée et de sortie des classes, l'instauration d'un service de taxis collectifs et même le transport social par des citoyens bénévoles sont toutes des options à envisager. La complémentarité des offres de transport en commun et le partage des équipements sont des conditions gagnantes pour rendre le transport collectif viable en milieu rural. (Transport Canada, 2009)

Puis, afin de minimiser les risques de conflits d'usages et d'assurer un bon voisinage dans les milieux ruraux, les autorités locales (municipalité) et régionales (MRC) doivent adopter des normes concernant les usages et les aménagements dans leurs réglementations. L'objectif n'est pas de complètement éliminer les nuisances, puisque c'est pour ainsi dire impossible, mais plutôt d'en limiter la portée en évitant à des usages, à des constructions ou à des ouvrages incompatibles d'être trop près les uns des autres. Pour ce faire, une bonne planification de l'aménagement du territoire et une coordination entre les différents acteurs du développement régional sont cruciales. (MAMROT, 2012)

4.5 En résumé

Il est possible de mettre en place des outils et des mécanismes menant à un aménagement durable des milieux ruraux québécois. Que ce soit à l'échelle du bâtiment et du terrain, de la rue, du noyau villageois ou encore de la région, les idées de bonnes pratiques existent et peuvent être mises en œuvre par les acteurs locaux. Ces pratiques, dans le cadre de cet essai, ont été développées en réponse aux problématiques dégagées tout au long du troisième chapitre. Elles se veulent donc être une réplique à la stagnation de la vitalité des milieux ruraux, à la gestion déficiente des ressources naturelles, à la banalisation des paysages et du patrimoine bâti, ainsi qu'au bien-être manquant des populations rurales qui ont été relevés. Bien que cela demande des investissements en ressources financières, humaines et logistiques, il est rentable de miser sur un DD des milieux ruraux au Québec.

4.6 Limites

Il aura été plus facile de trouver des solutions aux problématiques de l'aménagement non soutenable des milieux ruraux québécois que d'en trouver les causes. En effet, les guides et les exemples de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire existent et sont généralement accessibles, même pour les milieux ruraux québécois. Bien sûr, il a parfois été nécessaire, comme au troisième chapitre, d'adapter des concepts urbains au contexte rural. Cependant, à l'aide du portrait qui a été dressé au premier chapitre et avec le concours des problématiques déjà dégagées, il a été somme toute aisé d'actualiser des concepts urbains à une réalité rurale. Évidemment, ces solutions partagées sous forme de guide ne constituent pas un gage de succès et ne doivent pas être copiées sans tenir compte de la nature de chaque bâtiment, rue, village ou région rurale. Chaque milieu est unique et commande une solution tout aussi unique. Enfin, même avec les meilleures pratiques et à l'aide des techniques d'aménagement les plus efficaces, les collectivités rurales ne pourront probablement pas s'engager dans la voie de la durabilité si certaines conditions gagnantes ne sont pas présentes. C'est ce dont il est question au chapitre suivant où sont édictées quelques recommandations en ce sens.

5. RECOMMANDATIONS

Les bonnes pratiques en aménagement durable des milieux ruraux québécois illustrées dans le quatrième chapitre montrent qu'il est possible d'occuper cet immense territoire tout en conciliant les besoins humains et les limites de la nature, pour les habitants d'aujourd'hui et les citoyens de demain. En ce sens, de planifier l'aménagement des bâtiments et des terrains, des rues, des noyaux villageois et des régions rurales tel que vu au chapitre précédent constitue en soi la première recommandation aux collectivités rurales qui désirent s'engager dans cette voie. En sus de la mise en place de pratiques respectant les principes du DD en fonction des quatre échelles d'intervention en matière d'aménagement du territoire rural, d'autres conditions sont nécessaires ou souhaitables afin d'opérer cette transition vers la durabilité. Pour élaborer les recommandations qui suivent, certains principes présentés dans la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (LAOVT) sont repris afin de faire un portrait de la situation actuelle et de proposer des pistes de solution adaptées à la ruralité.

5.1 Reconnaître l'importance des milieux ruraux

« CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'inscrire l'occupation et la vitalité des territoires comme priorité nationale et d'en faire un projet de société à part entière » (LAOVT)

« CONSIDÉRANT l'importance pour l'Administration de mieux adapter ses planifications et ses actions aux réalités des territoires et des collectivités qui les habitent » (LAOVT)

En 2013, le gouvernement québécois reconnaissait dans sa PNR que les communautés rurales sont mobilisées et qu'elles souhaitent prendre en charge leur développement. Cette politique, qui alliait des moyens concernant le financement, le partage d'expertises et d'outils, de même qu'une amélioration de la gouvernance de la ruralité, s'inscrivait en soutien à cette mobilisation. Implicitement, le gouvernement semblait donc vouloir reconnaître l'importance des milieux ruraux à travers l'adoption d'une telle politique et surtout par son principal instrument qu'est le Pacte rural². Or, dès 2014, le gouvernement a aboli une majorité de ce qui constituait la PNR, transférant cette responsabilité aux MRC, mais avec un budget réduit de moitié par rapport à l'enveloppe initiale (Larivière, 2016) à un moment où elles font déjà face à d'importantes compressions et doivent opérer avec le tiers du budget qui leur était habituellement alloué (Solidarité rurale du Québec, 2014).

Malgré tout, reconnaît-on véritablement la contribution des régions rurales dans la société québécoise? Leur important apport à la santé économique de l'ensemble de la province et en particulier à celle des

² «Le Pacte rural est le principal instrument de la PNR. Il s'agit d'une entente entre l'État et les collectivités représentées par les MRC en vue de renforcer et de soutenir le développement des milieux ruraux. Par le biais de ce contrat, la MRC s'engage à préciser dans un plan de travail, à la suite d'un diagnostic territorial, les initiatives qui lui permettront de soutenir les actions de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets. En contrepartie, le gouvernement s'engage à appuyer la démarche et les initiatives locales de la MRC, notamment en lui confiant la gestion d'une enveloppe budgétaire pour qu'elle puisse mener son plan de travail à bien. » (Solidarité rurale du Québec, 2016b)

centres urbains, la valeur des milieux naturels qui s'y trouvent et des services écologiques qu'ils rendent à la totalité de la population de même que la contribution des acteurs locaux et régionaux à la vie politique, culturelle et sociale ne sont dans les faits que très peu reconnus par la collectivité, majoritairement urbaine (Jean et al., 2014). Cela doit changer. Pour assurer la durabilité des milieux ruraux et celle des milieux urbains, donc, de l'intégralité de la population québécoise.

L'argent étant le nerf de la guerre, la reconnaissance de l'importance des milieux ruraux québécois passe d'abord par un financement adéquat et une juste redistribution de la richesse. Dans la plupart des cas et en particulier pour les territoires dévitalisés, les mécanismes du marché, combiné à une assiette fiscale municipale reposant en presque totalité sur l'impôt foncier, ne sont pas capables d'assurer leur vitalité (Vivre en ville, 2004). Les revenus actuels des municipalités ne sont plus suffisants pour garantir leur bon fonctionnement et cela entraîne une compétition entre elles pour l'accaparement de leur part du butin foncier, ce qui contribue en grande partie, on le sait, à l'étalement urbain (Vivre en ville, 2012). Une réforme de la fiscalité municipale qui favorise l'environnement et la cohésion sociale, la diversification des sources de revenus et la responsabilisation des municipalités face à leur choix en matière de développement et d'aménagement du territoire apparaissent être essentielles à la vitalité et la durabilité des milieux ruraux (Vivre en ville, 2012; UMQ, 2010). En complément, une aide financière publique et stable, au nom de la solidarité de l'ensemble de la collectivité, est généralement nécessaire pour soutenir une population rurale qui contribue grandement à la qualité de vie et à la richesse de la population urbaine (Vivre en ville, 2004; Jean, 2015). Bref, un troc équitable entre ressources rurales et financement urbain doit avoir lieu afin que les collectivités rurales bénéficient des retombées économiques qu'elles génèrent pour l'ensemble de la société québécoise (UMQ, 2010).

Les cadres politique et juridique actuels doivent aussi être adaptés aux besoins et à la réalité des populations rurales afin de pleinement reconnaître leur contribution à la société québécoise. Le gouvernement reconnaît lui-même dans sa stratégie qui vise à assurer l'occupation et la vitalité des territoires qu'il doit moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme, puis réviser les orientations gouvernementales à cet effet (MAMROT, 2011a). Or, non seulement ces mises à jour, notamment celle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, n'ont jamais eu lieu, mais une panoplie de structures et d'outils de développement décentralisés et adaptés aux besoins des ruraux ont été démantelés au courant des dernières années (Vachon, 2015). Un rééquilibrage vers la prise en charge des municipalités et des régions de leur développement, un renforcement de leur rôle en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne la planification et la réglementation, et l'octroi d'une plus grande capacité d'agir constituent des conditions favorables à la mise en place d'un avenir viable pour les milieux ruraux (UMQ, 2010; MAMROT, 2011a).

En somme, pour reconnaître pleinement l'importance des milieux ruraux, il est nécessaire de redéfinir les rapports entre les urbains et les ruraux, qui se voient souvent comme adversaires et qui se comprennent mal. Alors que centres urbains ont besoin des ressources issues des régions rurales pour prospérer, les milieux ruraux requièrent les différents services offerts par les villes, souvent absents à la campagne. Cette interdépendance doit être reconnue par les urbains afin d'assurer un développement solidaire de toute la collectivité, peu importe son lieu de résidence, et de faire de l'occupation et la vitalité des territoires une véritable priorité nationale. (Jean et al., 2014)

5.2 Se mobiliser, se mobiliser et se mobiliser

« CONSIDÉRANT que l'occupation et la vitalité des territoires interpellent la population et tous les acteurs socioéconomiques d'une collectivité » (LAOVT)

Petit clin d'œil à la célèbre formule affirmant que les trois facteurs de succès pour réaliser un bon investissement immobilier sont la localisation, la localisation et la localisation, le même principe peut s'appliquer à une collectivité qui souhaite prendre en main l'aménagement de son territoire pour le rendre plus durable. Pour permettre la transition des milieux ruraux vers cette durabilité tant souhaitable, il ne suffit pas de mettre en application une formule toute faite qu'on impose mur à mur. La participation des citoyens et des différents acteurs locaux à un tel projet de société est nécessaire pour développer une compréhension des problématiques dans l'aménagement actuel de leur milieu de vie, pour définir des objectifs communs qui visent le bien-être de la collectivité et enfin, pour partager une même vision de l'avenir (Centre d'écologie urbaine de Montréal [CEUM], 2015).

Oui, la participation des acteurs locaux à l'élaboration d'une collectivité viable est nécessaire, mais elle ne signifie en rien qu'il faille que tout le monde prenne part à toutes les décisions tout le temps. En effet, le degré d'implication peut varier selon le projet ou la démarche, mais ne doit jamais avoir pour conséquence d'exclure certains groupes ou acteurs (CEUM, 2015). Dans une perspective qui s'applique à l'ensemble des milieux ruraux, ce sont les collectivités locales, régionales et métropolitaines qui doivent contribuer à la vitalité et l'occupation durable des territoires ruraux en y participant de façon synergique (MAMROT, 2011a). Toutefois, la participation à elle seule n'assure pas la réalisation d'un projet, d'une action ou d'une démarche visant l'aménagement durable du territoire. Comme le mentionne le CEUM (2015), il n'y aura aucune portée à cette participation si les citoyens et les acteurs locaux ne sont pas mobilisés pour mener le tout à bon port.

Alors qu'à l'époque les ruraux rêvaient d'être enfin maîtres chez eux, de nombreux outils et mécanismes qui étaient mis à leur disposition ont été abolis ou ont vu leur portée être amoindrie au courant des dernières années. Leur capacité à diriger leur destinée en a été d'autant diminuée (Vachon, 2015). Il est utile de rappeler que c'est à la suite de la mobilisation des citoyens ruraux pour

la prise en charge de leur milieu de vie et pour la participation aux décisions les concernant qu'ont été créés les MRC, les CLD et les autres instances et mécanismes locaux, supralocaux et régionaux (MAMROT, 2011a). La mobilisation des collectivités rurales doit se poursuivre dans la même lignée revendicatrice que celle mise en œuvre par leurs prédécesseurs il y a plus d'une quarantaine d'années.

Heureusement, la mobilisation citoyenne n'est pas morte dans les milieux ruraux, au contraire. De nombreux exemples d'initiatives rurales démontrent l'adéquation entre la mobilisation et la vitalité de la collectivité. Les municipalités de Saint-Camille où les habitants ont pris en charge la revitalisation en s'appropriant le développement local tout en faisant du DD un objectif clé, de Saint-Magloire qui a mis sur pied un comité de relance pour garder l'école ouverte et par le fait même le sauver le village, ou encore de Baie-Johan-Beetz dont les citoyens ont créé et participé financièrement à la création d'une coopérative de solidarité pour palier à la fermeture de la seule épicerie du village en sont des exemples de réussite parmi tant d'autres (UMQ, 2010; Solidarité rurale du Québec, 2009 et 2012). Il y a aussi ces exemples de mobilisation réussie, comme vu à la section 4.4.2, à la suite de menaces qui planaient sur la qualité des écosystèmes ou encore celle des paysages. Dans la majorité des cas, la mobilisation citoyenne est d'abord lancée dans l'urgence, pour un projet unique qui se veut rassembleur. À la base ponctuelle, elle sert souvent de levier pour une implication à long terme des citoyens à travers différents projets qui relancent l'économie locale, augmente le sentiment d'appartenance à la communauté et attire de nouveaux habitants inspirés par le dynamisme qui s'en dégage.

Toutefois, pour réussir, cette mobilisation de la population rurale doit être appuyée ou même parfois même générée par le gouvernement ainsi que par les différents ministères ou organismes en place, ou encore par des acteurs locaux, régionaux et nationaux (MAMROT, 2011a; UMQ, 2010). Comme discuté à la section précédente, les ressources urbaines, qu'elles soient financières, logistiques ou humaines, doivent venir appuyer cette démarche de prise en main collective (Vachon, 2015). Reste qu'il s'agit là d'un phénomène essentiellement lié à l'effort collectif d'une population qui désire aller au-delà de la participation et qui souhaite améliorer son bien-être (UMQ, 2010). Car, comme le disait le célèbre écrivain et philosophe Jean-Jacques Rousseau, « les habitations font la ville, mais les citoyens font la cité. » Un aménagement durable du territoire rural n'est pas possible sans la mobilisation de la population qui l'habite, l'occupe, le connaît, le façonne et le vit.

5.3 Miser sur le caractère rural patrimonial

« CONSIDÉRANT que le Québec est composé de territoires qui ont des défis et des potentiels qui leur sont propres » (LAOVT)

Ce qui définit en grande partie les milieux ruraux québécois, c'est le contexte historique dans lequel a évolué ce territoire depuis des centaines d'années. Ce sont aussi les bâtiments qui le parsèment et les

immenses étendues de nature sauvage qui la compose, de même que les nombreuses ressources qu'on y retrouve. C'est d'ailleurs ce caractère rural patrimonial qui a séduit et qui charme encore aujourd'hui de nombreux habitants, villégiateurs, touristes ou simples gens de passage. Pour assurer leur durabilité, les collectivités rurales ne peuvent tout simplement pas ignorer d'où elles viennent. Au contraire, elles doivent plus que jamais mettre cette spécificité en évidence.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans les milieux ruraux. On le sait, cette zone est menacée de toutes parts, notamment par l'étalement rural, par l'inclusion d'activités non compatibles ou par de multiples projets d'extraction de ressources naturelles (Vivre en ville, 2004). Les forêts et les ressources naturelles, que ce soit les cours d'eau et les nappes phréatiques, les différents écosystèmes qu'ils soient exceptionnels ou non, les nombreux minerais que l'on retrouve dans le sol, les animaux ou même les plantes, subissent également d'énormes pressions dues à l'occupation et à l'aménagement, et aussi à cause de leur exploitation trop souvent insoutenable à long terme (Vivre en ville, 2004). Le cadre bâti typique de la ruralité, les églises, les bâtiments de ferme, les maisons ancestrales et les résidences secondaires d'antan ont, pour beaucoup, subi les affres du temps et ont été mal entretenus ou mal rénovés (Fondation Rues principales, s. d.b). Entre ces bâtiments, sont venus s'insérer d'autres bâtiments plus récents et qui, pour plusieurs, ne respectent pas le cadre architectural ou encore l'implantation d'origine (Fondation Rues principales, s. d.d). Cette dégradation du caractère rural patrimonial, elle apparaît dans les yeux de celui qui observe et a des conséquences directes sur le cadre de vie des populations rurales et sur l'intégrité du territoire en question (Paquette, 2007).

Ce caractère rural patrimonial mérite d'être valorisé. S'il est vrai que ces différents éléments peuvent faire l'objet d'une protection et d'une mise en valeur à travers le paysage, témoin oculaire du patrimoine naturel et bâti, il est possible de concevoir des outils complémentaires pour y parvenir (Domon et Ruiz, 2015; Fondations Rues principales, s. d.c). Souvent, ceux-ci proviennent d'une fierté locale qui est mise en valeur, par exemple une expertise ou une tradition, d'un produit remarquable, d'un art ou d'une activité culturelle ou même de la beauté intrinsèque du village (MAMROT, 2011a; Association des plus beaux villages du Québec, 2016). Des éléments intangibles appartenant au patrimoine immatériel, comme une identité régionale ou une appartenance territoriale, pensons aux paysages gaspésiens ou encore à l'hospitalité avérée des Madelinots, sont aussi des outils permettant de mettre en valeur ce caractère unique de la ruralité québécoise (Vachon, 2015). Ainsi, plusieurs villages ont fait le choix du tourisme ou de l'économie « de terroir » pour insuffler un peu d'air frais et de dynamisme à leur communauté, et ça semble leur réussir. De miser sur le caractère rural patrimonial permet en effet de hausser le sentiment d'appartenance des populations villageoises, qui en retirent une fierté contagieuse (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010). De ces sentiments, on peut y puiser l'énergie nécessaire pour mobiliser les citoyens et les autres acteurs locaux et peut-être même, par la même occasion, sauver un village (Réseau de veille en tourisme, 2016).

5.4 Innover et s'adapter, pour conjuguer le passé au futur

« CONSIDÉRANT que cette nouvelle ambition pour les territoires appelle une approche renouvelée pour appuyer de façon cohérente le dynamisme et les aspirations des collectivités et prend assise sur la fierté, l'identité et le sentiment d'appartenance de ces collectivités envers leurs territoires » (LAOVT)

Bien que les milieux ruraux québécois aient un pied bien posé dans le passé, ils sont avant tout des territoires d'avenir pour les populations locales et celles qui viendront s'y installer. L'histoire de la ruralité québécoise est marquée depuis toujours par l'innovation et l'adaptation, que ce soit par l'implantation de nouveaux modes d'occupation du territoire, par l'adaptation de l'agriculture paysanne européenne aux rigueurs du climat d'ici ou encore par la prise en charge de l'économie régionale avec le développement du réseau des caisses populaires (Jean et al., 2014). Dans un contexte de mondialisation, de dévitalisation, d'épuisement des ressources naturelles et de changements climatiques, l'occasion est plus vraie que jamais « d'œuvrer au travers d'une démarche territorialisée pour façonner des milieux innovateurs et porteurs » (Vachon, 2015). Puis, alors que plusieurs souhaitent la mise en place d'une politique de décentralisation afin de redonner aux régions les moyens de leurs ambitions comme cela a été discuté à la section 5.1, le professeur Bruno Jean note qu'avec la quasi-abolition de la PNR, donc « [au] moment [...] où l'État québécois se désengage, certaines MRC pourraient innover avec des initiatives pertinentes plus appropriées aux réalités locales » (Larivière, 2016). Bref, il est possible de conjuguer innovation et adaptation au passé, au présent et au futur. Les cas de l'agriculture et de la protection de la zone agricole, de l'exploitation des ressources naturelles et de la mobilité sont à étudier en priorité.

Alors qu'on sait que la zone agricole est sous pression et menacée, le *Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, mieux connu sous le nom de Rapport Pronovost, dressait en 2008 un portrait mi-figue mi-raisin de cette activité économique. Le principal constat était que le système en place a besoin d'être ouvert et adapté à une agriculture moderne, notamment en ce qui concerne la protection de la zone agricole. La Commission reconnaissait que le territoire agricole est un patrimoine collectif à protéger, donc qu'il est nécessaire de raffermir les mécanismes de protection de la zone, mais qu'il faut du même coup assouplir les règles concernant les activités complémentaires qui y sont permises. En réponse à ces constats, la Commission recommandait qu'un véritable plan collectif de protection et de développement de la zone agricole soit mis en place et pris en charge par les MRC, le tout en permettant des activités complémentaires qui viendraient bonifier une agriculture moderne qui se veut plurielle. L'Union paysanne (2013) allait plus loin en proposant que le Québec se dote d'une politique agricole, qui n'existe pas à l'heure actuelle, afin d'orienter cette activité selon trois fonctions ou objectifs : nourrir la population québécoise, protéger les ressources nécessaires à la production agricole, puis préserver la population rurale et lui fournir des services. L'ensemble de ces propositions constitue en soi une petite révolution. En misant sur une

occupation durable et diversifiée du territoire agricole, avec une vision d'ensemble et une gouvernance locale, tout en mettant l'accent sur une agriculture respectueuse de l'environnement (biologique) et de proximité, c'est l'avenir des activités agricoles d'ici qu'on assure (Shields, 2008).

La façon dont on exploite les ressources naturelles dans les milieux ruraux, et sur l'ensemble du territoire québécois, a besoin d'un sérieux coup de barre. Les impacts économiques, sociaux, environnementaux et sur la qualité des paysages sont très importants, certaines régions subissant même les effets cumulatifs de différentes techniques et de la pluralité des exploitations pour ce type de ressources (MAMROT, 2011a). Or, la présence des ressources naturelles et des activités qu'elles génèrent sont essentielles pour la survie même de nombreux territoires ruraux, tout comme elles contribuent grandement à la vitalité des centres urbains (UMQ, 2010). Il est donc impératif de les exploiter et de les utiliser de façon responsable et durable.

Malheureusement pour les communautés rurales, bien que l'essentiel des ressources naturelles se retrouve sur leur territoire, elles en sont généralement dépossédées, leur exploitation ne relevant pas de leur juridiction ni même de leur volonté, tout comme les retombées qui en découlent leur échappent en grande partie. Sans parler des conséquences sur le bien-être des collectivités rurales et des impacts sur leur environnement immédiat. Pourtant, ces ressources devraient constituer une richesse pour les régions rurales, souvent en proie à la dévitalisation et manquant cruellement de revenus. Une juste redistribution de cette richesse, avec une remise équitable des redevances aux municipalités et aux régions concernées, de concert avec leur participation aux mécanismes décisionnels liés à l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire, doit être mise en place. La possibilité pour les communautés rurales d'avoir un accès direct à ces ressources et de profiter localement des revenus générés devrait aussi être envisagée. Ceci leur permettrait d'avoir les outils nécessaires, notamment au niveau financier, pour se restructurer ou pour se développer. (Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010; Vivre en ville, 2004)

Enfin, tout au long du troisième chapitre, il apparaît sans l'ombre d'un doute que la mobilité des personnes dans les milieux ruraux québécois est étroitement liée à l'automobile et que l'aménagement actuel du territoire en est le reflet, avec les conséquences que l'on connaît sur le bien-être de la population rurale et sur la qualité de l'environnement. D'abord, comme cela a été abordé à plusieurs reprises dans le quatrième chapitre, la prise en compte de la mobilité, notamment en ce qui concerne les transports actifs et collectifs, dans l'aménagement du territoire à différentes échelles d'intervention peut grandement contribuer à un accès facilité aux déplacements par la population rurale. Au-delà de l'aménagement physique du territoire, c'est la planification et l'intégration de la mobilité dans les décisions politiques qui doivent être bonifiées (MAMROT, 2011b).

Encore mieux, c'est la reconnaissance du droit à la mobilité pour l'ensemble de la population qui doit être faite; celle-ci ne pouvant toutefois être effective que si les citoyens ont un véritable choix quant au mode de transport qu'ils peuvent utiliser (Ministère des Transports du Québec, 2014). Pour y arriver, le financement doit suivre et doit permettre le déploiement de ces différentes alternatives à l'automobile. Pour ce faire, l'organisme Accès transports viables (2013) propose un cocktail qui comprend : des investissements gouvernementaux pour la construction de nouvelles infrastructures en transports collectifs; la suspension des projets routiers et autoroutiers et le réinvestissement de ces sommes dans la réfection des infrastructures en transports collectifs existantes; et l'augmentation et la diversification des sources de revenus. Pour faire la promotion d'une véritable mobilité durable, ces propositions devraient aussi s'appliquer pour le financement des infrastructures (et leur entretien) dédiées aux transports actifs.

Comme il a été discuté à la section 4.4.4, il est possible d'adapter le transport en commun à la réalité rurale en faisant preuve d'adaptation et d'innovation. Afin de rendre le tout efficace et de profiter de la synergie du transport collectif dans les centres urbains et leur périphérie, une véritable complémentarité entre les services ruraux et urbains doit être opérée à l'échelle régionale et nationale (UMQ, 2010). Le même principe peut s'appliquer au développement du réseau cyclable, qui doit être réfléchi au-delà de l'aspect récréotouristique auquel on le confine trop souvent, pour en faire un véritable choix de transport utilitaire sur une échelle locale, régionale et interurbaine. Enfin, l'essentiel en ce qui concerne la mobilité, c'est de répondre aux besoins et aux aspirations de tous, que ce soit de jeunes enfants, des adolescents, de jeunes adultes, des familles, des aînés ou des personnes à mobilité réduite, qu'ils soient riches ou pauvres (MAMROT, 2011b).

5.5 En résumé

Les recommandations formulées ne sont qu'un survol des possibilités qui s'offrent et qui devraient être mises en œuvre pour assurer un aménagement durable des milieux ruraux québécois. Chaque recommandation, prise de façon indépendante, risque fort de ne pas rapporter les dividendes escomptés. Parmi toutes choses, il faut repenser l'aménagement du territoire rural en y intégrant les principes du DD, en reconnaître l'importance dans la société, encourager la mobilisation des acteurs concernés, faire la promotion de son caractère unique, puis faire preuve d'innovation et d'adaptation pour en permettre la pérennité. Toutefois, se limiter à ces éléments constituerait une erreur. En effet, assurer la durabilité et la vitalité d'une population et d'un territoire va au-delà de quelques recommandations de l'ordre de la bonne gouvernance et de la planification. Ce qui est certain par contre, et c'est la voie que ces recommandations tentent humblement d'ouvrir, ce qu'il faut dès maintenant penser autrement, changer de paradigme, et faire preuve d'intelligence, de cohérence et de solidarité en matière d'aménagement et d'occupation du territoire rural.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, l'aménagement du territoire dans les milieux ruraux québécois ne respecte pas les principes qui sous-tendent le DD. De l'échelle du bâtiment jusqu'à celle de la région, en passant par la rue et le noyau villageois, un manque de planification et de cohérence dans l'aménagement du territoire rural entraîne de lourdes conséquences environnementales, sociales et économiques. Les municipalités rurales d'aujourd'hui doivent, pour survivre, savoir naviguer dans un contexte de dévitalisation, de mondialisation de l'économie, d'une urbanisation sans cesse croissante du territoire, de changements climatiques, de pertes et d'épuisement des ressources, de l'arrivée de nouveaux habitants provenant des centres urbains, etc. C'est beaucoup demandé à des collectivités qui possèdent souvent peu de capital humain, financier et logistique, et à qui on dicte les règles du jeu en prenant les décisions qui les concernent à des centaines de kilomètres de leur milieu. Heureusement, les populations qui habitent les territoires ruraux sont des gens fiers et résilients, qui ont prouvé par le passé qu'ils sont capables d'adaptation et d'innovation et qui sauront encore le faire à l'avenir.

L'objectif général de cet essai était de dégager les critères qui sont nécessaires à la réussite pour un aménagement durable des milieux ruraux québécois. Pour y parvenir, un portrait des milieux ruraux a d'abord été dressé afin d'en connaître le contexte historique et la typologie. Il a ensuite été discuté de l'importance du paysage et du patrimoine bâti, tout en abordant la morne réalité de nombreuses municipalités rurales, soit la dévitalisation. À travers tout ça, une définition du milieu rural québécois a été proposée afin de pouvoir cerner les problématiques de l'aménagement dans un contexte précis, celui de vastes territoires faiblement occupés où la nature occupe une grande place, généralement situés loin des grands centres urbains et qui se sont historiquement développés autour de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles.

Le portrait ainsi réalisé a par la suite servi de canevas pour le dégagement des problématiques liées à l'aménagement actuel des milieux ruraux québécois, le tout vu au travers de la lunette des échelles d'intervention en matière d'aménagement du territoire. La structure des quatre échelles, et des éléments qui les composent, a été grandement influencée par le guide *Objectif écoquartiers : principes et balises pour guider les décideurs et les promoteurs*, conçu par Vivre en ville, organisme reconnu pour son expertise en aménagement durable des milieux urbains au Québec. Ces échelles, de leur libellé jusqu'aux éléments les constituant, ont été adaptées à un contexte de ruralité. À la suite du survol des problématiques rencontrées, que ce soit à l'échelle du bâtiment et du terrain, de la rue, du noyau villageois ou encore de la région rurale, le constat est sans équivoque : les milieux ruraux québécois ne sont pas aménagés de façon soutenable. Les principales problématiques dégagées tournaient autour des mêmes éléments centraux, soit le gaspillage des ressources, une mobilité des personnes tributaire de l'automobile, des coûts supérieurs aux revenus pour la collectivité, une baisse

de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance des populations rurales et une déstructuration généralisée de l'aménagement rural. Dans l'ensemble, des éléments considérés comme étant nécessaires pour un aménagement durable des milieux ruraux québécois, peu le sont à l'heure actuelle. C'est donc que les outils et les mécanismes essentiels à la pérennité de l'occupation du territoire rural n'ont pas encore été adoptés par la collectivité et les décideurs.

Ces constats d'échec tirés des problématiques rencontrées dans l'aménagement des milieux ruraux ont servi de tremplin pour dénicher des solutions. Ainsi, c'est sous forme de guide de bonnes pratiques à adopter, le tout à l'intention de la collectivité et des décideurs, que des réponses ont été apportées aux éléments jugés problématiques en matière d'aménagement du territoire rural. Car des réponses, il y en a. C'est seulement qu'elles sont éparpillées à droite et à gauche, qu'il est parfois dur de s'y retrouver et qu'elles ne sont pas toujours adaptées à un contexte de ruralité. C'est avec humilité que l'étudiant espère, dans le cadre de cet essai, avoir réuni et ajusté quelques-unes des différentes réponses aux défis posés par l'aménagement durable en milieu rural dans un même document. Toutefois, il est à noter que des exemples probants de prouesses rurales existent, qu'ils sont assez bien documentés et qu'ils peuvent servir d'inspiration pour celles et ceux qui souhaitent accorder aménagement et durabilité.

La formulation d'une première recommandation globale qui consiste à mettre en œuvre les bonnes pratiques développées au quatrième chapitre atteint l'objectif général de l'essai qui était de dégager les critères nécessaires à l'aménagement durable des milieux ruraux québécois. En les développant, en les justifiant et en proposant des solutions adaptées au contexte rural du Québec, on peut dire mission accomplie. Puis, à travers le portrait réalisé, le développement des échelles d'intervention et l'extraction des problématiques dans l'aménagement des milieux ruraux québécois, les objectifs spécifiques ont également été atteints.

Les autres recommandations visent plutôt la création d'un environnement favorable à la prise en compte de la durabilité en matière d'aménagement du territoire rural. En effet, au-delà des outils, des techniques et des mécanismes en matière d'aménagement nécessaires pour assurer leur pérennité, une véritable reconnaissance de l'importance des milieux ruraux dans la société est nécessaire et doit être supportée par l'octroi des ressources appropriées, notamment au niveau financier. La mobilisation de la société civile et des acteurs, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, contribue grandement à la réussite d'un tel projet. Pour y parvenir, les populations rurales doivent miser sur ce qui a fait leur force depuis quelques centaines d'années, tout en faisant preuve d'innovation et d'adaptation.

Enfin, alors que plusieurs études socioéconomiques et sociodémographiques ayant pour thème la ruralité ou les régions éloignées ont été produites au fil des ans au Québec, il demeure difficile

d'obtenir un portrait d'ensemble quant à l'aménagement du territoire rural. Étant une discipline alliant plusieurs champs d'études, les données disponibles sont souvent à l'image de l'occupation du territoire rural : éparpillées, déstructurées et parfois même dotées d'un caractère patrimonial de par leur âge. Alors que l'avenir des milieux ruraux est interconnecté avec celui des villes et des métropoles, il est maintenant l'heure d'avoir un portrait juste et à jour de l'aménagement qui est fait des milieux ruraux québécois comme on le possède pour les milieux urbains. En somme, c'est tout le modèle de la connaissance, de la planification, de l'occupation et de l'aménagement du territoire qu'il faut revoir afin de s'assurer que les milieux ruraux québécois, avec un pied ancré dans le passé et un autre vers l'avenir, puissent être durables et ainsi profiter aux générations futures.

RÉFÉRENCES

- AARQ (s. d.). Aménagement du territoire. Repéré sur le site de l'AARQ, section Accueil : <http://www.aarq.qc.ca/index.php>
- AARQ (2007). Forum sur les municipalités dévitalisées du Québec : Recommandations des membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ). Repéré sur le site de l'AARQ, section Publications : <http://www.aarq.qc.ca/upload-cms/aarq07fmdq.pdf>
- Accès transports viables (2013). Les transports au Québec : un changement de paradigme s'impose. Consultation publique sur la Politique québécoise de mobilité durable du Ministère des Transports du Québec. Repéré sur le site d'Accès transports viables, section Dossiers - Nos publications - Mémoires : http://transportsviables.org/wp-content/uploads/2015/11/memoire_pqmd_atv_vf.pdf
- Agence géomatique montréalaise (2010). Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009. Repéré sur le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, section Mandats - Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Montérégie S.E.C. - La documentation déposée : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/DQ7.1.1.pdf>
- Agriculture et agroalimentaire Canada (2009). Le paysage rural au Québec : Enjeux agricoles et solutions agroforestières. Repéré sur le site du MAPAQ, section Publications : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Documentdereflexionsurlepaysagerural_20090605.pdf
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (2015). Granulats. Repéré sur le site l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, section Services - Technique : <http://www.acrgtq.qc.ca/index.php/services/technique/granulats.html>
- Association des plus beaux villages du Québec (2016). Charte de qualité de l'association. Repéré sur le site de l'Association des plus beaux villages du Québec, section L'Association - Charte de qualité : http://www.beauxvillages.qc.ca/charte%20de%20qualite_2010.pdf
- Attention Fragîles (2014). Plan stratégique d'intervention en environnement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Carrières et sablières - Profil complet du milieu. Repéré sur le site d'Attention Fragîles, section PSIE-TIM - Profil de territoire : <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/carrieres-et-sablieres.html>
- Bellerose, P. (2015, 23 janvier). Une centaine de municipalités ont acheté leur église... pour en éviter la démolition. Huffington Post. Repéré à http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/01/23/centaine-municipalites-achat-eglise-sauvegarde_n_6488526.html
- Boyer, D. (2012). Rénovons nos maisons, pas la centrale nucléaire! Repéré sur le site d'Écohabitation, section Écohabitation - Publications - Études et mémoires : http://www.ecohabitation.com/sites/www.ecohabitation.com/files/page/etude_ecohabitation-gentilly2_0.pdf
- CAAAQ (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*. Repéré sur le site de la CAAAQ, section Centre de documentation - Rapport final : http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf
- car2go (2016). Où utiliser car2go? Repéré sur le site de car2go, section Où? : <https://www.car2go.com/CA/en/montreal/where/>

- CERTU (2011). *Aménager durablement les petites communes - Écoquartiers en milieu rural?* Lyon, France : CERTU - Collection Dossiers
- CEUM (2015). L'urbanisme participatif : Aménager la ville avec et pour ses citoyens. Repéré sur le site du CEUM, section Documentation - Guides techniques : <http://www.ecologieurbaine.net/fr/documentation/guide-techniques-documents/71-lurbanisme-participatif-amenager-la-ville-avec-et-pour-ses-citoyens/file>
- Comité sectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie (1999). Sécurité dans les milieux de vie : Guide à l'intention des municipalités du Québec. Repéré sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec, section Nos productions - Publications : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/062_SecuriteMilieuxVie.pdf
- Communauto (2016). Localisation des véhicules. Repéré sur le site de Communauto, section Localisation : <http://www.communauto.com/fr/ou.html>
- Congress for the New Urbanism (2001). Les Principes du Nouvel Urbanisme. Repéré sur le site de Congress for the New Urbanism, section What is New Urbanism? - Charter of the New Urbanism : https://www.cnu.org/sites/default/files/cnucharter_french.pdf
- Congress for the New Urbanism, le Natural Resources Defense Council, l'U.S. Green Building Council et le Conseil du bâtiment durable du Canada (2011). LEED 2009 pour l'aménagement des quartiers avec les méthodes de conformité de rechange du Canada. Repéré sur le site de Canada Green Building Council, section Ressources : http://www.cagbc.org/cagbcdocs/LEED%202009%20for%20ND%20with%20Canadian%20ACP_final_french_LR2.pdf
- Conseil canadien des ministres des forêts (2012). Province de Québec. Repéré sur le site du Conseil canadien des ministres des forêts, section Publications - Provinces et territoire : http://www.sfmcanada.org/images/Publications/FR/QC_info_Provinces_and_territories_FR.pdf
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (2008). Matériaux réfléchissants et perméables pour contre les îlots de chaleur urbains. Repéré sur le site de la Ville de Montréal, section Arrondissements - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Media - Documents : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/TOITS%20BLANCS.PDF
- Corriveau, J. et Porter, I. (2015, 23 octobre). Des égouts dans le fleuve, un peu partout au Québec. Repéré sur le site du journal Le Devoir, section Politique - Québec : <http://www.ledevoir.com/non-classe/453396/des-egouts-dans-le-fleuve-un-peu-partout-au-quebec>
- CPTAQ (2007). Le zonage agricole a 35 ans. Repéré sur le site de la CPTAQ, section La Commission - Historique : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28&MP=74-147>
- CPTAQ (2014). Sablières, gravières, carrières, remblais et sol arable en zone agricole : Guide des bonnes pratiques agronomiques à l'intention des professionnels pour la préparation de dossiers de demandes d'autorisation et la production de rapports de suivi déposés à la Commission de protection du territoire agricole. Repéré sur le site de la CPTAQ, section Documents - Autres documents : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/guides/Guide_CPTAQ_Web_accessible-2.pdf

- CPTAQ (2015). Rapport annuel de gestion. Repéré sur le site de la CPTAQ - Documents - Rapports annuels : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2014-2015/contenu/pdf/rapport1.pdf
- Damarcom (2015). Étude sur l'offre et la demande commerciale du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Repéré sur le site de la MRC des Pays-d'en-Haut, section Étude offre et demande : <http://www.lespaysdenhaut.com/DATA/DOCUMENT/Rapport%20commercial%20MRC%20Pays-d'en-Haut%20Final%20compress%C3%A9.pdf>
- Daniels, T. (1999) What to Do About Rural Sprawl? Rapport présenté à The American Planning Association Conference. Repéré sur le site de MRSC Local Government Success, section Publications : <http://mrsc.org/getmedia/40790EAO-E824-4F83-939E-C06A3AB1056D/ruralsprawl.aspx>
- Développement durable Bathurst (2009). Le design de conservation de lotissements : Les principes de Design de collectivité durable (DeCod). Repéré sur le site de Développement durable Bathurst, section Reading Room : http://www.bathurstsustainabledevelopment.com/reading_room/Sustainable%20Conservation%20Design%20Toolkit%20French%20Electronic%20Copy%20Final.pdf
- Domon, G. et Ruiz, J. (2015). Paysages ruraux : Méthodes d'état des lieux et de diagnostic. Repéré sur le site de la MRC des Maskoutains, section La MRC - Communiqués, publications et avis publics : http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/_media/document/1544/5-3-2-paysages-munuscrit.pdf
- Dufaux, F. (2010). Analyse du milieu bâti du village de Saint-Hugues. Repéré sur le site de l'École d'architecture de l'Université Laval, section Recherche - Publications : <https://www.arc.ulaval.ca/files/arc/2-SHugues2010.pdf>
- ÉchoCité productions (s. d.). La rue principale de Normandin, aujourd'hui. Repéré sur le site de Télé-Québec, section L'espace d'une chanson - Épisode 3 : <http://lespacedunechanson.telequebec.tv/episode/3/#tab-photos-content>
- Écohabitation (s. d.). Tout sur... la récupération de l'eau de pluie. Repéré sur le site d'Écohabitation, section S'informer - Guide - Fiches techniques : <http://www.ecohabitation.com/guide/fiches/recuperation-eau-pluie>
- Environnement Canada (2010). Rapport de 2010 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités. Repéré sur le site d'Environnement Canada, section Collections - Collection 2010 : http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/ec/En11-2-2006-fra.pdf
- Environnement et Changement climatique Canada (2009). Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités - Utilisation de l'eau par les municipalités, statistiques de 2009. Repéré sur le site d'Environnement et Changement climatique Canada, section Ressources - Publications - Eau : <https://www.ec.gc.ca/doc/publications/eau-water/COM1454/survey2-fra.htm>
- Fédération canadienne des municipalités (2009). Rapport de recherche sur le secteur de planification : Résumé. Repéré sur le site du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, section Outils et publications - Outils : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/planning-sector-fr.pdf>
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (2013). Favoriser l'utilisation des végétaux pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 : Mémoire présenté à la Commissions sur les enjeux énergétiques du Québec. Repéré sur le site du MERN, section Énergie - Politique - Mémoires : https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131004_262_FIHOQ_M.pdf

- Fédération des Villages-relais du Québec (s. d.). Photo du village en vue aérienne. Repéré sur le site de la Fédération des Villages-relais du Québec, section Villages-relais - La Guadeloupe - Attractions : http://www.villages-relais.qc.ca/sites/villages-relais.qc.ca/files/photos/vue_aerienne_la_guadeloupe.jpg
- Fondation David Suzuki (2003). Understanding Sprawl - A Citizen's Guide. Repéré sur le site de l'Université de Toronto, section Centre pour Urban & Community Studies - Urban Affairs e-Library : <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/elibrary/Suzuki.pdf>
- Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec (2012). Une ceinture verte grandeur nature : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal. Repéré sur le site de Le Mouvement Ceinture Verte, section Documentation - Études : http://ceintureverte.org/wp-content/uploads/2015/02/DSF_Greenbelt_web_18_Juin.pdf
- Fondation Rues principales (s. d.). La mise en valeur du patrimoine : des retombées assurées. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc16.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.a). Aménager des rues conviviales. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc18.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.b). Les revêtements extérieurs. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc9.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.c). La mise en valeur du patrimoine : des retombées assurées. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc16.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.d). L'intégration des nouvelles constructions. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc8.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.e). Le recyclage des étages supérieurs et des terrains vacants. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc17.pdf>
- Fondation Rues principales (s. d.f). Abordabilité et besoins en logement. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Publications et recherches - Fiches-conseils : <http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/FichesConseil/fc25.pdf>
- Fondation Rues principales (2004). Étude sur la composition commerciale des artères traditionnelles : À la recherche d'un équilibre commercial pour les rues principales. Repéré sur le site du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, section Publications - Études et analyses - Analyses du secteur commercial : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/commerce/depliant_etude_composition_rue_commerciale.pdf

- Fondation Rues principales (2010). Bilan Plessisville 2007-2010. Repéré sur le site de la Fondation Rues principales, section Réalisations - Recherches :
http://www.fondationruesprincipales.com/Portals/0/Documents/Bilan_Villes/Bilan%20plessisville_BR_Sept%202010.pdf
- Fonds Éco IGA (2016). Grande distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs : participation record marquée par une très forte demande de composteurs domestiques. Repéré sur le site d'IGA, section Salle de presse - Communiqués de presse 2016 :
https://www.iga.net/fr/salle_de_presse/communiqués_2016/grande_distribution_de_barils_recupérateurs_deau_de_pluie_et_de_composteurs
- Fontaine, N. (2012). La rue complète, l'accessibilité universelle qui fait du chemin. Repéré sur le site du MAMROT, section Publications - Observatoire municipal - Veille :
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/rues_completes.pdf
- Fragasso-Marquis, V. (2016, 31 août). Hydro-Québec a l'autorisation pour construire sa ligne à Saint-Adolphe-d'Howard. La Presse Canadienne. Repéré à
<http://www.lapresse.ca/actualites/national/201608/31/01-5015889-hydro-quebec-a-lautorisation-pour-construire-sa-ligne-a-saint-adolphe-dhoward.php>
- Gagnon, C. et Arth, E. (2015). Exemples d'actions de mises en œuvre dans les Agendas 21^e siècle locaux. Repéré sur le site de Agenda 21 Local - Démarches territoriales de développement durable, section Réaliser une démarche territoriale de développement durable - Plan d'action et mise en œuvre - Passez à l'action! : <http://a21l.qc.ca/passez-a-laction/>
- Google (2016). Île d'Orléans. Repéré sur le site de Google Maps :
<https://www.google.ca/maps/@46.9297763,-70.9561044,71339a,20y,335.4h/data=!3m1!1e3>
- Google (2016a). Boulevard Curé-Labelle, municipalité de Labelle. Repéré sur le site de Google Maps :
https://www.google.ca/maps/@46.2763759,-74.7303059,3a,75y,339.39h,89.76t/data=!3m6!1e1!3m4!1sQ5M91NahF4Ihz_G_RxJZdA!2e0!7i13312!8i6656
- Google (2016b). Rue principale (Saint-Cyrille) dans la municipalité de Normandin. Repéré sur le site de Google Maps :
<https://www.google.ca/maps/place/Normandin,+QC/@48.827895,-72.5213289,3999m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x4ce9e63aebc6e6e3:0x3ca9b3b450de3198!8m2!3d48.8368644!4d-72.5278609>
- Google (2016c). Rue principale du secteur Lac-Carré dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Repéré sur le site de Google Maps :
<https://www.google.ca/maps/@46.1322218,-74.472613,3a,75y,19.22h,87.63t/data=!3m6!1e1!3m4!1s6CZkmODSBbcLYGJvK82ddA!2e0!7i13312!8i6656>
- Gouvernement du Québec (2015). Définition du terme « lot ». Repéré sur le site de Services Québec, section Citoyens - Acheter ou rénover sa maison - Dimensions et superficie d'un terrain ou d'un lot - Définitions : <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/dimensions-superficie-terrain-lot.aspx>
- Gouvernement du Québec (2016). Fiche du terme - Transport alternatif. Repéré sur le site de Portail Québec, section Thésaurus de l'activité gouvernementale :
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=12699>

- Gratton, L., Lelièvre, M., Daguet, C., Martel, M.-J., Hone, F., Pfister, O., et Daudelin, F. (2011). Conservation et foresterie: Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional. Rapport du comité de réflexion sur la conciliation entre conservation et foresterie. Repéré sur le site du Réseau de milieux naturels protégés, section Action - Publications et participations : http://www.rmnat.org/wp-content/uploads/2013/04/ACA_RapportConservationForesterie.pdf
- Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (2000). Notre patrimoine, un présent du passé. Repéré sur le site du Ministère de la Culture et des Communications, section Publications : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf>
- Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (2007). Habiter la campagne... sans la détruire. Repéré sur le site du Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine, section Documents : <http://www.grapp.ca/documents.html#guide>
- Groupe Rousseau Lefebvre (2009). Villégiature intégrée. Repéré sur le site du Groupe Rousseau Lefebvre, section Projets : <http://rousseau-lefebvre.com/fr/projets/villegiature-integree-mrc-laurentides>
- Groupe de travail sur les communautés dévitalisées (2010). *Des communautés à revitaliser - Un défi collectif pour le Québec*. Repéré sur le site du MAMROT, section Publications : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautés_devitalisees.pdf
- Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie (2011). Repéré sur le site du MAMROT, section Développement territorial - Ruralité - Groupes de travail : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_territorial/ruralite/groupes_travail/rapport_groupe_prod_energie.pdf
- Hydro-Québec (2014). Notre réseau de transport d'électricité. Repéré sur le site d'Hydro-Québec, section Hydro-Québec TransÉnergie : <http://www.hydroquebec.com/transenergie/fr/reseau-bref.html>
- Hydro-Québec (2015). L'électricité du Québec, l'énergie propre par excellence. Repéré sur le site d'Hydro-Québec, section Développement durable - Centre de documentation : <http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/15094F.pdf>
- ICI Radio-Canada (2015). Le débat sur le gaz de schiste. Repéré sur le site de ICI Radio-Canada, section Recherche : <http://ici.radio-canada.ca/sujet/debat-gaz-de-schiste>
- ICI Radio-Canada (2015a). Mont-Carmel : de la dévitalisation à la mobilisation. Repéré sur le site de ICI Radio-Canada, section Société : <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/02/16/010-devitalisation-municipalites-mont-carmel.shtml>
- Jean, B. (2014). Construire un instrument de mesure de la vitalité des communautés rurales : une expérience québécoise. Paris, France : Colloque Fronts et frontières des sciences du territoire. <https://cist2014.sciencesconf.org/26573/document>
- Jean, B., DesRosiers, L. et Dionne, S. (2014). Comprendre le Québec rural - Seconde édition. Repéré sur le site du Dépôt numérique de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) : http://semaphore.uqar.ca/856/1/UQAR_LivreQuebecRural_v6.pdf
- Jean, B., Dionne, S. et DesRosiers, L. (2009). Comprendre le Québec rural. Repéré sur le site du Dépôt numérique de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) : http://semaphore.uqar.ca/446/1/HS11_Qu%C3%A9bec_rural.pdf

Kleinschmager, R. (2006). *Dictionnaire La ville et l'urbain*. Paris, France : Éditions Economica-Anthropos.

La Presse Canadienne (2011, 19 août). Parc éolien de Saint-Valentin : Québec le trouve inacceptable dans sa forme actuelle. Repéré sur le site de Le Devoir, section Environnement - Actualités sur l'environnement : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/329665/parc-eolien-de-saint-valentin-quebec-le-trouve-inacceptable-dans-sa-forme-actuelle>

Lafrance, H. et Patenaude, M. (2015). Bilan LEED au Québec - 10 ans de croissance. Repéré sur le site Voirvert, section Nouvelles - Chroniques : <http://www.voirvert.ca/nouvelles/chroniques/bilan-leed-au-quebec-10-ans-croissance>

Larivière, J. (2016, 13 janvier). Le désengagement de l'état envers la ruralité : un virage inattendu. UQAR-INFO. Repéré à <http://www.uqar.ca/nouvelles/uqar-info/748-le-desengagement-de-l-etat-envers-la-ruralite-un-virage-inattendu>

Les Colocs (1993). Paroles de la chanson « La rue principale ». Repéré sur le site de Les Colocs, section partitions : <http://www.colocs.qc.ca/assets/laueprincipale.pdf>

Lévesque, J. (2012). *La planification (régionale?) du territoire : le cas des MRC québécoises* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec. Repéré sur le site de l'Université du Québec à Montréal - Archipel - Rechercher : <http://www.archipel.uqam.ca/5233/1/M12706.pdf>

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, L.R.Q., c. O-1.3

Loi sur le développement durable, L.R.Q., c. D-8.1.1

MAMOT (2013). Vision de la municipalité axée sur le développement durable. Repéré sur le site du MAMOT, section Municipalité durable - Vision : <http://www.mamot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/municipalite-axee-sur-le-developpement-durable/vision/>

MAMOT (2014). Régions métropolitaines de recensements (RMR) et agglomérations de recensement (AR) du Québec : Recensement et découpage administratif 2011. Repéré sur le site du MAMROT, section Organisation municipale - Cartothèque - Cartes provinciales et réseau municipal : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/atlas_ar_rmr.pdf

MAMR (2007). *Planification et gestion des lieux de villégiature*. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Documentation : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/guide_gestion_lieux_villegiature.pdf

MAMROT (2003). Couvert forestier municipal. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Orientations gouvernementales : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/carte_couverture_forestiere.pdf

MAMROT (2010). Règlement de lotissement. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Guide La prise de décision en urbanisme - Réglementation : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-lotissement/>

- MAMROT (2010a). Les périmètres métropolitains, les périmètres d'urbanisation et les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Guide La prise de décision en urbanisme - Planification : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/perimetres-metropolitains-perimetres-durbanisation-et-zones-prioritaires-damenagement-et-de-reamenagement/>
- MAMROT (2010b). Présentation du Ministère. Repéré sur le site du MAMROT, section Ministère : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/ministere/presentation/>
- MAMROT (2010c). Règle de conformité. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Guide La prise de décision en urbanisme - Planification : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/regle-de-conformite/>
- MAMROT (2010d). *Le bâtiment : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Guide La prise de décision en urbanisme - Documentation : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/urbanisme/guide_batiment_durable.pdf
- MAMROT (2011). *Bâtissons ensemble les municipalités de demain*. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Publications : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/projet_loi-final_signet.pdf
- MAMROT (2011a). *Nos territoires : y habiter et en vivre. Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Repéré sur le site du MAMROT, section Occupation du territoire : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf
- MAMROT (2011b). *L'aménagement et l'écomobilité : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Repéré sur le site du MAMROT, section Aménagement du territoire - Guide La prise de décision en urbanisme - Documentation : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/amenagement_ecomobilite.pdf
- MAMROT (2012). *L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention*. Repéré sur le site du MAMROT, section Grands dossiers - Développement durable : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/guide_urbanisme_durable.pdf
- MAMROT (2013). *Politique nationale de la ruralité 2014-2024*. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Ruralité : http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/fr/pnr_2014-2024.pdf
- MAMSL (2004). *Rapport de recherche : Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux*. Repéré sur le site du MAMROT, section Observatoire municipal - Études et données statistiques : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/etudes_donnees_statistiques/effets_vieillissement_complet.pdf
- MDDELCC (2012). *Le Québec en action vert 2020 : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Repéré sur le site du MDDELCC, section Changements climatiques - Plan d'action/Fonds vert : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

- MDDELCC (2012a). *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*. Repéré sur le site du MDDELCC, section Biodiversité - Aires protégées - Régime d'activités : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf
- MDDELCC (2015). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 1990*. Repéré sur le site du MDDELCC, section Changements climatiques - Gaz à effet de serre : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2012/inventaire-1990-2012.pdf>
- MDDELCC (2015a). *Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec : État de situation sur la gestion des boues de fosses septiques*. Repéré sur le site du MDDELCC, section Eau - Eaux usées et eaux pluviales - Eaux usées des résidences isolées : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/gestion-optimale-fosses-septiques.pdf
- MDDELCC (2015b). Guide technique : Traitement des eaux usées des résidences isolées. Repéré sur le site du MDDELCC, section Eau - Eaux usées et eaux pluviales - Eaux usées des résidences isolées : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/partieB.pdf#page=137
- MDDELCC (2016). Registre des aires protégées. Repéré sur le site du MDDELCC, section Biodiversité - Aires protégées : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm
- MERN (2016). Carte interactive. Repéré sur le site du MERN, section Les mines : http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCartelNtr
- MERN (2016a). Carte hydrocarbures. Repéré sur le site du MERN, section L'énergie - Pétrole et gaz naturel - Inspection des puits au Québec : <http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>
- MERN (s. d.). Statistiques minières. Repéré sur le site du MERN, section Les mines : <http://mern.gouv.qc.ca/mines/statistiques/substance/index.jsp>
- MFFP (s. d.). La biodiversité du milieu forestier. Repéré sur le site du MFFP, section Les forêts - Les forêts du Québec - Le milieu forestier : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-milieu-biodiversite.jsp>
- MFFP (2013). *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier - Une gouvernance renouvelée*. Repéré sur le site du MFFP, section Forêts du Québec - Comprendre la forêt : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/comprendre/fiche-loi-amenagement-durable.pdf>
- MFFP (2016). Milieu forestier. Repéré sur le site de MFFP, section Forêts du Québec : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-milieu.jsp>
- Ministère des Ressources naturelles (2011). *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2009*. Repéré sur le site du Ministère des Ressources naturelles, section RNCAN - Office de l'efficacité énergétique - Chapitre 3 : <http://oee.nrcan.gc.ca/publications/statistiques/evolution11/chapitre3.cfm?attr=0>

- Ministère des Transports du Québec (2014). Stratégie nationale de mobilité durable : Une approche responsable et novatrice. Repéré sur le site d'Agenda 21 local, section Documents - Gouvernements / Organismes publics / Villes : <http://a21l.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Strat%C3%A9gie-nationale-de-mobilit%C3%A9-durable-Qu%C3%A9bec.pdf>
- Morin, R. (2014). Guide pour une villégiature environnementale et durable. Repéré sur le site de la MRC des Laurentides, section Documentation - Documentation diverse : http://www.mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/Guide_Villegiature.pdf
- MRC de l'Assomption (s. d.). Le coffre à outils en patrimoine bâti : les matériaux traditionnels et compatibles. Repéré sur le site de la MRC de l'Assomption, section Culture et patrimoine - Patrimoine bâti : <http://www.mrclassomption.qc.ca/media/other/262021-05.05.materiaux.pdf>
- MRC de La Côte-de-Beaupré (2013). Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré. Repéré sur le site de MRC de La Côte-de-Beaupré, section Plan de développement durable des collectivités - Documentation : http://www.mrccotedebeaupre.com/documents/Projet_SADD_MRCCDB_15-05-2013.pdf
- MRC de l'Île d'Orléans (1998). Les fiches de l'ABC de l'Île. Repéré sur le site de la MRC de l'Île d'Orléans, section Culture et patrimoine : <http://mrc.iledorleans.com/fra/culture-et-patrimoine/abc-de-lile.asp>
- MRC de l'Islet (2014). Carte interactive. Repéré sur le site de la MRC de l'Islet, section Documentation - Matrice graphique et cartographie en ligne - Cartographie en ligne : http://cartes.mrcislet.com/Web_Grand_Public/
- MRC de Joliette (2012). Transport collectif en milieu rural. Repéré sur le site de la MRC de Joliette, section Services aux citoyens - Transport : <http://www.mrcjoliette.qc.ca/fr/index.jsp?p=84>
- MRC de La Matépédia (2004). Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Moïse. Repéré sur le site de la MRC de La Matépédia, section Centre de documentation - Planifications : http://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/PRU/PRU_-_St-Moise_-_Plan_durbanisme.pdf
- MRC de La Matépédia (2013). L'Écoterritoire habité de La Matépédia : le périmètre, la vision, les orientations et les objectifs stratégiques. Repéré sur le site de la MRC de La Matépédia, section Centre de documentation - Planifications : http://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/planifications/Vision_orientations_et_objectifs_version_adoptee_le_2013-02-13.pdf
- MRC de Vaudreuil-Soulanges (2004). Schéma d'aménagement révisé. Chapitre 9 : La gestion de l'environnement. Repéré sur le site de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, section Aménagement du territoire - Les chapitres du schéma d'aménagement révisé de la MRC : http://www.mrcvs.ca/sites/default/files/documents/schema-amenagement/Chap_9/Pages%20de%20Schema%20amenagement%20revise%20refondu%20-%20Chapitre%209.pdf
- Municipalité d'Austin (2014). Plan d'action pour un aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin. Repéré sur le site de la municipalité d'Austin, section Grands dossiers - Planification stratégique - Documents : <http://www.municipalite.austin.qc.ca/uploaddir/files/Plan-amenagement-AUS20141211-WEB.pdf>

- Municipalité canton de Saint-Camille (2014). Transformation de l'église de Saint-Camille en Centre multifonctionnel Le Camillois. Repéré sur le site de la Municipalité canton de Saint-Camille, section Citoyens - Avenir de l'église : http://www.saint-camille.ca/fichiers/stcamille/fichiers/document_presentationcamillois8avril_lettre_web_0.pdf
- Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (2014). Imaginer Lac-Carré : Programme particulier d'urbanisme. Repéré sur le site de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, section Documents - Règlements : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/Documents/Reglements/reglement%20192%203%202014%20ppu%20%20annexe%20b%202015.pdf>
- Musée de la Civilisation de Québec (2008). La division des terres sur l'île d'Orléans en 1709. Repéré sur le site du Musée de la Civilisation de Québec - Le code perdu - Fiches documents - Le développement des seigneuries : l'espace : https://www.mcq.org/code/medias/images/gp/mcq_t_12_carte_ile_orleans_sharp.jpg
- Nature-Action Québec (2014). Municipalité de Massueville - Plan d'aménagement d'ensemble. Repéré sur le site de la Municipalité de Massueville, section Le conseil - Orientation du conseil : <http://www.massueville.net/include/fichier.php?id=602>
- ONU (1999). Local Authorities' Initiatives In Support of Agenda 21. Repéré sur le site de l'Un Documents, section Sustainable Development - Agenda 21 : <http://www.un-documents.net/a21-28.htm>
- ONU (2016). Population density and urbanization. Repéré sur le site de l'ONU, section Demographic and social topics : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/densurb/densurbmethods.htm>
- OQLF (1994). Définition de « tissu urbain ». Repéré sur le site du Grand dictionnaire terminologique : http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8399060
- OQLF (2015). Définition de « paysage ». Repéré sur le site du Grand dictionnaire terminologique : http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8360953
- Ouimet, B. (2009). Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés. Repéré sur le site Bibliothèque et archives nationales du Québec : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1927193>
- Paquette, S. (2007). Les enjeux de paysage au Québec : entre logiques de préservation et de développement. Repéré sur le site d'Économie rurale, section Numéros en texte intégral - 2007 - 297-298 : <http://economierurale.revues.org/1972#tocto2n5>
- Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P. et Domon, G. (2008). Guide de gestion des paysages au Québec : Lire, comprendre et valoriser le paysage. Repéré sur le site du Ministère de la Culture et des Communications, section Publications : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>
- Paroisse de Saint-Simon (2006). Plan d'urbanisme - Section 1. Repéré sur le site de la Paroisse de Saint-Simon, section Règlements d'urbanisme : <http://www.saint-simon.ca/pdf/Reglements%20d'urbanisme/03%20Mise%20en%20situation.pdf>
- Poullaouec-Gonidec, P. (1998). Paysages et modernité. Dynamique et visions du paysage québécois : États généraux du paysage québécois. Repéré sur le site de l'Association des architectes paysagistes du Québec, section Bibliothèque de l'AAPQ - Paysage - Dossier EGPQ - Textes des conférences d'ouverture : <http://www.paysage.qc.ca/activ/dynam/dynamF.htm>

- RBQ (2016). Définition du terme « bâtiment ». Repéré sur le site de la RBQ, section Lexique : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/lexique.html#c630>
- Réseau de veille en tourisme (2015). Rendre son âme à la rue principale. Repéré sur le site du Réseau de veille en tourisme, section Veille - Recherche - Terme « Rue principale » : <http://veilletourisme.ca/2015/02/16/rendre-son-ame-a-la-rue-principale/>
- Réseau de veille en tourisme (2016). Les petites municipalités québécoises misent sur le tourisme. Repéré sur le site du Réseau de veille en tourisme, section Publications : <http://veilletourisme.ca/2016/05/24/petites-municipalites-quebecoises-tourisme/>
- Route verte (s. d.). Le concept de la Route verte. Repéré sur le site de la Route verte : <http://www.routeverte.com/projet>
- Shields, A. (2008, 12 mars). Rapport Pronovost - Vers la ferme nouveau genre. Le Devoir. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/sante/179966/rapport-pronovost-vers-la-ferme-nouveau-genre>
- Shields, A. (2016, 18 août). Les réserves fauniques ouvertes à l'exploration pétrolière. Le Devoir. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/477975/les-reserves-fauniques-ouvertes-a-l-exploration-petroliere>
- Simard, M. (2005). *Les espaces à faible densité : un défi au développement des milieux ruraux québécois*. Repéré sur le site de la Revue canadienne des sciences régionales, section Archives : <http://www.cjrs-rcsr.org/archives/28-1/6-Simard.pdf>
- Smart Growth Online (2016). Smart Growth Principles. Repéré sur le site de Smart Growth Online, section About Smart Growth : <http://smartgrowth.org/smart-growth-principles/>
- Solidarité rurale du Québec (2002). Le transport en milieu rural : un impératif. Mémoire repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Publications - Autres publications : http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/Memoire_transport.pdf
- Solidarité rurale du Québec (2009). Comité de survie et de relance Saint-Magloire. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Outils - Prouesses rurales : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/prouesses-rurales/COMITE-DE-SURVIE-ET-RELANCE-SAINT-MAGLOIRE>
- Solidarité rurale du Québec (2012). La coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Outils - Prouesses rurales : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/prouesses-rurales/La-cooperative-de-solidarite-de-Baie-Johan-Beetz>
- Solidarité rurale du Québec (2014). Fin de la *Politique nationale de la ruralité*. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Publications - Autres publications : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Communique/Fin-de-la-Politique-nationale-de-la-ruralite>
- Solidarité rurale du Québec (2015). Territoire et démographie. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, Section Ruralité - Un état des lieux : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite/Territoire-et-demographie>
- Solidarité rurale du Québec (2016). Énergie. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Enjeux : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Enjeux/Energie>

- Solidarité rurale du Québec (2016a). Repenser le village, quand l'art et les affaires s'associent. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Outils - Vidéos : <http://www.ruralite.qc.ca/Video/Central-des-agents/Repenser-le-village-quand-l-art-et-les-affaires-s-associent>
- Solidarité rurale du Québec (2016b). Pactes ruraux. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Ruralité : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite/Pactes-ruraux>
- Statistique Canada (2011). La population rurale du Canada depuis 1851. Repéré sur le site de Statistique Canada, section Recensement - Documents analytiques du Recensement de 2011 - Chiffres de population et des logements : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-310-x/98-310-x2011003_2-fra.cfm
- Statistique Canada (2013). Population urbaine et rurale, par province et territoire (Québec). Repéré sur le site de Statistique Canada, section Tableaux sommaires : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo62f-fra.htm>
- Statistique Canada (2013a). Section 3 : La demande d'eau au Canada. Repéré sur le site de Statistique Canada, section Publications - 16-201-X - L'activité humaine et l'environnement : <http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/2010000/part-partie3-fra.htm>
- Touchais, S. (2011). *La pertinence des écoquartiers dans les territoires ruraux* (Mémoire de maîtrise). Université de Rennes 2, Rennes, France.
- Transport Canada (2009). *Améliorer les modes de déplacements dans les petites collectivités et les collectivités rurales*. Repéré sur le site de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec, section Bibliothèque virtuelle - Guide et législatif : http://atcrq.ca/bibliotheque-virtuelle/lacement_dans_les_petites_collectivites_et_les_collectivites_rurales.pdf
- UMQ (2010). Plan d'action stratégique « Un avenir viable pour tous les territoires du Québec ». Repéré sur le site de l'UMQ, section Publications - Études et guides : <http://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/m-plan-action-territoires-juin10.pdf>
- UMR CNRS 5600 « Environnement, Ville, Société » (2012). Action/Territorialisation. Repéré sur le site de l'Université Lyon 2, section Arts de Ville - UMR 5600 Action-Territorialisation : <http://sites.univ-lyon2.fr/iul/rezothemes.htm>
- Union internationale des transports publics (2000). Prise de position de l'UITP : Politique de stationnement. Repéré sur le site de l'Union internationale des transports publics, section Recherche - Terme « stationnement » : <http://www.uitp.org/sites/default/files/cck-focus-papers-files/POLITIQUE%20DE%20STATIONNEMENT.pdf>
- Union paysanne (2013). Pour une politique agricole : de la terre à la table. Repéré sur le site de l'Union paysanne, section Publications : <http://archives.unionpaysanne.com/publications/PourUnePolitiqueAgricole.pdf>
- Université du Québec à Montréal (s. d.). Identifier le type de travail et évaluer le temps requis. Repéré sur le site de l'Université du Québec à Montréal, section Infosphère - Préparer sa recherche - Identifier le type de recherche : <http://www.infosphere.uqam.ca/preparer-sa-recherche/identifier-type-travail>
- UPA (s. d.). Les paysages agricoles et le patrimoine bâti. Repéré sur le site de l'UPA - Trousse d'information PDZA, section Table des matières : http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_11-Patrimoine-bati.pdf

- Vachon, B. (1993). *Le développement local : théorie et pratique*. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin Éditeur.
- Vachon, B. (2011). La passion du rural : Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural. Tome 1. Repéré sur le site de Solidarité rurale du Québec, section Enjeux - Ruralité en général - Publications incontournables : http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/fr/la_passion_du_rural_t1_complet_-v5.pdf
- Vachon, B. (2015, 9 avril). *Pour une nouvelle gouvernance des régions. Décentraliser et territorialiser l'action publique*. À vous la parole. Repéré à <http://www.quebecmunicipal.qc.ca/index.asp?module=articles&action=details&id=64287>
- Vézina, G., Blais, P. et Michaud, C. (2003). *Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action*. Repéré sur le site du MAMROT, section Publications - Observatoire municipal - Veille : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/collectivites_tire_a_part.pdf
- Villalba, B. (2009). *Appropriations du développement durable : Émergences, diffusions, traductions*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses Universitaires du Septentrion.
- Ville de Québec (s. d.). La maison traditionnelle québécoise (1800-1900). Repéré sur le site de la Ville de Québec, section Publications - Arrondissements : http://www.ville.quebec.qc.ca/docs/publications/408_publication_6_733.pdf
- Vivre en ville (s. d.). Problématiques du stationnement. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Articles : <http://collectivitesviables.org/articles/problematique-du-stationnement/#les-mythes-du-stationnement-3>
- Vivre en ville (s. d.a). Mixité des activités. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Articles : <http://collectivitesviables.org/articles/mixite-des-activites/>
- Vivre en ville (s. d.b). Protection du territoire et activités agricoles. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Articles : <http://collectivitesviables.org/articles/protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles/>
- Vivre en ville (s. d.c). La localisation des activités. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Articles : <http://collectivitesviables.org/articles/localisation-des-activites/>
- Vivre en ville (2004). Trousse d'action vers des collectivités viables. Chapitre 12 : Les collectivités viables et le milieu rural : bref regard sur les enjeux et pistes d'action. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Notre travail - Publications - Collection « Vers des collectivités viables » : https://vivreenville.org/media/285936/-chap-12_final.pdf
- Vivre en ville (2004a). Trousse d'action vers des collectivités viables. Chapitre 9 : Collectivités saines et vertes. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Notre travail - Publications - Collection « Vers des collectivités viables » : https://vivreenville.org/media/285933/-chap-09_final.pdf
- Vivre en ville (2011). Réforme de la loi, réforme des pratiques : Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec. Repéré sur le site de la RNCREQ, section Nos positions - Transport et aménagement du territoire : http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2011-05-02-Memoire_LADTU_reduit.pdf

Vivre en ville (2012). Optimiser l'occupation et la vitalité des territoires par l'aménagement et l'urbanisme. Repéré sur le site de Vivre en ville, section Médias - Mémoires : https://vivreenville.org/media/4344/m_moire_pl34_02-14.pdf

Vivre en ville (2014). *Objectif écoquartiers : principes et balises pour guider les décideurs et les promoteurs*. Montréal, Québec : Vivre en ville.

BIBLIOGRAPHIE

Carson, R. (1962). *Silent Spring*, édition 2002. New York, Etats-Unis. First Mariner Books.

Centre québécois de développement durable [CQDD] et le Réseau Québécois des Villes et Villages en santé [RQVVS] (2007). *Penser globalement, agir localement : l'importance du rôle des municipalités dans la mise en œuvre du développement durable*. Repéré sur le site du RQVVS, section Outils et publications - Publications - Mémoires et avis : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/Outils%20et%20publications/avis-rqvvs-cqdd-07.pdf>

Gagnon, G. (2014). *Territoires durables en devenir*, 2^e édition. Montréal, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Gehl, J. (2012). *Pour des villes à l'échelle humaine*. Montréal, Québec : Éditions Écosociété.

Haëtjens, J. et Lemoine, S. (2015). *Éco-urbanisme : Défis planétaires, solutions urbaines*. Montréal, Québec : Éditions Écosociété.

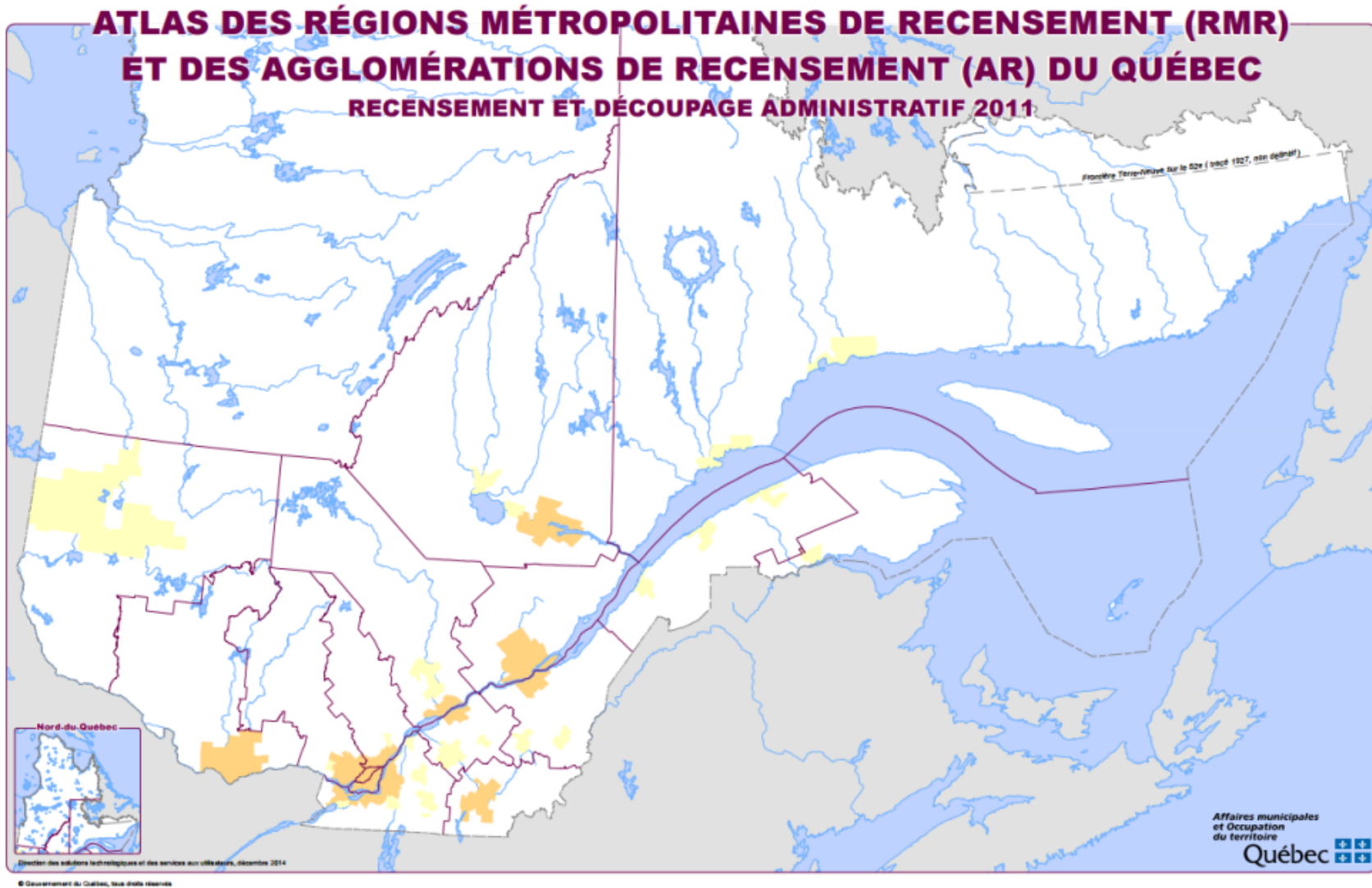
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1

Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1

Marchand, C. (2012). *La ville de demain*. Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Repéré sur le site du MAMROT, section Observatoire municipal - Études et données statistiques : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/etudes_donnees_statistiques/ville_de_demain.pdf

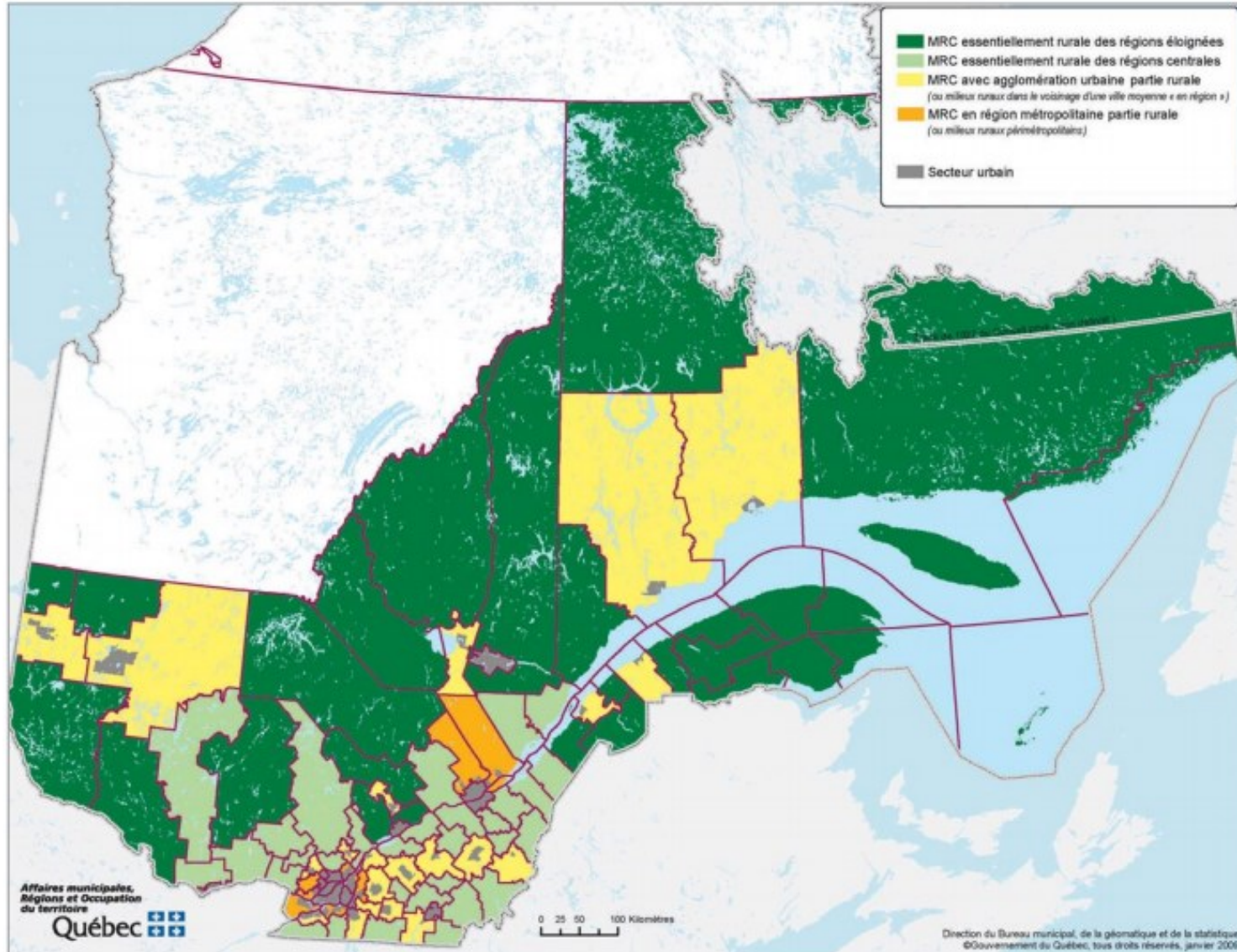
Organisation de coopération et développement économiques [OCDE] (2010). *Examens de l'OCDE des politiques rurales - Québec, Canada*. Repéré sur le site de l'Université de Sherbrooke, section IRECUS - Publications - Autres publications : https://www.usherbrooke.ca/irecus/fileadmin/sites/irecus/documents/OCDE/examens_ocde_politiques_rurales_quebec.pdf

UMQ (2012). *Livre blanc municipal : L'avenir a un lieu*. Repéré sur le site du Livre blanc municipal, section Publications : http://old.umq.qc.ca/download.php?url=uploads/files/content/livre_blanc_fev2013_1.pdf

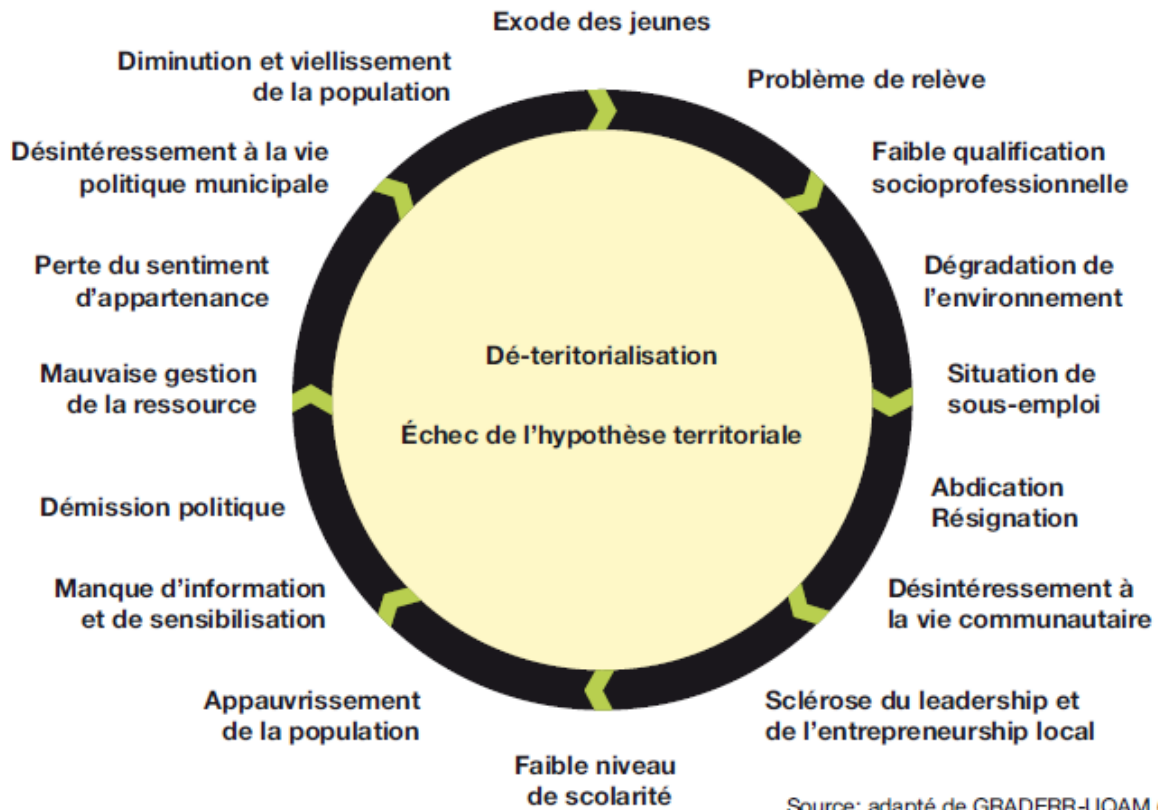


On retrouve en orangé, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et en jaune, les agglomérations de recensement (AR)

ANNEXE 2 - TYPOLOGIE DES MILIEUX RURAUX (tiré de : MAMROT, 2011b)



ANNEXE 3 - PROCESSUS CIRCULAIRE DE DÉVITALISATION (tiré du Groupe de travail sur les communautés dévitalisées, 2010, p. 11)



ANNEXE 4 - LES PRINCIPES DE DD DANS LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants:

a) «santé et qualité de vie»: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) «équité et solidarité sociales»: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

c) «protection de l'environnement»: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) «efficacité économique»: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

e) «participation et engagement»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) «accès au savoir»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;

g) «subsidiarité»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

h) «partenariat et coopération intergouvernementale»: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) «prévention»: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) «précaution»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

k) «protection du patrimoine culturel»: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) «préservation de la biodiversité»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

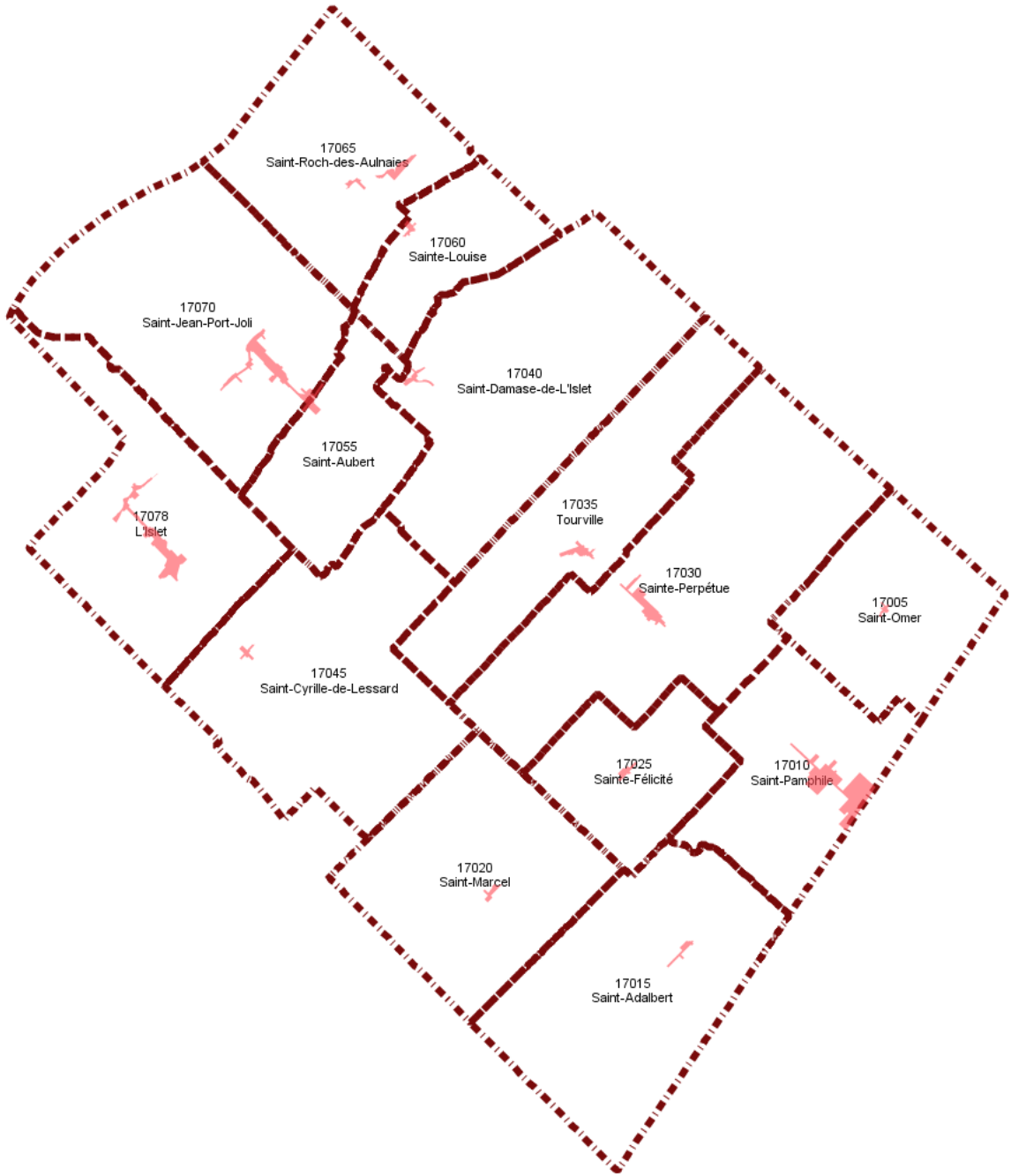
m) «respect de la capacité de support des écosystèmes»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) «production et consommation responsables»: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) «pollueur payeur»: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) «internalisation des coûts»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 5 - SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES ZONES URBANISÉES À L'ÉCHELLE D'UNE MRC (Tiré de la MRC de l'Islet, 2014)



ANNEXE 7 - CARTOGRAPHIE DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (Tiré de Domon et Ruiz, 2015)

